

**ARPENTAGE ET ADMINISTRATION PUBLIQUE
À LA FIN DE L'ANTIQUITÉ**

**LES ÉCRITS
DES HAUTS FONCTIONNAIRES ÉQUESTRES**

Institut des Sciences et Techniques de l'Antiquité

Université de Franche-Comté – EA 4011

<http://ista.univ-fcomte.fr>

© Presses universitaires de Franche-Comté 2008
ISBN 978-2-84867-223-6

Institut des Sciences et Techniques de l'Antiquité

**ARPENTAGE ET ADMINISTRATION PUBLIQUE
À LA FIN DE L'ANTIQUITÉ**

**LES ÉCRITS
DES HAUTS FONCTIONNAIRES ÉQUESTRES**

Textes établis, traduits et annotés

par

Jean Peyras

Presses universitaires de Franche-Comté

NOTES

1. Il s'agit de l'empereur (395-408), comme le montre la mention « *Arcadius Augustus* » (G. 154-155, La., p. 351-352).

2. La signification de « *nam* » varie avec le contexte.

3. Deux bornes sont visibles dans un ensemble thermal monumental. L'une est placée à l'extrémité gauche, l'autre surmonte le dôme du bâtiment principal, mais, compte tenu de l'absence de perspective, elle suggère qu'elle se trouve derrière cet élément. Ces bornes semblent être, l'une sur une limite du bain, l'autre un peu au-delà, plutôt qu'à l'intérieur. La borne est un parallélépipède rectangle doté de rebords sur le plan supérieur. Le rectangle noir suggère que la borne comprend une partie creuse. A. Gonzales (dans F. Favory, A. Gonzales, J.-Y. Guillaumin et Ph. Robin : « Témoignages antiques sur le bornage dans le monde romain II, textes traduits et présentés par ... », *Revue Archéologique du Centre de la France*, 1995, p. 275), voit dans ce type d'*opus quadratum* « un code de rhétorique visuelle, où le lecteur reconnaît une construction romaine, en même temps qu'un élément de bornage ».

4. Nous employons le nom "propriété" dans un sens vague. Il peut s'agir d'une propriété privée, d'une possession, de territoires publics, religieux ou sacrés, quels que soient les statuts qui régissent ces différentes entités. La remarque concerne aussi bien *trifinium* que *quadrifinium*.

5. Sur « *cursorius* », cf. « Témoignages », *op. cit.*, p. 225, n. 79. On notera aussi l'illustration (La. fig. 305) du « *lapis non dolitus in cursorio positus* » (*Terminorum diagrammata*, La. p. 342) : une borne parallélépipédique émerge d'une levée de terre, ou d'un rocher : *A termino cursorio, a termino egreditur...* lisons-nous dans le texte qui nous occupe présentement. Nous rencontrons aussi le mot dans les *Litterae singulares*, La. p. 353 : *Hae uero litterae in cursoriis eorum terminorum sunt...* Dans ce dernier cas, les *cursorii* sont les parties destinées à transmettre un message, c'est-à-dire les zones épigraphiques des bornes (ce qui explique qu'un cheval soit représenté sur la borne, cf. *infra*, Latinus III). Il faut donc rattacher « *cursorius* » à l'idée de « transmettre un message » (cf. *cursor*, par exemple). Voir d'ailleurs, La. p. 401, 13-14 : *Sunt termini cursorii in effigiem tituli constituti*. Elles transmettent un message même si elles ne sont pas inscrites, ou si elles portent des lettres codées, les *litterae singulares*. Pour J.-Y. Guillaumin (« Sur quelques marqueurs de limites dans les *Libri coloniarum* », *DHA* 30/2, 2004, p. 107), « un *lapis cursorius* est une « borne de jalonnement » ».

6. Nous éviterons de traduire constamment « *trifinium* » et « *quadrifinium* » pour ne pas alourdir inutilement la traduction.

7. *Trifinius* : nous traduisons ainsi pour respecter le masculin *terminus* sous-entendu, sans que cette locution constitue un faux sens. La remarque est la même pour *quadrifinius*.

8. Les deux pierres sont considérées comme une borne unique, mais chacun des éléments a plus de 3 pieds.

9. Le goût bien connu des Romains pour l'étymologie s'exprime ici sans détour. L'auteur raisonne ainsi : « *Ter-minus* » se nomme ainsi parce qu'il y a « moins de trois » (*minus quam tres*) pieds ; et s'il y a « plus de trois pieds », on a « *ter-metis* », *quod metitur plus quam tres* !

10. La vignette représente trois bornes en forme de parallélepède rectangle plus hautes qu'étroites.

11. Il n'est pas possible de trancher entre les deux options extrêmes, la première consistant à traduire chacun des mots, la seconde conservant toujours le terme latin, pour de multiples raisons : jeu de mots (*terminus, termetis*), incertitudes sur l'étymologie et les raisons du choix du nom (*reprobis, epitectalis*), absence de mot ayant une signification identique (*laguenaris, orcularis, imbrex*).

12. « *Huius pedatura* » renvoie grammaticalement à « *termetis* ». La phrase (7) est une explication qui coupe le fil du discours, qu'elle ait été faite par l'auteur ou qu'elle constituât une glose.

13. L'importance de la longueur de 2400 pieds est bien connue dans l'*Africa*, province dont la partie orientale connut une extension exceptionnelle de la centurie carrée de 2400 pieds de côté. À la même époque, les perfectissimes Faustus et Valerius établirent « autour de Carthage », colonie et chef-lieu de l'*Africa Proconsularis*, « des bornes plus rares, pour qu'elles aient entre elles 2400 pieds ». L'expression « *in Africa maxime* » porte sur « *II(∞)CCCC* », non sur les nombres qui précèdent.

14. J.-Y. Guillaumin définit cette borne comme une borne « surajoutée », sans repousser totalement qu'*epitectalis* ait pu finir par signifier « indicateur » (« *Tysilogramus, epitectalis* : deux mystères grammatiques », *Les vocabulaires techniques des arpenteurs romains. Actes du Colloque International (Besançon, 19-21 septembre 2002)*, D. Conso, A. Gonzales et J.-Y. Guillaumin eds, Besançon, 2005, p. 46). Une « *epitectalis in trifinio* » est représentée dans les « *Terminorum diagrammata* » (La. p. 341, fig. 286). Le dessin évoque deux murs maçonnés, constitués de moellons rectangulaires à appareillage régulier, qui constituent un angle aigu. Il faut rapprocher deux renseignements : elle est nommée *terminus maximus* ; elle marque l'*ager* d'une cité, la *praefectura*, les subsécives, c'est-à-dire des ensembles homogènes de grande dimension, marquant la nature juridique de chacun de ces groupes.

15. *Sive in finitione agri sive praefecturae*. L'*ager* est ici la terre coloniale originelle, la *praefectura*, la terre qui a été prélevée ultérieurement sur une communauté au profit de la colonie. La détention du premier est incontestable, tandis que des difficultés ont pu s'élever sur la seconde. La juridiction et la coercition des magistrats de la colonie ne sont pas non plus sans conteste dans la préfecture.

16. *Extenditur*. Il s'agit du rôle spatial de la borne. Le verbe a pour sujet la *pedatura* du *terminus* dans la phrase précédente, où le mot indique une distance, mais il peut signifier aussi

une surface ou l'espace généré par un angle, voire un volume dans le cas de la *pedatura* d'une *arca*.

17. 800 est le tiers de 2400. Il est donc possible de concevoir que les bornes épitecticales se trouvaient au centre et aux deux extrémités des *cardines*. Cela résoudrait l'ambiguïté de la formulation, laquelle les mettait en rapport à la fois avec les *cardines*, élément constitutif de la centuriation, et avec la centuriation même. En fait, les *cardines* avaient été conçus comme les lignes essentielles de la trame, le *cardo maximus* créant, au lieu du *decumanus maximus*, le système orthonormé. Ce procédé est ancien. On peut le déduire de passages d'Hygin l'Arpenteur dans lequel le géomètre nomme le *cardo* en premier ou explique les inversions des axes (*L'établissement des limites, Corpus Agrimensorum Romanorum IV Hygini Gromatici Constitutio Limitum, texte traduit par M. Clavel-Lévêque, D. Conso, A. Gonzales, J.-Y. Guillaumin, Ph. Robin, Napoli, 1996, p. 24-27, 50-53, 66-67*). Si l'on place trois bornes sur le *cardo maximus*, puis des bornes sur la centurie à 800 pieds de chacune d'elles, on obtient des bornes épitecticales au centre et aux extrémités des axes directeurs et des *limites* principaux de la centurie, *cardines* ou *decumani*. Il y avait au total neuf bornes épitecticales dans une centurie. La borne épitecticale entraînait donc dans le cadre du système régulier. Vitalis et Arcadius appuient implicitement cette réalité en soulignant que « si à un *quadrifinium* on trouve plus de quatre pierres, on les appelle « épitecticales » », cf. *supra*. Mais la borne épitecticale pouvait être aussi celle qui séparait la trame régulière, c'est-à-dire l'espace civique privatif, du reste des terres. Nous le savons par des passages des mêmes auteurs : « La borne épitecticale, qu'elle soit à la limite d'une terre coloniale ou à celle d'une préfecture, étend son influence à 400 et 900 pieds » ; « Sur la gauche du *limes* se trouve une ligne « hors-norme », depuis la douzième partie, par des lieux qui s'élèvent jusqu'à l'eau vive, où se trouve la borne épitecticale des subsécives ». Cela est confirmé par un passage indépendant de l'*auctor Vitalis* : ... *terminus epitectalis, id est subseciuorum* (La., p. 352). Cette borne jouait un rôle important chaque fois qu'elle était employée. C'est la raison pour laquelle deux murs maçonnés soignés la représentent dans les *Terminorum diagrammata* (La., p. 341 et fig. 286) : il s'agit, dans ce cas, d'un *epitectalis in trifinium*. Représenté par deux murs en *opus quadratum* formant un angle aigu, tant dans le *Codex Palatinus* que dans le *Gudianus*, ce *terminus* est rangé par A. Gonzales (*op. cit.*, p. 271-275) parmi les « bornes complexes et constructions, les matériaux de construction ou les structures bâties partielles, à fonctionnement métonymique (la partie pour le tout), puisqu'elles renvoient à des structures d'ensemble beaucoup plus vastes ». « Construction véritable - ce qui la distingue de beaucoup de repères -, élément anthropique, témoin de l'emprise spatiale de Rome, le *terminus epitectalis* se devait d'être particulièrement visible dans le paysage » (*ibid.*).

18. « *Libidus* » pour « *Liuidus* » : bleuâtre ou noirâtre.

19. Une explication du terme est proposée par Gaius *auctor u.p.* (La. p. 307, 7-9) : *Terminus autem si una acie reprobu habuerit, hoc est non aequalem aciem, ipsum quoque reprobu reputamus*. Le choix du mot proviendrait donc du fait que la borne présenterait une arête vive qui rendrait les angles inégaux. Cela est bien illustré par la figure qui illustre la phrase (La. 244), qu'on doit considérer comme une projection de la borne sur un plan. Il reste

que Gaius ne rend pas vraiment compte du rapport qui existe entre ce type de *terminus* et l'idée de *reprobus*. Il faut, croyons-nous, en chercher la signification dans le rapport entre ce genre de borne et le concept de « *finis* ». Les « *fines* » sont des limites de « mauvais aloi », définies par la Nature ou par la guerre, non des *limites* qui obéissent à la rigueur de l'ordre rationnel. N'oublions pas la définition du *territorium*, qui est le territoire public limité par des *fines*, donc par des *termini reprobis* : « Le territoire est tout ce qui a été établi pour terrifier l'ennemi » (Frontin : *De controuersiis agrorum* ; Agennius Urbicus : *Ibid.*, La. p. 17-20). L'espace provincial « limité » ne coïncide pas avec les *Fines imperii*, et ces derniers avaient vocation à se confondre avec l'*Orbis terrarum*. Nous admettrions volontiers un jeu de mots sur « *acies* » dans l'expression « *acie reprobata* » qualifiant une borne des confins.

20. Du grec *ἡμικυκλιος*, « en forme de demi-cercle ».

21. L'emploi du nominatif correspond très normalement au « cas du nom ... considéré en lui-même, lorsqu'on veut l'énoncer sans le décliner. Par exemple, dans les titres ... » (A. Ernout et F. Thomas : *Syntaxe latine*, Paris, 1953, p. 11). C'est le cas ici, où ces bornes vont être définies. Il en est de même au paragraphe suivant. L'emploi du pluriel pour désigner un nom désigné initialement par le singulier se rencontre dans d'autres phrases du corpus.

22. *Nam* : l'auteur veut souligner que de telles distances correspondent aux témoins sur lesquels sont gravées les *litterae singulares*.

23. La. fig. 326. *Terminus lagueneris uel orcularis*. Qu'est-ce au juste qu'une *laguena* (*laguina*, *lagoena*, *lagona*, *laguna*) ou une *orcula* ? F. Gaffiot (*Dictionnaire latin-français*, Paris, 1934, p. 883) traduisait « *lagoena* » par « bouteille, cruche, flacon », renvoyant à Plaute, Quintus Cicéron, Horace et Pline l'Ancien. L'illustration qu'il proposait était celle d'un récipient pansu à anse unique. Le mot est issu du grec *λάγυνος*, pour lequel A. Bailly (*Dictionnaire grec-français rédigé avec le concours de M. E. Egger*, Paris, 1935, p. 1162) donnait la signification de « bouteille », en se référant à Athénée, à l'*Anthologie Palatine* et à Plutarque, tandis que P. Spiteris (*La peinture grecque et étrusque*, Lausanne, 1965, p. 136, *s.u. Lagynos*) énonçait qu'il s'agissait d'un « vase ayant la forme d'une carafe actuelle ». A. Gonzales (*op. cit.*, p. 236) remarque que, « par leur forme, ces cruches sont très proches de celle que l'on trouve sur un diptyque en ivoire du V^e siècle ». « Jésus », ajoute-t-il, « y est représenté en train de transformer l'eau en vin aux noces de Cana, à côté d'un homme versant de l'eau avec une cruche de même forme que celle qui est dessinée sur la vignette n° 247 ». Il conclut qu'« il est impossible de désigner clairement le type représenté, d'autant plus que le dessin est très stylisé, avec des anses qui se terminent en nœud ». S'agit-il de « cruches », ou bien d'« amphores » ? S'il n'est pas possible de connaître les dimensions des objets, nous pouvons, en revanche, admettre qu'il s'agissait, dans le contexte, plutôt de vases dont les pointes étaient fichées en terre que de récipients à fond plat qui auraient été posés simplement sur le sol ; quant aux archéologues, ce qu'ils ont découvert, marquant les limites, ce sont des amphores, non des cruches, des bouteilles ou autres carafes et flacons. Cette interprétation, qui repose davantage sur l'archéologie et sur une certaine logique que sur des textes peu explicites ou contradictoires, est-elle corroborée par les données grammatiques ? La figure représente d'une manière différente la *laguna* et l'*orcula*. La première n'a pas de pied et peut être considérée

comme se terminant en pointe ; le haut de la panse est très bombé, au point d'avoir dans sa partie supérieure des bords placés plus hauts que le col ; les anses décrivent des courbes légèrement concaves et ne sont rattachées qu'au goulot ; cette *laguna* est donc assez différente des *lagunae* qui ont été représentées pour illustrer le *Per Gallias et per Africam* de Faustus et Valerius (La. p. 307-308). Dans ce dernier, elles ont des anses rattachées à la panse ; le récipient est constitué d'une seule pièce qui dessine une courbe continue ; les parties renflées sont nettement plus basses que le col. Quant à l'*orcula*, qui, comme les *lagunae* précédentes, possède des anses à double attache et un bombement situé en dessous du col, elle se caractérise par un col souligné par une moulure curviligne, par deux groupes de deux moulures parallèles à la précédente qui mettent en évidence le changement de courbure que l'on retrouve deux fois sur la panse, par des larmes décorant l'espace compris entre ces groupes, par la forme effilée de la partie inférieure, par un pied circulaire. Ce dernier élément peut être pertinent en ce qui concerne la représentation de l'objet, mais non son emploi, car un tel récipient ne pourrait remplir l'office de borne s'il était posé sur le sol. Il faut donc supposer - si l'on admet que le dessin représente réellement le *terminus orcularis* envisagé par Arcadius et Vitalis - que l'*orcula* était placée sur un socle fixe. Il reste qu'on ne perçoit pas de différence, en matière d'arpentage, entre un *terminus laguensis* et un *terminus orcularis* ; qu'il manque avant tout la connaissance des dimensions ; que, de ce fait, il vaut mieux se référer aux découvertes archéologiques qui conduisent plutôt à nommer ces récipients « amphores ».

24. Le pluriel est employé dans les mêmes conditions qu'au paragraphe précédent. Il ne s'agit pas d'un rapport entre le *terminus laguensis* et le *terminus orcularis*.

25. Il convient de bien saisir le sens de cette phrase, qui a pour but de mettre en garde l'arpenteur qui doit intervenir dans une région où le système de bornage est régi par la coutume. « *Haec ... distantia* » est un nominatif tout à fait correct, qui permet la mise en évidence de l'expression qui retient l'attention (Ernout et Thomas, *op. cit.*, p. 11-12) ; nous traduisons « *distantia* » par « intervalle » parce qu'il s'agit bien d'un système de bornage complexe défini par des intervalles, et non par de simples « distances » entre deux points ; *haec* renvoie à ce dont il vient être immédiatement question ; *non semper ab hoc quod incipies hoc inuenies* : il est normal que l'arpenteur ait des difficultés dans une région régie par la coutume, le système de bornage n'étant pas le même que dans ceux qui obéissent à une organisation définie par une loi coloniale ou le droit romain courant. *Sed et talia signa finalia occurrunt*, avertissent les auteurs. L'expression « *sed et* » affirme cette originalité. Il reste à examiner la signification du syntagme « *ab hoc quod incipies* ». On peut le comprendre de deux manières : ou bien il s'agit de souligner les difficultés que connaîtra le géomètre à ses débuts ; ou bien il faut comprendre : « à partir de ce que tu trouveras à l'origine », par référence à un repère, puisque ce système de bornage ne correspond pas à ceux que connaît l'arpenteur.

26. Il s'agit d'une borne à plans carrés, c'est-à-dire cubique.

27. La direction du *limes* est connue en prolongeant le segment d'un côté au-delà de la borne.

28. Les lignes issues de la borne, indiquant le *limes*, permettent de définir l'espace orthonormé. Celui-ci est structurant. Ainsi les côtés, en fin de compte, créent l'espace limité, même si les confins ne sont pas constitués par des *limites* et admettent des subsécives.

29. Le *codex Palatinus* est dans le vrai, non le *Gudianus* qui fait état de 250 pieds.

30. Elle représente deux tuiles placées devant l'*arca*.

31. « *Tegula* » désigne ici, si l'on se réfère aux découvertes archéologiques, des tuiles et non des briques (sur les *tegulae*, voir R. Ginouvès et R. Martin : *Dictionnaire méthodique de l'architecture grecque et romaine, I, Matériaux, techniques de construction, techniques et formes du décor*, Rome, 1985, p. 53, n. 297). Les *imbrices* et les *tegulae* étaient différentes. Les *imbrices*, en forme d'auges, permettaient l'évacuation de l'eau du toit (mais, dans l'autre sens, elles évacuent la pluie dans celles qui servent de gouttières). Il s'agit dans ce cas d'un système méditerranéen de couverture des toits qui a traversé les siècles. Les *tegulae* étaient des tuiles plus étendues et plus minces, à fond plat, qui pouvaient être utilisées pour évacuer l'eau des toits à la place des *imbrices* (ce qui permettait d'alléger la toiture), mais qui étaient employées aussi à d'autres usages.

32. Le mot s'inspire du grec ἐπίλογος, « conclusion, épilogue ». Il s'agit d'une borne placée en dernier, pour achever le bornage.

33. *Transit* : le verbe indique la signification de la borne.

34. C'est à A. Roth-Congès que revient le mérite d'avoir dégagé le sens de « *significat* », verbe qui avait conduit les chercheurs à bien des contre-sens (« Nature et authenticité des *Casae litterarum* d'après l'analyse de leur vocabulaire », *Les vocabulaires techniques, op. cit.*, p. 80-82).

35. « *Vero* » marque une opposition entre les deux phrases, en ce sens que si l'on prend toujours le *limes* comme point de repère, on utilise une ligne différente dans chaque cas. Pour marquer cette opposition, les auteurs mettent en valeur « *a sextaneo* », parce que c'est bien par cette expression que se fait la discrimination.

36. Les *limites sextanei* sont cités dans une liste de *limites* (*Incipiunt nomina limitum*, La. p. 247-248). Le *sextaneus* est ici dirigé du nord au sud.

37. *Rectam serram* : Nicolas Rigault faisait de l'expression un synonyme de « *rigor* » et de « *rectura* » (*Rei agrariae Auctores legesque uariae. Quaedam nunc primum, caetera emendatiora prodeunt cura Wilhelmi Goesii, Cuius accedunt Indices, Antiquitates agrariae et Notae : Una cum Nicolai Rigaltii Notis et Obseruationibus, nec non Glossario eiusdem, Amstelredami, Apud Iohannem Ianssonium, Waesberge, 1674, p. 321*). Deux éléments doivent être ajoutés à cette équivalence : le fait qu'on aboutisse à une limite qui ferme l'espace orthonormé (cf. Goes *ibid.*, p. 383), qui rapporte que la *serra* était considérée comme une *clausura*), comme l'indique la découverte de la borne épécteciale des subsécives ; la signification du terme lui-même : cette « *scie* » est bien une droite, mais elle est jalonnée de repères qui sont autant d'encoches construites sur un système duodécimal.

38. *Denormata linea* : Quicherat et Gaffiot citent le texte qui nous occupe pour donner à l'expression des sens diamétralement opposés : le premier comprend qu'il s'agit d'une « ligne tortueuse » ; le second traduit « *denormare* » par « aligner », tout en avançant d'abord que le

verbe veut dire « rendre oblique, rendre irrégulier », d'après Horace (*Saturae*, 2, 6, 9). Nous sommes en désaccord avec les deux lexicologues. Si l'observation des cadastres ne permet pas de trancher entre les deux opinions, puisqu'on observe aussi bien des écoulements libres, donc tortueux, à partir des sources, que des flux canalisés suivant des lignes droites, en revanche, il faut considérer, d'une part, que le sens étymologique correspond à celui de « hors-norme », d'autre part que cette norme n'est autre que celle des *limites*. Ce sont bien les orientations cadastrales qui sont ignorées par la « *denormata linea* », et c'est en cela qu'elle est « *denormata* ». Qu'elle soit droite ou non n'entre pas en ligne de compte.

39. Il faut accorder à « *a ... usque* » un sens de délimitation d'un espace (dans le sens vulgaire de l'expression). Les prépositions « *a ... usque* » correspondent aux formes classiques « *a ... ad* ».

40. On remarquera l'utilisation du système duodécimal dans l'organisation de l'espace rationnel.

41. L'extrait fut envisagé dans « Témoignages antiques sur le bornage dans le monde romain », textes traduits et présentés par F. Favory, A. Gonzales et Ph. Robin, *Revue Archéologique du Centre de la France*, 33, 1994, p. 218 et 223.

42. « *Fuerit* » indique la donnée concrète. Le futur de l'indicatif indique la conséquence qui en découle. Il en est de même dans plusieurs passages. Notre traduction allège la forme sans modifier le sens.

43. Sur l'*intra quinque pedum locum*, cf., en dernier lieu, J. Peyras : « Pérennité et réorganisation des confins de cinq pieds dans l'Antiquité tardive. Contribution à l'étude de l'*actio finium regundorum* ». *Le paysage en partage. Mémoire des pratiques des arpenteurs*, Paris, 2006, p. 107-129 et « Recherches sur la portée des titres *Finium regundorum* dans le Code Théodosien et le *Corpus Juris Civilis* », *Sfruttamento, Tutela e valorizzazione del territorio dal diritto romano alla regolamentazione europea e internazionale. Atti del Convegno organizzato nell'ambito dell'Action Cost A27 a cura di Francesca Reduzzi Merola*, Napoli, 2007, p. 15-46. Les confins de cinq pieds n'avaient pas été abolis le 26 juillet 385 (C. Th. II, 26, 3), comme on l'a cru à la suite d'une erreur d'interprétation. Ils étaient toujours utilisés au V^e siècle comme le prouvent, à nous en tenir aux textes d'arpentage, les *casae litterarum montium* (La. 331, cf. *infra*) et un passage d'Arcadius (*Sunt enim termini marmorei in limite, alii marmorei uirides, alii palumbacii, alii prasini, et ipsi termini V pedes in terram conlocati sunt*, « De fait, également, je ferai connaître de l'art de l'arpenteur les couleurs des bornes orientales et les sortes d'arbres qui les avoisinent. Il y a, en effet, des bornes de marbre sur la bordure, les unes vertes, certaines gris-ramier, d'autres vert-poireau ; celles-ci sont distantes les unes des autres de 5 pieds »).

44. Cf. *supra*, (29) et *infra*, (33). La différence principale réside dans le fait que la proposition « *tres monticellos transit* » a été omise dans cette dernière. On y a utilisé l'ablatif, et non l'accusatif, après la préposition *in* : « *in medio limite* » au lieu de « *in medium limitem* », « *in tertio monticello* » à la place de « *in medium monticellum* », « *in quadrifinio* » au lieu de « *in quadrifinium* ». Dans une phrase des *auctores* Vitalis et Arcadius, on lit la proposition qui manquait dans la seconde version. Les expressions « *in medio limite* » et « *in*

quadrifinio » sont identiques à celles du second texte ; le complément circonstanciel de lieu « *in tertium monticellum* » est le même que celui du premier.

45. Ce passage suit le *De terminibus et de lineis partium orientalium* d'Arcadius Augustus auctor (G.154-155). « *Item* » renvoie au thème qui vient d'être abordé par l'empereur.

46. Cf. (30).

47. La « borne tiburtine » est composée de travertin, tuf calcaire de *Tibur*. Les auteurs semblent établir une différence entre deux types de tuf, le *tibertinus* et le *tufineus*, à moins que la différence provienne de la forme ou de la dimension.

48. Le perfectissimat est un degré élevé de l'ordre équestre.

49. La source, vers 400, comprenait des informations sur les Gaules. Elles n'ont pas été intégrées dans le document de l'administration byzantine qui avait affaire à l'Afrique depuis 533, mais non aux Gaules.

50. *Prouincia Africa Proconsularis uel Zeugitana*, cf. *infra*.

51. Les géomètres créaient de nouvelles centuries. Elles servaient de cadre aux lots plus petits qui étaient assignés.

52. C'est le côté de la centurie carrée de 200 jugères qui régnait dans l'*Africa* depuis 123 avant J.-C.

53. La manière de procéder des arpenteurs fut la suivante : des charbons, de la cendre, de la brique pilée furent placés comme témoins, puis recouverts par les *botontini*.

54. L'énumération rend compte de l'emploi du nominatif.

55. « *cinus* ». Nous établissons « *cinis* » plutôt que « *cinnus* ». La cendre, en effet, est attestée par l'archéologie, tandis que « *cinnus* » est connu comme un clin d'oeil ou comme un mélange.

56. « *testa tusa* » : les relevés archéologiques montrent qu'il s'agit de brique ou de tuile pilée, de tessons plus ou moins broyés.

57. « *cum signis* ». Il s'agit de « repères », de « témoins », qui avaient été enfouis.

58. « *aut* » marque ici une relation étroite plutôt que l'alternative.

59. Le sens premier de « *construere* » est celui d'« entasser par couches (avec ordre) », d'où « bâtir ». Cette signification est confortée par le balancement qu'on décèle dans les compléments, « *cinus aut carbones* » d'un côté, « *calce* » de l'autre, qui sont liés par la conjonction de coordination « *et* ».

60. « *et super duximus, et super toxam monticellum constituimus* ». Les arpenteurs expliquent ce qu'ils ont fait dans le cas d'un *trifinium* quand cela était possible : ils ont marqué le point avec des témoins, ils ont constitué un apport de terre et ont bâti un tertre. Les « *monticellos de terra* » marquaient une ligne, le « *monticellum* », un point.

61. « *coxam* » pour « *toxam* » est probable, car il apparaît cinq fois dans les écrits grammatiques. L'hapax « *toxam* », qui pourrait avoir été formé sur le grec τῶξον, n'est pas à écarter absolument. L'« arceau de voûte » conviendrait à une description d'un talus de carrefour ou d'une haie : mise en place de « témoins » en couches successives ; apport de terre auquel on donne une forme d'arc surhaussé ; fixation du talus.

62. A. Gonzales (« Témoignages », *op. cit.*, p. 226, 230) a observé que la vignette dessinée par Lachmann ne correspondait pas au dessin original du *Gudianus*, qui représente plutôt deux palmiers que l'olivier et le cognassier du texte. Il pense que les « palmiers » de l'arrière-plan « codent la province de Carthage » et que « les auteurs du texte » ont « préconisé la construction d'un monticule en pensant avoir affaire à une région désertique, où les rochers seraient rares ». Cela répondrait bien au cliché sur l'aridité de l'*Africa* qu'on lit dans Agennius Urbicus, mais ce *topos* s'opposait à la connaissance qu'on avait de la richesse de Carthage et de l'*Africa*. L'illustration n'est pas réaliste : à quoi, en effet, aurait servi un monticule de terre nu, ou presque, isolé des arbrisseaux et n'atteignant pas la moitié du sureau ou du petit oléastre ? Il n'est pas conforme au texte, lequel nous apprend que les levées ont été édifiées autour (*circa*) du sureau. Il faut noter aussi que la vignette représente en arrière-plan des palmiers, alors que ces arbres, qui sont absents des textes grammatiques relatifs à l'Afrique, apparaissent, en revanche, dans le document que l'empereur Arcadius mit sous son autorité, au sujet « Des bornes et des lignes des parties orientales », consacrées à Constantinople et aux provinces transmarines : *Nam et in limitibus pro terminibus plantauimus dactulum, amygdalas et mala cotonea, et maxime olliuestellum, et ficum capricum in fine constituimus* (« Et nous avons aussi planté sur les *limites* comme bornes un palmier-dattier, des amandiers, des cognassiers et, le plus souvent possible, un petit olivier sauvage et un caprifiquier sur la limite »). Le palmier-dattier est représenté sur la vignette (fig. 332).

63. Les compléments circonstanciels de lieu « *in prouintiis et per montibus saxuosis* » ont une forme paratactique qui ne saurait faire problème grammaticalement et, surtout, qui ne saurait dérouter le traducteur. Il s'agit bien des monts rocheux situés dans les provinces des Gaules et de l'Afrique, où l'on rencontre des pierres en abondance.

64. Des murs de pierre qui correspondent à des *limites* ont été relevés en Tunisie sur les flancs des collines. Ils peuvent être isolés, mais servent souvent de cadre aux parcelles en terrasses (cf., en dernier lieu, J. Peyras : « La colonie d'Uthina et le milieu africain », *Oudhna (Uthina), colonie de vétérans de la XIII^e Légion, Histoire, urbanisme, fouilles et mise en valeur des monuments, sous la direction de H. Ben Hassen et de L. Maurin*, Bordeaux-Paris-Tunis, 2004, p. 272-274 et fig. 2). Les deux arpenteurs veulent dire que les *limites* permettent l'orientation et délimitent sommairement, alors que la mise en valeur intervenait plus tard.

65. Les auteurs envisagent toujours les *limites* (*fines*). Ils ont fait mettre en place des fossés appareillés. La proposition infinitive qui suit « *fecimus* » correspond à une manière technique de s'exprimer. « *Ex opere fossas* » ne pose aucun problème de compréhension : il s'agit de fossés dont les bordures (et parfois le fond) sont consolidés par une « maçonnerie faite d'éléments posés et non jetés, mise en œuvre dans une construction », ce qui exclut le blocage, le béton « et en général tous les « assemblages » comportant des éléments dont aucun n'est mis en place par une décision individuelle » (Ginouès et Martin : *op. cit.*, p. 94 et n. 77). Il est vrai que le substantif *opus* peut aussi qualifier des combinaisons de matériaux qui ne sont pas considérés comme des appareils (*ibid.*, p. 94, n. 82). Mais, dans ce dernier cas, *opus* est accompagné généralement d'un qualificatif (*signinum, caementicium, ...*). De toutes manières, l'expression « *ex opere* » désigne nécessairement l'intervention de matériaux de consolidation

préalablement élaborés, œuvre de tailleurs de pierre ou de maçons, ou bien d'excavations qui ont reçu « des combinaisons de matériaux qui ne sont pas considérés comme des appareils », tels que l'*opus signinum* ou l'*opus caementicium* (*ibid.*, p. 94, n. 82). Il n'est pas inutile de faire quelques observations archéologiques. Dans le cas du Henchir Techga, c'est un *decumanus*, fait d'un blocage dans lequel le béton à tuileaux n'est pas rare, qui a constitué, sur 300 mètres, la structure interne d'un mur de soutènement, scandé de harpes de pierres calcaires et parementé de petits moellons taillés dans la même pierre (J. Peyras : « Paysages agraires et centuriations dans le bassin de l'Oued Tine », *Antiquités africaines*, t. 19, 1983, p. 220 et fig. 4) ; près d'*Vccula*, sur le Henchir Khannga, on voit de nos jours de puissantes assises de pierres qui consolidaient la berge et canalisait l'oued à l'entrée de la ville (L. Maurin et J. Peyras : « *Vzalitana*. La région de l'Ansarine dans l'Antiquité », *Cahiers de Tunisie*, t. XIX, 1971, n° 65-76, p. 16). Il correspond, lui aussi, à un *decumanus*. Il se peut donc que Faustus et Valerius aient songé à consolider et à canaliser l'eau. Mais il n'est pas impossible qu'ils aient voulu réaliser des fossés de drainage. Ce fut le cas dans la dépression marécageuse d'Eddekhlila (J. Peyras : *Le Tell nord-est tunisien dans l'Antiquité*, Paris, 1991, p. 129, 414-415), où nous avons relevé encore des vestiges de murs en blocage, des pierres de moyen et grand appareils. En ce qui concerne la mention de l'*opus*, il n'est pas incongru de prendre quelques exemples d'occurrences diverses dans un milieu montagnard africain : l'arc aux claveaux soigneusement taillés et appareillés, encore haut de quatre mètres et large de sept, que Sextilius Celsus fit construire, sous Antonin le Pieux, « a fundamen[tis] ex opere quadrato cum gradibus et statua » (*CIL VIII*, 14851, J. Peyras : *ibid.*, p. 141, 373) ; le temple « cum arcu et porticibus et osteinis opere albari a fundamentis ... » érigé sous Marc Aurèle et Lucius Verus à Suas (*CIL VIII*, 14810, J. Peyras : *ibid.*, p. 131) ; l'édifice et deux colonnes « cum opere » du Henchir Ben Glaia (*CIL VIII*, 14378, J. Peyras : *ibid.*, p. 168).

66. *Babylonis* a été écrit par erreur.

67. Ce membre de phrase apparaît avec des différences mineures dans un contexte différent. On lit, en effet, dans une page anonyme consacrée à « L'exposé des limites et des bornes » (*Incipit expositio limitum uel terminorum*, La. 359-360) : *Omnes limites maritimi aut Gallici una factura current. Quoniam sanctor est, id est iustior uidetur, maritimus limes frequentius solet recte studiri, quod interpretatur non extorcet, sed est constitutus ita* (fig. 343). *Est Gallicus in sua consuetudine, secundum quem ordinauimus, quem exposuimus frequentius corrumpet, extorcet et saltum dat, qui est constitutus ita. Contra, Urbis [Babylonis] Roma maritimi limites fient, et Gallicus inpinget* (« Tous les limites maritimes, ou gaulois, courent d'une seule manière. Puisqu'il est plus sacré, c'est-à-dire qu'il est considéré comme meilleur, le limes maritime, d'ordinaire, est plus fréquemment prévu en ligne droite ; ce qu'il signifie ne subit pas de distorsion, mais c'est ainsi qu'il est établi (fig. 343). Pour ce qui est du limes gaulois - à partir duquel nous avons établi l'organisation et que nous avons exposé -, suivant sa tradition, il s'altère plus fréquemment, subit des distorsions, et « fait un saut », qui est établi ainsi. Ainsi en opposition, les limites maritimes de la Ville, Rome, seront mis en place et le limes gaulois refoulé ». Les limites maritimes et gaulois, bien qu'ils entretiennent entre eux des similitudes, n'en sont pas moins différents. Le limes gaulois est plus souple d'emploi. Mais

le *limes maritimus*, plus sacré, doit être utilisé à Rome et pour les cités qui prennent modèle sur la Ville. C'était le cas de colonies anciennes, comme on peut le déduire d'une phrase de Siculus Flaccus qui évoque des temps anciens (*Les conditions des terres, Corpus Agrimensorum Romanorum I. De condicionibus agrorum, texte traduit par M. Clavel-Lévêque, D. Conso, F. Favory, J.-Y. Guillaumin, Ph. Robin, p. 4-7, 12*) : *Colonias autem omnes maritimas appellauerunt.*

68. Le fait est bien connu des arpenteurs, mais le propos est elliptique. « *Aqua* », en effet, possède, dans la géographie latine, des significations diverses, en rapport avec les eaux courantes ou les nappes. Quelques exemples pris au hasard dans les écrits gromatiques illustreront cette diversité, qui va de la délimitation des biens-fonds privés à celle du territoire public : « Dans certains endroits », affirmaient les *Togati Augustorum* Latinus et Mysrontius, « les alluvions, les lignes de partage des eaux et les chemins forment limite ; ils attendent cependant leur remplacement par des lignes en forme de double *gamma* ou par une droite qui aille d'un bout à l'autre », *La.*, p. 347-348, cf. *infra*) ; « Sur beaucoup de terres », ajoutaient-ils, « il faut rechercher les divers repères auxquels se fier, bornes, amas, murs, ou fosses, des arbres plantés dans ce but, des sureaux, une eau vive, un buisson épineux et un cognassier, et diverses espèces d'arbres qu'on trouve, exotiques, dans la région où nous avons mesuré », *ibid.*) ; commentant Frontin, selon Lachmann, (p. 19-20), Agennius Urbicus rappelait que la « contestation sur le droit du territoire » devait « être réglée par les bornes territoriales, car nous trouvons souvent dans les archives publiques des territoires clairement marqués ainsi : du collège qu'on appelle Untel, au fleuve Untel, et au-dessus du fleuve Untel jusqu'à la rivière Une Telle où la route Une Telle ..., et par le sommet du mont par la ligne de partage des eaux au lieu qui s'appelle Un Tel, ... » (*Haec autem controuersia territorialibus est finienda terminibus, nam inuenimus saepe in publicis instrumentis significanter inscripta territoria ita ut « ex collegio qui appellatur ille, ad flumen illud, et super flumen illud ad riuum illum aut uiam illam... et per summum montis per diuergia aquae ad locum qui appellatur ille ...*). Il concluait ainsi : « En effet, souvent, les limites des territoires ont pour repères les monuments ou les fossés, certains sanctuaires ou certaines sources, d'où partent rivières et fleuves » (*Saepe enim quorundam aut monumenta aut fossae aut quorundam sacellorum aut fontium, unde riui fluminaque incipiunt, obseruantur fines territorium*). Frontin observait qu'« il est très difficile aux non-spécialistes de distinguer si la région donnée se prête au plan, au cas où les régions ressemblent à des étendues d'eau, et ne disposent pas des repères constitués par la présence d'arbres ou d'autres éléments ; comme dans l'*Africa*, où l'étendue et l'inondation des campagnes provoquent très facilement des erreurs de ce genre » (*Ex libro Frontini secundo, 2^e partie, De controuersis agrorum : Sed in demonstratione inperitis obscurissimum est dinoscere an secundum formam regio conueniat praesens, si ut aquae diffusae regiones pareant et argumentis aut arborum aut aliarum rerum careant ; sicut in Africa, ut spatiositas et inundatio eamporum eius modi controuersias facillime in errorem deducit*, *La.*, p. 46-47).

La brièveté du propos signifie que la présence d'eaux permet de faire l'économie de l'implantation de limites artificielles.

69. Les « *termini Claudiani* » sont attestés dans le *Liber coloniarum I* : des bornes claudiennes ont été utilisées lors de l'assignation de l'*ager Asculanus*, dans le *Picenum* (La. 227) : *Ager Asculanus locis uariis limitibus intercisuiis est adsignatus, et terminis Claudianis, qui in modum arcellae facti sunt, est demetitius, et aliis ligneis sacrificialibus* ; « La terre d'*Asculum* fut assignée en différentes parcelles par des limites « coupants » ; elle fut délimitée par des bornes claudiennes, qui furent faites à la manière de cassettes, et par d'autres bornes en bois sacrificiel ». On retrouve dans ce passage une définition qui rappelle celle qui est proposée dans notre texte : *qui in modum arcellae facti sunt*. Le *Liber coloniarum II* donne la même description, mais qualifie les bornes de « *terminibus* » non de « *terminis* ». Il nous apprend, de plus, que « dans le cas où elles étaient trois pour marquer un point, elles constituent le point de rencontre d'un *trifinium* ; qu'elles concourent, au même titre que les poteaux de bois, en pierre dure ou sacrificiels, à garantir le système des *limites* (La. 252, *ciuitates Piceni* : *Asculanus ager uariis locis limitibus intercisuiis est assignatus et terminibus Claudianis in modum arcellae est demetitius, qui si tres fuerint in unum, trifinium faciunt, et palis ligneis, siliceis, sacrificialibus, per quos ratio limitum seruatur*). On retrouve, comme on le voit, d'une manière plus explicite par l'ajout de l'expression « *in unum* », les indications du *Per Gallias et per Africam*. La figure 248 interprète ce dernier texte en établissant un point virtuel situé à égale distance des trois *arcellae*. Ce procédé est bien connu. Il permettait même de déterminer des points théoriques en plaçant les « *termini tres in unum* » à égale distance d'un lieu auquel on ne pouvait avoir accès, que ce fût pour des raisons religieuses ou sacrées (sanctuaire, *lucus*, lieu atteint par la foudre, ...), ou à cause de la topographie ou de la nature (ravín, rocher, lit de rivière, ...).

A. Gonzales (*op. cit.*, p. 232-233) a considéré que les faces noircies de certaines bornes que représentent les dessins qui illustrent des textes de Faustus et Valérius ou de Latinus correspondent aux faces creuses et sont en rapport avec la présence d'eau (citerne, source, bain). Il ne faut pas, toutefois, généraliser ce dernier point puisque rien de tel n'est indiqué pour les bornes claudiennes, tandis que la borne « *samarcadus* » (en fait, « *kamakia* », cf. J.-Y. Guillaumin : « Aux confins de trois domaines : lexique latin et lexique grec dans l'*Expositio limitum et terminorum* », *Le paysage, colloque cit.*, p. 100-102), qui marquait un *trifinium* et non la présence de l'eau (La., p. 305 : *Terminus si bifurcus fuerit, samardacus dicitur, trifinium fecit*), est à demi-noire (fig.237).

70. Le texte a été écrit à la suite de celui qui porte le titre « *Item Vitalis Auctor* ».

71. L'élément nouveau est la mention de *Sirmium*, qui confirme le caractère de « chargé de mission itinérant » de ces hauts fonctionnaires. Cette cité de Pannonie joua un rôle notable en tant que résidence impériale dans l'Antiquité tardive. Elle devint la capitale de l'ensemble des pays situés au sud du Danube, l'*Illyricum*, sous la direction du César Galère, le 1^{er} mars 293 (E. Stein : *Histoire du Bas-Empire, tome premier, de l'État romain à l'État byzantin (284-476)*, éd. fr. J.-R. Palangue, I. texte, Paris, 1959, p. 68). La cité était, en 357, la résidence de Constance II (*Ibid.*, p. 153) ; Gallus y fut fait César le 15 mars 351 (*Ibid.*, p. 140). Théodose y fut promu Auguste par Gratien le 19 janvier 379 (*Ibid.*, p. 191). Isolée à l'intérieur du royaume hunnique par la guerre civile qui sévissait en Occident en 432-433 (*Ibid.*, p. 321-322), elle fut régie par

l'Orient à partir d'octobre 437 (*Ibid.*, p. 285) et prise par les Huns en 441 (*Ibid.*, p. 291). Faustus et Valerius ont accompli leur tâche à *Sirmium* avant 432 (et dans l'*Africa* avant 439).

72. Cet extrait renvoie à un autre texte, qui était probablement le précédent, ce qui rend compte de la traduction que nous choisissons pour « *talia signa* » et pour « *itaque* ».

73. Ces dernières bornes marquaient parfois les points virtuels, ceux qui pouvaient être placés sur un plan, mais qui ne l'étaient pas sur le terrain (ravins, nappes d'eau, rochers, bois sacrés, sanctuaires, lieu atteint par la foudre), cf. J. Peyras : « Les campagnes de l'Afrique du Nord antique d'après les anciens *gromatici* », *110^e Congrès des Sociétés Savantes, 3^e Colloque sur l'Afrique du Nord*, Montpellier, 1985, p. 259-270). Elles portaient le nom de « *pentagoni* » d'après les « *Ordines finitionum ex diuersis auctoribus* » (*Gudianus*, 146 = La. 343) : *Termini si tres fuerint in unum, pentagoni uocantur*.

74. La seconde phrase est-elle en rapport avec la précédente ? L'emploi de la première personne du singulier contraste avec la première personne du pluriel et conduit à en douter. Si, dans un passage des *auctores* Vitalis et Arcadius, le dessin (fig. 328) interprète l'*arca* comme une borne parallélépipédique, presque cubique, s'il est vrai que le mot évoque la forme d'un coffre et que l'*arca in quadrifinium* dessinée dans les *Terminorum diagrammata* (La. 341, fig. 288) est une construction à plan carré, sans toit, dont les murs sont constitués de moellons rectangulaires régulièrement appareillés, ce ne saurait être le cas ici à cause des dimensions. Vitruve (6, 3) emploie *arca* dans le sens de « citerne », de « réservoir ». Il en est de même dans un extrait *Ex libris Latini de terminibus* (La., p. 305) : *Terminus si transpertusus fuerit, (fig. 231) cisternam significat, alueum transit, et usque in aqua uiua mittit, et ipsa aqua uiua in arca trifinii est*. « Si la borne est percée, elle indique la présence d'une citerne ; elle traverse une rivière et conduit jusqu'à une eau vive, et cette même eau vive est dans la citerne du *trifinium* ». Or, ces réservoirs ont souvent la forme et les dimensions évoquées ici, ils sont souvent placés sur les limites (par exemple, dans l'*Africa*, J. Peyras : *Le Tell nord-est tunisien dans l'Antiquité, Essai de monographie régionale*, Paris, 1971, *indices*, p. 532).

75. C'est à partir de là que commence la description de deux sortes de *Litterae singulares* sur le folio 156 du *Codex Gudianus*, la seconde étant consacrée à celles qui étaient utilisées *in partibus Africae uel Mauretaniae*. Il faut se poser la question, même si elle doit s'avérer insoluble, du rapport qui pouvait exister entre ces chargés de mission dans l'*Africa* et les *litterae singulares* de cette province.

76. La mention des deux Tuscie donne à penser que l'empereur Théodose dont il est question est le second qui ait porté ce nom.

77. Cette « phrase conditionnelle » signifie que les deux propositions sont interdépendantes (cf. A. Ernout et F. Thomas : *op. cit.*, p. 374).

78. L'expression et l'information se retrouvent dans un passage de « Vitalis et Arcadius *auctores* » (cf. *supra*, (3)). La phrase suivante (4) prouve que l'expression pouvait être utilisée dans les *quadrifinia*. Que représentait le *terminus singularis* ? Le passage ci-dessus indique qu'il s'agissait d'une borne destinée à marquer les *trifinia* ou les *quadrifinia* et qu'elle était destinée à établir une relation entre les *trifinia* d'une part, les *quadrifinia* de l'autre, tandis que le *terminus cursorius* permettait de faire la liaison entre un *quadrifinium* et un *trifinium* si

nous nous reportons au texte de Vitalis et d'Arcadius : « De la borne « curseur » (*a termino cursorio*) qui sort du *quadrifinium*, jusqu'à un *trifinium*, il y a 270 pieds » (*supra*, (5)).

Ce passage conduit à ne pas interpréter d'une manière erronée la deuxième phrase des *auctores* Gaius et Théodose. Il ne s'agit pas, en effet, de réserver les *termini singulares* aux *trifinia* et les *cursorii* aux *quadrifinia*, mais de considérer, en mettant en parallèle les deux textes, qu'il existait :

- des *termini singulares* dans le cadre des *trifinia* (séparés par 350 ou par 512 pieds).
- des *termini singulares* dans le cadre des *quadrifinia* (séparés par 575 ou par 737 pieds).
- des *termini cursorii* dans le cadre des *quadrifinia* (séparés par 225 et 275 pieds).
- des *termini cursorii* entre un *quadrifinium* et un *trifinium* (séparés par 270 pieds).

Dans quel but plaçait-on ces bornes ? Un document consacré aux *litterae singulares* doit certainement être évoqué (La., p. 353) : *Litterae singulares quae in diuersis locis inueniuntur ubi termini in capitibus centuriarum sub terra inueniuntur. Hae uero litterae in cursoriis eorum terminorum sunt, qui in trifinio aut quadrifinio sub terra.* « Lettres singulières qu'on trouve en les différents lieux où l'on trouve sous terre des bornes placées dans les têtes des centuries. De fait, ces lettres sont sur les « curseurs » de ces bornes, lesquelles sont sous terre au *trifinium* ou au *quadrifinium* ». Ces bornes étaient des témoins publics qui permettaient la reconnaissance de l'espace centurié et, particulièrement, des lots assignés à des particuliers. Elles étaient aptes, par ailleurs, à dissuader les gens de modifier les limites, comme l'indique le fait que les intervalles ne soient pas en rapport « rationnel », (c'est-à-dire divisible par un nombre entier), avec les mesures qui définissaient les centuries. (L'expression « *sub terra* » fait difficulté. Nous proposons « sous terre », qui nous apparaît plus plausible puisqu'il s'agissait de dissuader les fraudeurs. Mais l'expression peut être entendue autrement. En effet, tandis que Plaute, dans *Aulularia* (628) l'employait dans le sens de « sortir de dessous terre », nous voyons le « *lapis non dolitus in cursorio positus* » des *Terminorum diagrammata* (La., p. 342) illustré par une borne parallélépipédique émergeant d'une levée de terre ou d'un rocher (La. fig. 305). Comment, il est vrai, pourrait-on représenter une borne entièrement enfouie ?).

Existait-il un rapport entre les *termini singulares* et les *litterae singulares* ? Cela n'est pas certain, car les intervalles indiqués entre deux *termini singulares* ne sont pas ceux qui sont signalés par les *litterae singulares* (La., p. 353, 357-358). Si les lettres particulières sont bien en rapport avec des bornes - par exemple, *T* pour *termini*, apparaît quatre fois dans une des listes (La. p. 357-358) -, il n'est jamais question en même temps de *termini singulares* et de *litterae singulares*.

Nous avons conservé une traduction littérale de l'adjectif. En effet, on ne saurait rendre aisément « *singularis* » par « isolé » ou par « unique » dans le cas des lettres. S'il fallait traduire à tout prix, nous choisirions « exceptionnel », ou « remarquable », afin de souligner leur importance, comme l'ont fait Gaius et Théodose. Les *litterae singulares* se présentent par groupes, lesquels correspondent à des initiales de mots, à des expressions, des chiffres, des symboles linéaires.

79. Plutôt que « monocolores ».

80. Les auteurs renvoient à leurs propres travaux, et à ceux qui, comme eux, sont les créateurs et les garants du système. Soulignons les termes et locutions qu'ils utilisent pour le qualifier : *auctores, iubemus, quod iusserint obseruetur*, marquent l'effet contraignant et la valeur juridique ; l'adjectif verbal *uerecundum*, la discrétion et la modestie ; les substantifs *sublimitatem, doctrinam*, l'adjectif *artificiosius* la grandeur, l'élévation du style, la perfection conceptuelle technique, la concordance entre théorie et pratique. Toutes ces qualités concourent, comme pour les solutions juridiques des Prudents, à l'élégance de la solution.

81. La relation entre cette phrase et la précédente est nette. *Ordinare* signifie « disposer avec ordre ». Une traduction littérale serait donc : « Les bornes (qui se rapportent) à la mesure d'un champ ont été disposées avec ordre, sans rigueur... ». Cela signifie qu'elles ont été disposées d'une manière qu'on peut qualifier d'« ordonnée », mais, comme l'explique la seconde partie de la phrase, sans qu'il existât une relation contraignante entre les bornes, ce qui était contraire au système rationnel conçu comme le reflet terrestre de l'ordre cosmique. Les raisons de cette absence de rigueur étaient multiples, comme on le déduit sans peine de la lecture d'un passage de Siculus Flaccus (*op. cit.* p. 64-67) : multiplicité et inégalités des individus à qui un *modus* avait été affecté ; différence de qualité des terres ; incertitude du statut juridique des sols. S'ajoutaient à cette difficulté originelle les situations complexes qui provenaient des héritages.

Le verbe « *praeposuit* » renvoie au syntagme « *sine rigore sunt ordinati* ». L'idée est la suivante : le système « *alium alio* » exprime une réciprocité, réciprocité dans laquelle existe un guide, d'où l'emploi de « *praeposuit* » dans le sens de « a mis en tête de », « a préposé à ». Une borne, dans ce cas, est conçue comme tête du bornage, et le reste est disposé par rapport à cette borne-guide (Voir d'ailleurs la fin du texte : *Cathetum uero in terminum praesidentem in formam trifinii conlocauimus*). Comme ce n'était pas le cas quand l'ordre avait été « *sine rigore* », il fallait alors tenir compte des indications fournies par les interprétations des *litterae singulares*.

82. L'adverbe *nam* introduit une phrase qui exprime ce que les spécialistes sont amenés à faire en conséquence de ce qui vient d'être dit. Tout d'abord, procéder à l'abatage des *lapides naturales*, lesquels n'étaient pas à leur place pour marquer des terres cultivées et ne pouvaient qu'induire les géomètres en erreur. En revanche, il était normal de les placer sur le *finis*, qui était la limite naturelle.

83. *Consecrauimus* : l'action comporte un caractère de sacralisation qui est bien en rapport avec la tradition du dieu Terme. Le substantif *stellam* correspond à une étoile, comme l'indique la vignette qui illustre un autre passage de Gaius (fig. 243 ; La., p. 307. La *stella iunior* est le repère consacré qui signale la présence de pieux d'yeuses empoissés (*Ibid.*). Nous traduisons *iunio* par « à son lever » plutôt que par « la plus jeune ». Il n'existait pas, en effet, de « *nova* » pour les astronomes antiques : la sphère des fixes était considérée comme immuable.

Pictos palos : Nous proposons de voir dans le mot *pictos* une déformation de *picatos*, qui signifie « enduits de poix ». Il est, certes, possible, de conjecturer une erreur de copiste pour *pictos*, dans le sens de « peints », ou une variante de ce mot. Si nous préférons la première

solution, c'est parce que les pieux étaient partiellement ou entièrement dans le sol et que, de ce fait, la poix permettait une meilleure conservation que la peinture.

84. Le verbe *habet* n'a pas de rapport avec la dimension de la borne, mais avec l'intervalle qu'elle indique, comme c'est le cas dans tout le texte. *Tali* : « osselet ». Dans le jeu qui utilise des osselets, les chiffres I et ζ (= VI) marquent les fréquences de positions extrêmes entre la face latérale droite, légèrement évidée, qui est la plus instable (de valeur ζ) et l'autre face latérale, pleine (de valeur I). Il peut s'agir aussi de dés, eux aussi marqués de I à ζ . L'analogie se comprend, puisque nous avons 206 pieds, c'est-à-dire deux I (chiffre qui marque la centaine) et ζ (chiffre qui marque le VI avec un signe unique, tout comme notre "6").

85. La *Tuscia annonaria* et la *Tuscia urbicaria* existèrent entre 400 et 459 (Th. Mommsen : *Die Libri Coloniarum*, dans F. Blume, K. Lachmann und A. Rudorff : *Die Schriften der römischen Feldmesser, zweiter Band*, Berlin, 1852, p. 172).

86. Un *terminus testacius* est une borne de brique ou en terre cuite. Notons le procédé : *Terminus testacius in p. CCCCL* est un titre de paragraphe. La suite décrit le contexte dans lequel on a affaire à ce type. Les enseignements donnés ne sont pas sans intérêt. En Étrurie, telle que la contrée était issue de la réforme tétrarchique et telle que nous la connaissons grâce au *Liber coloniarum I*, nous sommes confrontés à des organisations anciennes, pré-gracchiennes, gracchiennes, ou dues à la colonisation vétérane de Marius et de Sylla. Le *modus* renvoie à des assignations viritanes (plutôt que coloniales) dans lesquelles la *iugeratio* (cf. La., p. 211, 6) constituait une division par jugères qui avait permis d'établir la propriété d'anciens soldats. Le *iugerum* est un rectangle de 120 pieds sur 240. Les bornes dont il est question, qui obéissent à un système décimal, ne correspondent pas à la rationalité duodécimale du *iugerum*. La raison de l'existence de deux systèmes est donnée par la dernière phrase, à condition de garder à l'esprit qu'il s'agissait d'un partage obéissant à l'*aequitas militaris*, c'est-à-dire à une répartition hiérarchique (J.-Y. Guillaumin : « Le *modus* du manipule chez Siculus Flaccus », *DHA.*, 18/1, 1992, p. 159-168). La complexité d'une situation fondée, d'une part sur une création inégalitaire où les différences étaient mesurées par des proportions rationnelles, d'autre part sur l'évolution séculaire des lots, explique qu'on ait eu recours à deux types de *termini*, qualitativement différents : les *testacii*, qui obéissaient à un système décimal ; les *cursorii*, qui contrôlaient la conformité cadastrale.

87. Cf. *supra*, n. 17.

88. L'utilisation de monuments funéraires, dont les sépultures des vétérans, pour borner les terres, est bien connue, cf. par exemple, La., p. 347 : « *Latinus et Mysrontius, togati Augustorum auctores* » : *aliquibus locis pro terminibus monumenta sepulchrae ueteranorum constituimus*, cf. *infra*. On ne saurait dire s'il existait une différence entre les « *sepulchra in trifinio* » et d'autres édifices funéraires signalés par les textes des *agrimensores*, qu'il s'agisse des *sepulturae finales* en forme de citerne dont la partie allongée est en *opus quadratum* et dont la façade voûtée hémisphérique comprend deux niveaux (La., p. 303, « *Ex libris Dolabellae* », fig. 228, et La., p. 341, « *Terminorum Diagrammata* », fig. 289, ou des *monumenta* du type mausolée (La., p. 341, *ibid.*, fig. 293). Il est vrai, comme l'indique A. Gonzales (*op. cit.*), que cette sépulture n'est pas sans rappeler des mausolées de l'Afrique

Proconsulaire (cf. G. Hallier : « Étude architecturale », dans Groupe de recherches sur l'Afrique Antique : *Les Flavii de Cillium. Etude architecturale, épigraphique, historique et littéraire du mausolée de Kasserine (CIL VIII, 211-216)*, Rome, 1993, p. 37-56). Des *sepulchra finalia* sont attestés dans l'« *Expositio terminorum per diuersas prouintias positorum* », La., p. 361 : *Sepulchra finalia aut monumenta sine dubio inuenies*.

89. Nous savons par l'auctor Vitalis (cf. *supra*), d'une part que « s'il y a une borne martelée au fer et qu'il n'y a rien dessous, on l'appelle "épigolone" », d'autre part que les bornes faites en tuf « ne sont pas toujours martelées au fer » et « qu'on les remarque autour des talus ». Nous avons ici affaire à des bornes de limites établies en beaucoup de lieux. La différence qui les sépare des bornes épigolones est que ces « *termini a ferro non taxati* » n'ont pas l'importance des bornes martelées, ces dernières, placées les dernières, ayant pour effet d'achever le bornage (cf. *supra*).

90. Plutôt que "perpendiculaire", puisqu'une seule ligne est prise en compte (cf. *καθέτος*).

91. Nous avons rencontré le *terminus quadratus* dans un passage des *auctores* Vitalis et Arcadius. Cette borne comportait des angles égaux, à plans carrés, c'est-à-dire cubique, forme qui était bien illustrée par une vignette. Le *terminus quadratus* était en rapport avec la centuriation. Mais son rôle était parfois difficile à discerner, parce que cette borne pouvait intervenir aussi bien dans la mise en place de la limitation que comme repère (quand elle était du type *cursorius*).

92. Cf. *supra*, Gaius et Theodosius *auctores*.

93. L'utilisation de « pieux enduits de poix » (*pictos palos*) surmontés d'une « étoile à son lever » (*stellam iuniorum*) avait été évoquée par Gaius et Théodose (La., p. 202-203, 207). Ce système signifiait qu'ils avaient « entre eux 411 pieds » (*et ut inuenias rationem, inter se habent pedes CCCXI*). Cette information n'a pas été reprise dans le présent texte qui, contrairement au précédent, ne s'intéresse pas aux intervalles. Il nous renseigne, en revanche, sur d'autres points : l'emploi du procédé dans les parties orientales (*in orientales partes*) n'est pas sans rappeler le document de l'empereur Arcadius sur « les bornes et les lignes des parties orientales » (*De terminibus et de lineis partium orientalium*) (La., p. 351-352) ; l'utilisation de l'yeuse pour confectionner les pieux : Pline l'Ancien affirmait qu'il existait deux espèces d'yeuses, celle d'Italie (*Histoire Naturelle, livre XVI, texte établi, traduit et commenté par J. André, Paris, 1962, 19 (VIII)*) ; cf. le commentaire, p. 107, et Virgile : *Bucoliques, VII, 1*) qui « ne diffère pas beaucoup de l'olivier par la feuille et que certains Grecs appellent « milax », et celle des « provinces », « à feuilles piquantes » (*Ibid.*, 32 (XII)). Cette dernière renvoie, chez le Naturaliste, au chêne kermès (*Ibid.*, 32), porteur d'une cochenille parasite « appelée kermès ou graine d'écarlate », qui permettait la fabrication d'une teinture de cette couleur. Si son emploi est connu dans le bassin occidental de la Méditerranée depuis des temps reculés comme le montre la similitude des mots qui désignent la graine en latin, basque, berbère et espagnol, c'est en Orient que le kermès est de la meilleure qualité grâce aux chênes de Galatie, d'Arménie, d'Asie et de Cilicie d'après Dioscoride (*Sur la matière médicale, 4, 48* ; cf. J. André ; *op. cit.*, p. 111). Le fait que ce soit cette essence qui ait été utilisée pour la confection des pieux pose une nouvelle fois la question de l'emploi de l'adjectif : faut-il comprendre

picitos comme une variante de *picetos*, ce qui nous renverrait à des pieux écarlates ? Ou bien faut-il croire que le mot ait été employé pour *picatos*, ce qui est possible dans un but de conservation durable ? Le paragraphe décrit l'opération d'une manière plus complète que dans la phrase de Gaius et de Théodose : la mise en place des pieux, leur enfouissement, qui était total toutes les fois qu'il était possible de le faire, étaient compris dans la partie technique du bornage (*in terminatione*). La mise en place de l'« étoile à son lever » (*stella iunior*) était à la fois un procédé de l'art et un acte de sacralisation (*stellam consecrauimus*) de l'ensemble des opérations. Le lever héliaque des étoiles avait une grande importance. Le lever de Procyon (Constellation du Petit Chien) précédait celui de Sirius (Constellation du grand Chien), à qui nous devons la « Canicule » romaine du 15 juillet. Ce dernier lever, sous le nom de Sothis, marquait le début de l'année égyptienne. Une « étoile à son lever » marquait certainement l'origine pour les mesures. La vignette représente une étoile à six branches dont l'extrémité est dotée de boules.

94. Mot à mot : « vient à être avec une arête ... ».

95. Cf. *supra*. La borne présente (fig. 244) une partie supérieure presque verticale, dont la pointe acérée surmonte la borne. Le problème est de savoir s'il s'agit réellement d'une pointe acérée verticale, sans volume ou presque, ou bien d'une surface horizontale (ou légèrement oblique) faite d'un triangle isocèle avec une « *acies non aequalis* ».

96. Vitalis et Arcadius, au contraire, s'interdisaient de placer un *terminus reprobus* au *trifinium*. Ils établissaient un « *terminus obtunso angulo* » (cf. *supra*).

97. Nous avons déjà examiné la signification du mot (d'après Vitalis et Arcadius *auctores*, La., p. 344-345). L'explication de Gaius est en rapport avec la forme de la borne, qui semble présenter une section triangulaire et une pointe simple (fig. 244). Mais elle avait dû être choisie, comme nous l'avons vu, pour marquer le caractère imparfait d'un secteur dont la limite (*finis*) n'obéissait pas à la rationalité de la centuriation. Contrairement à une pratique que Gaius avait relevée, Vitalis et Arcadius s'interdisaient de placer une telle borne au *trifinium*, lieu où ils posaient une borne à angle obtus (*obtusio angulo*).

98. Les quatre « pierres » que plaçait Gaius au *quadrifinium* étaient des *lapides solidi*. Elles étaient, en fait, des *termini reprobi*, comme on peut le déduire aussi bien du texte que de la figure qui représente le groupe, dont chaque élément présente des angles inégaux du fait de la pointe supérieure acérée qui est désignée par l'expression « *acie reproba* ». Vitalis et Arcadius confirment l'affirmation de Gaius sur le nom donné aux pierres « épitecticales », ajoutant que ce terme s'emploie quand le chiffre est supérieur à quatre : « Mais, si à un *quadrifinium* on trouve plus de quatre pierres, on les appelle « épitecticales » (La., p. 344-345 : *In quadrifinio uero si plus a quattuor lapidibus fuerint inuenti, epitecticales uocantur*). Nous avons affaire, en fait, à des bornes qui diffèrent par leur importance et qui sont nommées suivant un certain ordre hiérarchique : les *termini reprobi* ou *acie reproba* ; les *termini solidi* ; les *termini epitecticales*, dits *maximi* (Vitalis et Arcadius, La., p. 344-345 : *Nam terminus ipse [i. e. epitecticalis] maximus appellatur*).

99. Vitalis et Arcadius disaient que la borne était épéctecale quand il y avait plus de quatre bornes (*In quadrifinio uero si plus u quattuor lapidibus fuerint inuenti, epetecales uocantur*), cf. *supra*.

100. « *Obseruentur* ». Terme de déférence. Cette borne était particulièrement importante. Dans Vitalis et Arcadius, un *quadrifinium* était en cause.

101. Les *Togati Augustorum* sont des membres de la haute administration civile.

102. *De locis suburbanis uel diuersis itineribus pergentiu<s>/m] in suas regiones*. Nous proposons de lire « *pergentibus* » à la place de « *pergentium* ». La raison de ce choix est la prise en compte d'une phrase de l'extrait « *Ex libris Magonis et Vegoiae Auctorum* » (*Gudianus* 153, La., p. 349, cf. *infra*) dans lequel « *(sepulturae) pergentes* » et « *itinerata* » font tous deux la limite.

103. *Monumenta* : le terme désigne, dans les *Terminorum diagrammata* (La., p. 341), un édifice du type « mausolée ».

104. Deux dessins illustrent des sépultures dans les *Terminorum diagrammata*. La « *sepultura militaris in finem* » correspond en plan à un tombeau rectangulaire avec abside (fig. 275) ; la « *sepultura finalis* » est un demi-cylindre dont la structure est constituée de pierres appareillées régulièrement.

105. On lit, dans « *Ex libris Magonis et Vegoiae auctorum* » (La., p. 349) : *Nam in supra dictis locis suburbanis, ubi limitem opere manuum hominum ordinauimus*, cf. *infra*.

106. Le *codex Palatinus* indique en marge que cela se rencontre surtout « *inter Portum et Romam* », ce qui a amené Lachmann à signaler la description de la *Colonia Veios* dans le *Liber coloniarum I* (La., p. 222).

107. Les « *termini Tiburtini* » désignent des bornes en travertin, tuf calcaire de Tivoli, résistants, sauf à la chaleur (Pline, *HN*, XXXVI, 46 et 167).

108. « *Silicei* », cf. « *Arcadius Augustus Auctor* », La., p. 351-352. Le mot n'est pas seulement en rapport avec le silex. Il désigne les pierres dures en général. Par exemple, dans le livre XXXVI de Pline, il indique le silex, le tuf dur (168), la silice (174), ou encore il permet une amplification rhétorique pour saluer l'œuvre de Claude (124, « *silix caederetur* ») qui conduisit à évacuer l'eau du lac Ficin. En composition, le Naturaliste nomme « *Luniensem silicem* » (135) le marbre de Carrare (J. André éd., Paris, 1980, p. 214, n. 3) et « *Tusculanum (et) Sabinum (silicum)* » des tufs calcaires (*Ibid.*, n. 4).

109. « *Spatulae* ». La *spatula* a la forme d'une spathe de palmier (La., p. 341, fig. 285).

110. « *A regammantibus lineis* ». Il est toujours question de gamma majuscules, c'est-à-dire d'un système orthogonal ; la « *gamma de petra sicca constructa* » est représentée par une équerre divisée par des segments de droite horizontaux et verticaux (La., p. 341, fig. 301) ; dans l'« *Expositio litterarum finalium* » (La., p. 325), tout comme dans l'illustration qui l'accompagne (fig. 256 ; « *fons* », « *fluuius* »), la lettre est clairement mise en relation avec les eaux : « *Gamma ad collem exit. Non grandes fines habet. In gamma tacet. Post se ad pedem aquam uiuam habet, et flumen inferius* », cf. aussi « *Ex libro XII Innocentius u.p. Auctor de litteris et notis iuris exponendis* », La., p. 319 et *infra*.

111. L'expression « *percurrente rigore* » pourrait être rendue par « droite transversale », puisqu'il s'agit d'établir un segment de droite entre deux extrémités pour « rationaliser » des confins naturels et instables.

112. « *Hortua* » est une forme neutre plurielle. Ce sont des lieux jardiniers (cf. *hortus*) gorgés d'eau.

113. « *Macerias* ». Le mot peut être rattaché à « *maceries* » et à « *maceria* ». Si Donat (*And.*, 908) affirmait qu'il s'agissait originellement d'un mur en torchis, Varron (*R.R.*, III, 5, 11) décrivait un mur en pierres sèches. Mais la « *maceria finalis* » des « *Terminorum diagrammata* » (La., p. 341) représente un mur appareillé curviligne.

114. « *Arbores* », « *genera arborum* » : nous traduisons par « arbres », tout en observant que « *arbor* » peut qualifier aussi « la vigne, le lierre, les roseaux, l'osier » (G. des Chesnes : *La législation forestière dans l'Antiquité romaine*, Paris, 1883, p. 76-77, cf. *Dig.*, XLVII, 7, qui traite de l'action « *de arboribus furtim caesis* »).

115. « *Peregrina* » : Pline (*HN*, XV, 43) cite « *in peregrinis arboribus* » les prunes de Damas qui sont produites en Italie. Latinus, dans un autre passage (La., p. 309, cf. *infra*) signale que cet arbre était signalé par une patte de loup (*Terminus siue petra naturalis si branca lupi habuerit facta* (fig. 249) *arborem peregrinam significat*).

116. Le « *terminus Augusteus* » (La., p. 341, fig. 273) des « *Terminorum diagrammata* » est un cylindre.

117. Lachmann renvoyait le lecteur à un passage du *Liber coloniarum I* concernant la « *ratio militiae adsignationis* » en Dalmatie (p. 242).

118. Ces bornes sont en rapport avec la centurie carrée de 200 jugères.

119. « *Grassum* ». Le terme qualifie, pensons-nous, la largeur au sol de la borne. Si, en effet, on peut croire que « *grassum* » ait été écrit pour « *crassi* » (« épaisseur »), nous pensons plutôt à une erreur de copiste pour « *gradum* ». Le *Gudianus*, en effet, nous apprend que « *grassum* » correspond à deux pieds et demi. Or, les auteurs ont déjà indiqué les deux hauteurs et se préparent à donner l'intervalle qui sépare deux bornes, alors que nous lisons, dans les « *Mensurarum genera sunt XII* » (La., p. 339), conservés dans le *Gudianus* et le *Palatinus* : *gradus habet p(edes) (duo semis)*.

120. G. 151-153, La. 348-351. C'est par erreur que ce texte a été placé sous l'égide de la nymphe étrusque Végoia et de l'agronome carthaginois Magon. Il faut le restituer à Latinus et à Mysrontius, comme l'indiquent la continuité foncière qu'on relève entre la dernière phrase du texte des *Togati Augustorum* et la première du document suivant, entre des procédés communs aux deux textes, la mise en place manuelle de *limites* par exemple, le renvoi du second au titre et au contenu du premier à propos des « lieux suburbains ».

121. Les *paganī* jouissaient d'une autonomie importante. Les *pagi* étaient nombreux quand les terres échappaient au cadre orthonormé, souvent pour des raisons topographiques (montagnes, marais), quelquefois juridiques (*paganī* installés sur des *territoria* en Italie, *paganī ciuium Romanorum* établis sur des terres de *possessores* pèrgrins constitués en *ciuitates* dans les provinces). Les magistrats des *pagi* devaient s'occuper des sols concédés aux *paganī* (Siculus Flaccus : *op. cit.*, p. 98-99, 300-305, en particulier pour la lustration), tandis

que leurs *sacra* continuèrent à servir de références pour certaines limites malgré la christianisation, en particulier dans les *casae litterarum*.

122. « *Pumicas habent* ». L'accusatif pluriel renvoie à un nominatif singulier « *pumica* ». Le substantif « *pumex* » désigne la « pierre ponce », une « pierre poreuse », ou encore une « roche érodée ». Les *pumicae* sont des pumites stratiformes, roches de même origine que la pierre ponce, souvent très dures. Elles étaient aptes à délimiter les confins.

123. La vignette (Lachmann, fig. 329) précède le passage sur les ponts. Elle représente un pont composé de cinq rangs de moellons quadrangulaires superposés. L'eau débouche d'un tunnel dont l'extrémité visible est une porte voûtée en berceau. Deux piliers encadrent la partie supérieure courbe du pont.

124. Le texte recèle le même souci de rationalisation de l'espace que celui qui le précède. Les *Togati Augustorum* Latinus et Mysrontius y projetaient une anthropisation poussée des régions dont ils avaient la charge.

125. *Aluea*. Un neutre *alueum* doit être supposé.

126. *Seruit* : il existe une servitude des axes envers les routes publiques qui sont plus importantes que les *limites* et qui sont indépendantes du cadre orthonormé.

127. La fin de la phrase est illustrée par une vignette (La., fig. 330). Le pont est moins imposant que celui de la figure 329 : trois rangs de moellons superposés horizontaux posés à plat, une arche supérieure dont les moellons sont posés de chant et qui s'imprime en dessous dans l'opus inférieur, absence de piedroits.

128. *In cursorio a terminibus* : le *cursorius* est une borne-curseur, qui marque le paysage, particulièrement quand il est question d'un alignement (cf. *supra*, n. 21). L'expression *signorum cursus*, que nous avons rencontrée plus haut, exprime aussi un rythme, mais dans une acception plus générale.

129. *Var[i]atio* : *uariatio* paraît inacceptable ; l'erreur du scribe peut venir, d'une part du fait que *uariatio* est un terme courant, d'autre part qu'on lit plus haut : *quorum aluea uariantur*. (Mais on ne saurait se fonder sur ce passage pour accepter « *uariatio* », parce que, si les lits varient, l'ouvrage d'art, en revanche, est stable et, de ce fait, utilisable pour marquer le *trifinium*). Le changement de cours des fleuves bouleverse la topographie et la propriété du sol (O. Behrends : « Les rapports entre la terminologie grammatique et la jurisprudence classique, leurs points de contact et leur indépendance fondamentale ; l'exemple de l'œuvre de Frontin ; structure, méthode, vocabulaire », *Les vocabulaires techniques des arpenteurs romains, Actes du Colloque International (Besançon, 19-21 septembre 2002)*, D. Conso, A. Gonzales et J.-Y. Guillaumin éds, Besançon, 2005, p. 207). Ce dernier point, plus encore que le premier, remet en cause la « *conuenientia centuriarum* ». En revanche, la « *varation* » des fleuves, c'est-à-dire la poursuite du tracé du *limes* au-delà du fleuve par le calcul de la largeur de ce dernier, convient à la phrase qui est ici envisagée (cf. La. 285-286, texte étudié par A. Roth Congès : « La « *varation* dans les territoires » de M. Iunius Nypsius : une application des propriétés des triangles semblables à la construction cadastrale », *Cité et territoire II, Colloque européen, Béziers, 24-26 octobre 1997*, M. Clavel-Lévêque et A. Vignot éds, Paris, 1998, p. 165-184).

130. Les *tegulae*, *stricto sensu*, étaient employées pour les dalles des *nouercae*. Les *canabulae* étaient des cylindres de poterie. Le neutre *quod*, toutefois, porte sur les deux types de canalisation.

131. Lachmann écrit : « *Idem partes Tusciae Florentiae quam maxime palos iliceos picatos pro terminibus sub terra defiximus* ». Mais nous rétablissons « *pars Tusciae* », leçon du manuscrit publié par Van der Goes (*op. cit.*, p. 257). Florence faisait partie de la « *pars Tusciae* » qui avait été l'objet d'une « Loi sur les opérations de limitation et de mesurage » (*Lex agris metiundis partis Tusciae* [...]), dans le *Liber coloniarum I*, cf. Lachmann, p. 211).

132. Le *Liber coloniarum I* (« *Prouincia Tuscia. Lex agrorum ex commentario Claudii Caesaris* », La. p. 211) consacre un paragraphe à la colonie de Florence, déduite par les triumvirs, assignée par une loi *Julia* et des centuries césariennes de 200 jugères, divisées par des *cardines* et des *decimani*. Les bornes y sont décrites. Certaines d'entre elles se caractérisent par le fait que, destinées à marquer les lots des vétérans, « elles ne relèvent pas de l'organisation rationnelle ou du tracé des *limites*, mais de la conservation de la surface en jugères, et elles sont distantes les unes des autres de 600 pieds » (cf. La., p. 213).

133. *Pro terminibus* : le *termin* est un témoin, cf. note suivante et *infra*, pour la terre sabine.

134. *Sub terra* : il s'agit de témoins destinés à empêcher les fraudes ou à se repérer sur le terrain en cas de bouleversements, grâce aux *formae* (cf. *infra*, en Sabine).

135. Traduire *condicio* est délicat, car ce qui occupe l'esprit des agents, ce sont les particularités qu'ils observent dans chaque région et le fait qu'ils sont amenés à adapter leur action à ces particularités et non, même si cela est sous-jacent, le statut ou l'organisation juridique.

136. Siculus Flaccus (*op. cit.*, p. 8-11, 18, traduction légèrement modifiée) fait état de cette particularité : « Et ils en vendirent d'autres [terres prises à l'ennemi], comme la terre des Sabins (*ager Sabinorum*), qu'on appelle « terre questorienne » (*ager quaestorius*) : ils la divisèrent en traçant des *limites* et y construisirent des parcelles en forme de briques (*laterculis*) de 50 jugères, tous les 10 *actus* ; et ils les vendirent ainsi par les soins des questeurs du Peuple Romain ».

137. Cf. La., p. 122, 136.

138. Il en a été question dans le texte de Latinus et de Mysrontius. Il y a deux solutions : ou bien l'attribution aux livres de Magon et de Végoia est erronée, ou bien le compilateur s'est référé à ce qui précédait dans sa documentation. La première est probable, car les expressions sont comparables pour ce qui est du mode manuel d'établissement du *limes*.

139. Gabies, située à 15 km à l'est de Rome, fut prise par Tarquin le Superbe. Elle fut une des premières cités alliées. Le *Liber coloniarum I* (La. p. 234) la signale parmi les entités campaniennes : « *Gauis, oppidum* fortifié (*munitum*) aux termes d'une loi syllanienne. Sa terre a été inscrite au cens (*censitus est*) pour le soldat d'après l'occupation (*ex occupatione*). Le passage n'est pas dû au peuple » (la *lex Sullana* livra certaines terres à l'occupation (*oppidum munitum*), tandis que d'autres furent assignées (*de muro ducta/um*), cf. E. Hermon : « La *Lex Cornelia Agraria* dans le *Liber Coloniarum I* », *Autour des Libri coloniarum*, *op. cit.*, p. 34).

140. La phrase est embarrassée si l'on suppose une rédaction élaborée. Elle ne l'est pas s'il s'agit d'un exposé oral qui a pu être enregistré par des sténographes.

141. La glose qu'on lit en marge du *Palatinus* renverse l'explication : « On vérifie au moyen de ces repères les chemins des limites » (*Quibus signis itinera finitima probentur*).

142. Située à 35 km à l'est de Rome sur les contreforts des monts de la Sabine, Tibur fut prise en 335. Florence mise à part, l'histoire agraire des cités et terres qui sont nommées dans le texte est liée à la conquête romaine depuis des temps reculés.

143. Le *Liber coloniarum II* donne des renseignements suivants : « Tibur : sa terre a été assignée par Tibère César. Elle a été structurée par la même loi que les *Campi Tiberiani*, qu'on parcourt entre Tibur et Rome » (*Tibur. Ager eius a Tiberio Caesare est assignatus. Ea lege continentur qua et Campi Tiberiani leguntur inter Tibur et Romam*, La. p. 258).

144. Goes (*op. cit.*, p. 258) lit : « a linea », Lachmann écrivant « aliena », mot qu'on ne saurait rattacher à quoi que soit. La leçon de Goes est confirmée par la glose écrite dans la marge du *Palatinus* : « *Id est in linearibus* » (« c'est-à-dire dans les lignes géométriques »).

145. « *Sicut et* » : l'expression reprend ce qui vient d'être dit. La redondance attire l'attention sur ce qui suit.

146. Le *Palatinus* porte, en marge, le commentaire suivant : « *In locis campestribus et rariores terminos et peregrinam arborem inuiri dicit* » (« Il dit qu'on trouve et des bornes plus rares et un arbre étranger au milieu, dans les lieux plats »).

147. La figure représente une tête d'aigle tournée à droite ; le bec entrouvert de l'oiseau dépasse largement l'assise de la borne. Il est probable qu'*oliuastellum* soit à rapprocher d'*oleastellus*, qu'on trouve dans Columelle pour désigner un petit olivier sauvage (*RR*, 12, 49, 3). Les caractères agrestes de ces arbustes et de l'oiseau de proie sont en concordance.

148. Mot à mot : « elle traverse une montagne transpercée ». Ici, comme dans d'autres passages, c'est la signification de la borne qui est révélée. Nous utiliserons généralement la figure latine (cf. n. suivante).

149. « *Et usque in aqua uiua mittit* » : « Et elle renvoie à l'eau vive sans interruption ». Le verbe n'indique pas un mouvement, mais fait état de la signification de la borne, qui indique tout cela par le fait même qu'elle a été placée en un certain lieu et d'une certaine manière. Il existe une continuité spatiale (*usque*) malgré la présence, entre la borne et le réservoir, d'un lit de cours d'eau.

150. L'information se retrouve dans une phrase du *Codex Gudianus* (G.179, La, 360) (*Terminus si transpertusus fuerit, flumen transit aut in aqua uiua mittit* : « Si une borne est percée, elle traverse un fleuve, sinon elle renvoie à l'eau vive sans interruption ») -, laquelle phrase fait partie d'un « Exposé sur les limites ou les bornes » (*Incipit Expositio limitum uel terminorum*). La vignette présente une borne parallélépipédique percée au centre d'une face verticale par un trou circulaire. Le mot *alueus* a des significations multiples ; il ferait problème, n'était le fait que le rapprochement avec la phrase que nous citons ci-dessus conduit à avancer qu'il s'agit du lit d'une rivière. La confrontation de la phrase de Latinus et de celle que nous avons citée plus haut conduit à proposer la solution suivante : cette borne avait pour but de signaler la présence d'une eau courante qui alimentait une *cisterna-arca*. Que ce dernier

mot ait pu être employé pour désigner un tel réservoir, c'est ce que nous déduisons des dimensions et de la forme de l'ouvrage dont ont fait état Faustus et Valerius (cf. *supra*), ainsi que de l'auteur du *De iugeribus metiendis* (La., p. 356) quand il écrit : *Si fuerit archa longa pedes XXX, lata ped. XV, alta ped. VII, duco longitudinem per altitudinem : fiunt ped. CCX. Hoc duco per altitudinem : fiunt pedes III(mille)CL. Sic quaer(o) pedaturam.* (Il faut lire *latitudinem* à la place du second *altitudinem*). Les auteurs ont voulu calculer le volume : « Si l'archa », indique le premier texte, « a 30 pieds de long, 15 de large, 7 pieds de haut, je multiplie la longueur par la hauteur : cela fait 210 pieds ; je multiplie ceci par la largeur : cela fait 3150 pieds. C'est ainsi que je cherche la pédature » (La. 353 ; *Item Faustus et Valerius : ... Si fuerit archa longa ped. XXX, lata ped. XV, alta ped. VII, duco longitudinem per altitudinem : fiunt ped. CCX. Hoc duco per latitudinem : fiunt ped. III(mille)CL. Sic quaero pedaturam* » (cf. J. Peyras : « Les campagnes de l'Afrique du Nord antique d'après les anciens *gromatici* », 110^e Congrès National des Sociétés Savantes, Montpellier, 1985, III^e Colloque sur l'Histoire et l'Archéologie d'Afrique du Nord, Paris, 1986, p. 262-263, 270). Ces édifices étaient couramment utilisés sur les limites des exploitations (cf., par exemple, K. Ouni et J. Peyras : « Centuriation et cadastres sur le Centre-Est tunisien », *Atlas Historique des Cadastres d'Europe*, sous la direction de M. Clavel-Lévêque et A. Orejas, Bruxelles, 2002, t. II, dossier 9, 4A, fig. 14 et 15), et il était courant qu'un captage fût réalisé par l'intermédiaire d'un petit barrage pour constituer une réserve d'eau tout près d'une source ou le long d'un ruisseau (par ex. L. Maurin et J. Peyras : « *Uzalitana*. La région de l'Ansarine dans l'Antiquité », *Cahiers de Tunisie*, t. XIX-1971, n^o 75-76, p. 14-15 et J. Peyras : *Le Tell nord-est tunisien dans l'Antiquité. Essai de monographie régionale*, Paris, 1991, p. 39, 77, 96, 156, 206-209, 412-414, 492). À une tout autre échelle, nous rappellerons, par exemple, un texte de Frontin : *Concipitur Virgo ... signino circumiecto continendarum scaturriginum causa* (« La *Virgo* prend sa source ... à l'intérieur d'un bassin en *opus signinum* pour contenir les sources jaillissantes ») (*Les aqueducs de la Ville de Rome. Texte établi, traduit et commenté par Pierre Grimal*, 2^e éd., Paris, 1961, X, p. 9), et le captage monumental du plus grand nymphée connu de l'Afrique Proconsulaire (F. Rakob : « Le sanctuaire des eaux à Zaghouan », *Africa. Fouilles, monuments et collections archéologiques en Tunisie*, t. III et IV, 1969-1970, Tunis, 1972, p. 133-176). Nous avons noté par ailleurs que les *arcae* étaient utilisées, d'après le *Liber coloniarum I*, en relation avec les rives, canaux de drainage et drains, dans l'*Ager Atteiatis*, en Campanie. (J. Peyras : « Campagnes », *op. cit.*, p. 262, d'après La., p. 240 : *Eorum cursus est per rationem arcarum riparum canabularum uel nouercarum*. La borne percée indiquait, en fait, qu'au-delà du lit de la rivière, il existait au *trifinium* un réservoir qui recueillait l'eau vive, sans que celle-ci, d'ailleurs, cessât de couler (L. Maurin et J. Peyras : « *Uzalitana* », p. 14). Les auteurs de « Témoignages » (*op. cit.*, 1994, p. 221, n. 27) croient le « contexte ... contradictoire. « L'eau vive », écrivent-ils, « renvoie à un cours d'eau alors que l'eau de la citerne est une eau captive, dormante ». En fait, l'eau vive alimentait un réservoir.

151. Nous traduisons *succumbus* par « couchée », d'une part par rapprochement du mot avec *accumbus*, d'autre part parce que la borne est représentée à plat sur la figure 232. La vignette montre, toutefois, un *terminus* biscornu, qui présente à droite une arête acérée et

fortement relevée, si bien qu'on ne doit pas écarter le rapprochement avec *cumba*, sorte de barque dont la proue pointue décrivait une courbe vers le haut, d'autant plus que le préfixe *sub-* suggère un mouvement de bas en haut (cf. *sublatus* ou *subleuo*). L'expression *ostendit limitem* signifie qu'elle avait pour but de signaler qu'on se trouvait dans un secteur centurié et que la pointe était dirigée perpendiculairement vers le *limes*, c'est-à-dire vers le *decumanus* (cf. Siculus Flaccus : *op. cit.*, p. 54-55, 182 : ... *unde etiam limites decimani sunt dicti* : « ... c'est pourquoi les *limites* sont dits *decimani* » ; tandis que son emprise s'étendait du lieu où elle était placée jusqu'à la limite de l'espace quand elle avait été posée dans une zone vallonnée, elle se contentait de marquer à proximité la limite quand elle était située dans une plaine.

152. La vignette représente un cercle placé au centre d'une diagonale qui coupe la face verticale visible par l'observateur de droite à gauche. Le *punctum*, comme la perforation du *terminus transpertusus*, indique la présence de l'eau. Il en sera de même plus loin (La., fig. 238). Ce rond blanc, dont l'existence est perceptible grâce à une circonférence noire, signale la source. Le puits, en effet, est indiqué par le petit trou (*cauum*) noir qui est visible dans la partie supérieure (*super se*) droite. L'illustration a réuni sur la même borne les deux informations du texte.

153. L'expression « *a sursum usque deorsum scissuram habuerit* » désigne, si l'on se réfère à la vignette, une diagonale qui part du bord supérieur droit de la face verticale du parallélépipède posé de chant à la base inférieure gauche. Un cercle, sous la forme d'un trou minuscule situé en haut et à droite, entre la diagonale et la bordure horizontale supérieure, a été aménagé, comme dans les autres bornes aquifères.

154. L'utilisation du plomb se comprend bien du fait de la malléabilité de ce métal, de sa faible altérabilité à l'air, de sa résistance à l'action des agents chimiques. La partie visible de la borne comprend un carré surmonté d'un arc double. Remarquons la possibilité d'un jeu de mots : *stagnum*, qui désignait une nappe d'eau stagnante (qui pouvait être un lac ou un étang), qualifiait aussi le plomb d'œuvre.

155. La borne parallélépipédique posée à plat présente sur la partie supérieure deux segments parallèles qui, proches l'un de l'autre sur trois côtés, suggèrent un couvercle, un demi-cercle intérieur dont le diamètre se confond avec la moitié du côté gauche du rectangle situé face au spectateur, et, à droite, un rectangle noirci, sauf sur la bande du périmètre. La présence de bains en zone rurale est attestée dans l'Antiquité tardive. C'est ainsi qu'une décision d'Honorius et de Théodose II, transmise le 3 mars 414 de Ravenne au Préfet du Prétoire Hadrien, interdisait, dans le cadre des mesures supprimant l'*hospitalitas* en Afrique, de demander l'utilisation d'un bain (*C. Iust.*, XII, 41, 6, cf. J. Peyras : « Les questions militaires nord-africaines dans les codes théodosien et justinien », *Cahiers de Tunisie*, n° 161, 3^e trim. 1992, p. 44). Les mesures antérieures, en particulier celle qui fut prise le 12 juin 413 (*C. Th.* II, 8, 10 = *C. Iust.*, XII, 40, 5) montrent qu'il s'agit d'un milieu rural (Id. : « Questions », p. 42-44). Curieusement, nombre de ruines de constructions romaines campagnardes qui étaient destinées à conserver l'eau, comme le montre le revêtement de béton à tuileaux, sont nommées de nos jours « hammam », c'est-à-dire « bain », dans les campagnes tunisiennes (K. Ouni et J. Peyras : *op. cit.*).

156. Nous préférons traduire *bifurcus* par « bifurqué », terme emprunté directement au mot latin. Il s'agit bien, en effet, à considérer la vignette, d'une borne qui présente une base et une hauteur communes, mais qui possède à son sommet deux pointes triangulaires acérées nettement séparées, dont les bases larges ne correspondent pas à l'idée d'une fourche, outil qui, d'ailleurs, peut avoir plus de deux pointes.

157. L'adjectif *samardacus* peut être comparé avec le mot *samartia* qu'on lit dans un passage de l'*Expositio limitum uel terminorum*. Il fut employé par Augustin dans le *Contra Academicos* (3, 15) et par Jean Chrysostome (*σμάρδακος*), ce qui place cette utilisation à la fin du IV^e ou au début du V^e siècle. Le paragraphe de l'*Expositio* qui traite du marquage du *trifinium* est le suivant : *Terminus si tres petras circa sese habuerit, trifinium demonstrat. Talem terminum nomine bifurtium samartia uocatur, et habet arcam in trifinium. Si botontini terrae, ex superis prohibeo te sacramentum dare. Si cihiamellus, hoc est siliqua siluatica fuerint tres, trifinium demonstrat. Si oliuastellum inueneris unum, terminum demonstrat, aquam uiuam et conuallia loca significat. Si tres murtae fuerint, trifinium demonstrat. Si tres cotonei fuerint, trifinium demonstrat* : « Si une borne a trois rocs autour d'elle, elle indique le *trifinium*. On désigne une telle borne bifurquée du nom de « *samartia* », et elle a une citerne dans le *trifinium*. Les talus de terre, j'interdis que tu prêtes serment à partir de leur sommet. Si c'est un « *cihiamellus* » (pour *chiamellus*, mot constitué des éléments grecs $\chi\iota$ et $\sigma\mu\epsilon\lambda\omega\varsigma$, ce qui signifie « disposé négligemment en forme de C »), « c'est qu'il y en a trois en bois de caroubier : il indique le *trifinium*. Si tu rencontres un petit oléastre, il indique une borne, une eau vive et des lieux vallonnés. S'il y a trois myrtes, elles indiquent le *trifinium*. S'il y a trois cognassiers, ils indiquent le *trifinium* ». Parmi toutes celles qui étaient à même de marquer le *trifinium*, seule la borne qui portait le nom de *samartia*, c'est-à-dire le *terminus samardacus*, étaient en relation avec un minéral ; toutes les autres étaient en rapport avec des végétaux.

J.-Y. Guillaumin (*op. cit.*, p. 100-102), propose, avec des arguments suggestifs (le grec *kamakion* désigne un trident, il y a eu une corruption de K à S), pour le passage de l'*Expositio* (La., p. 307-308), « le texte et la traduction que voici : *Talem terminum nomine bifurtium KAMAKIA uocatur, et habet arcam in trifinio*, « ce genre de borne, dite 'à fourche', est appelé *camacia*, et il y a une borne quadrangulaire au *trifinium* » (p. 102).

158. La vignette est indispensable pour comprendre la phrase. L'adjectif *rotundus* est en rapport avec l'aspect cylindrique ; *breuis* est, semble-t-il, en rapport avec l'étroitesse de cette borne oblongue ; le trou a été aménagé en un seul point qui est situé sur une face verticale. Nous n'avons pas d'indications sur l'expression *in fontem quatuorangulatilem*, mais nous pensons qu'elle désigne une source qui jaillit d'un cadre aménagé, carré ou rectangulaire, comme cela peut être observé archéologiquement (J. Peyras : *Le Tell, op. cit.*, Paris, 1991, cf. *indices*, p. 537, s.u. « Source aménagée »).

159. Il s'agit apparemment d'un objet en bois incrusté dans la borne. Nous avons affaire à une marque constituée, d'après l'illustration, par une sorte de flèche dont la pointe serait dirigée vers la partie inférieure gauche. L'adverbe *ecce* prouve que la vignette est contemporaine du texte. Nous employons l'expression « arbre étranger au milieu » pour rendre « *arborem peregrinam* », cf. *supra*. Il s'agit d'un arbre qui appartient à une espèce

inhabituelle dans le paysage. On trouve ailleurs l'expression *arbor exotica*, qui a la même signification : les mots *exoticus*, *peregrinus*, *alienus*, *aduenticius* étaient synonymes pour les lexicographes ; Solin (*Collectanea rerum memorabilium*, 4) utilisait *exoticus* à propos des arbres (cf. J. Peyras : « L'exotisme dans l'Afrique du Nord antique », *L'exotisme. Actes du colloque de Saint-Denis de La Réunion, textes réunis* par A. Buisine et N. Dodille, *Cahiers CRLH-CIRAOI n° 5*, Paris, 1988, p. 406-407).

160. La confrontation de la vignette 240 de l'édition de Lachmann et de celle du livre de Goesius (*op. cit.*, p. 303) semble montrer, mais cela n'est pas une certitude, que le plomb était placé au pied de l'arbre. Nous pensons que l'expression *idem sicut terminus* renvoie au *terminus si super se plumbum habuerit* de la page précédente (G. 209). Les deux repères marqués par le plomb avaient, en effet, des significations communes ou voisines : ils indiquaient la présence de l'eau ; tous deux pouvaient signaler une nappe d'eau (*stagnum*) ; la borne, en revanche, pouvait marquer la présence d'une citerne, tandis que l'arbre pouvait montrer l'existence d'un cours d'eau ou d'une source. Il semble que ces différents repères aient constitué un ensemble dont les informations, dans l'esprit de Latins, devaient être perçues dans une sorte de réseau global. C'est ainsi, par exemple, que l'expression *fluuium maiorem* n'est nullement en relation avec *stagnum*, mais avec les autres cours d'eau dont il était question plus haut et qui étaient signalés par la borne qui présentait une encoche. Nous aurions ainsi une hiérarchie de ces eaux courantes : *riuuum*, *fluuium*, *fluuium maiorem*.

161. La conjonction *autem* marque le désir à la fois d'établir un certain ordre d'idées constituant une synthèse partielle et une ouverture vers d'autres considérations. La conjonction *et* établit une relation entre le groupe constitué par les limites d'un même genre que sont le *trifinium* et le *quadrifinium* (*trifinium aut quadrifinium*) et la *sagrabā*. L'*adluuio*, qui était l'« alluvionnement au sens propre », ... « considéré comme un mode naturel d'acquisition de la propriété », était « traitée comme une terre vacante » et ne pouvait être l'objet d'une controverse qu'en dehors d'un territoire limité » (cf. Frontin : *L'œuvre gromatique. Corpus Agrimensorum Romanorum IV Iulius Frontinus, texte traduit par O. Behrends, M. Clavel-Lévêque, D. Conso, Ph. Von Cranach, A. Gonzales, J.-Y. Guillaumin, M. J. Pena, St. Ratti, Luxembourg, 1998, p. 81-82*). Le mot *sagrabam*, qui serait l'accusatif de **sagrabā*, est un hapax dans le corpus gromatique et nous ne l'avons pas rencontré ailleurs. S'il ne s'agit pas d'une faute de copiste, on peut, comme le faisait déjà Goes (*op. cit.*, p. 303), comprendre : *ad Sagrae oram* et établir une relation entre le mot et une rivière du *Bruttium* citée par Plutarque, Cicéron et Pline l'Ancien. On aurait donc affaire, comme pour le mot *botontinus*, à un terme régional. Mais, contrairement à ce dernier, il ne se serait pas imposé. Il convient toutefois de rappeler la conjecture de Nicolas Rigault (Nicolaï Rigaltii *observationes et notae*, dans Goes : *op. cit.*, p. 321). Il proposait de corriger les mots *scringis et allabinibus* qu'on lit quelques lignes plus loin en *sagrabis et alluionis*. L'équivalence des mots *allabinibus* et *alluionis* peut être admise. Il est, en effet, très probable qu'il faille rapprocher le substantif *allabinibus* du verbe à l'imparfait de l'indicatif *adlababat* qui est attesté dans un passage d'Agennius Urbicus où l'auteur, traitant des controverses sur l'alluvionnement, rappelait que, du fait de la gêne que provoquait la présence d'un cours d'eau pour les assignations de

vétérans dans le cadre d'une *pertica* coloniale, on avait créé un *modus* pour le cours d'eau. Et il ajoutait : *Nam et in Italia Pisauro flumini latitudo est adsignata eatenus qua usque adlababat* : « En effet, en Italie aussi on a assigné comme largeur au *Pisauros* l'espace jusqu'où il alluvionnait » (*Controverses sur les terres, Corpus Agrimensorum Romanorum VI, texte traduit par O. Behrends, M. Clavel-Lévêque, D. Conso, A. Gonzales, J.-Y. Guillaumin, J. Peyras, St. Ratti, Napoli, 2005, p. 124-125, 234*). Une correction de l'incompréhensible *scringis* en *sagrabis* n'est donc pas sans intérêt. Nous aurions affaire à un type d'alluvionnement (ce qui conduirait à accepter la définition du texte), dont la dénomination proviendrait d'une intervention des spécialistes sur la rivière *Sagra*.

162. Les trois éminences qui représentent des *monticelli* sur la vignette sont difficiles à interpréter en l'absence d'échelle. Nous pouvons toutefois nous en faire une idée grâce à un passage des perfectissimes *Faustus et Valerius* qui avaient créé, sur le modèle des talus de l'*Ager Botontinus* (qui appartenait aux habitants de Butonte, nommés *Butuntinenses* par Plinius l'Ancien (*H.N.*, 3, 115), dans la province de Calabre, cf. aussi *Liber coloniarum II*, cf. La. p. 262), des levées de terre à Carthage et dans l'Afrique Proconsulaire : « Et sur les limites, là où nous avons placé des bornes plus rares, nous avons édifié des talus de terre (*monticellos plantauiumus de terra*) que nous avons appelés « *botontini* » (cf. *supra*). Les *monticelli* ne pouvaient pas être de véritables collines, ni ces supports continus de haies et d'arbres de haute futaie du bocage : ils devaient, en revanche, perdurer et, de ce fait, constituer un ensemble solide dont la partie extérieure était endurcie. Si bien que nous les comparerions volontiers à ces croupes artificielles qui dominent les *limites* dans le Sahel tunisien (K. Ouni et J. Peyras : *op. cit.*, fig. 9 et 10).

163. Les *Terminorum diagrammata*, voulant illustrer une sépulture militaire sur une limite (*sepultura militaris in finem*), se contentent de dessiner une figure rectangulaire plane dressée de chant, dont la partie supérieure a la forme d'une abside (La. fig. 275).

164. Un passage d'Agennius Urbicus (cf. *supra*) montre, dans le contexte de la centuriation dans lequel il est placé, que la décision d'établir un *modus* pour le cours d'eau dans le cadre du rachat des subsécives d'une *pertica* pouvait être appliquée en Italie et, probablement, dans toutes les colonies. Cette largeur prenait en compte seulement la plus grande étendue de la terre nouvelle, comme le confirme la vignette qui indique que les subsécives ne comprennent que les sols en continuité avec les centurions. Ces subsécives font alors partie du domaine privé du propriétaire des biens centuriés auxquels ils se rattachent topographiquement (alors que les îles formées par les alluvions sont possessions indivises des propriétaires de la terre ferme (cf. Gaius : *Institutiones*, II, 70-72 et Florentin : *lib. VI Institutionum*, cf. *Dig.* 41, 1). La phrase de *Latinus* se place donc dans un contexte similaire de sols centuriés et d'alluvions qui y sont attachés.

La signification du texte est la suivante : l'arpenteur doit intervenir pour borner les sols alluviaux. Il le fait en utilisant une borne qui présente trois pointes, suivant l'autorité qu'il détient (*auctor*). La borne qui présente quatre pointes, en revanche, marque normalement le *quadrifinium* dans une centurie.

165. La figure 249 présente une patte de loup tournée à gauche. Celle-ci est creusée (plutôt qu'incrustée ou posée) sur la surface supérieure oblique d'un hexaèdre. Latinus avait mentionné, dans son livre « Sur les bornes », un « arbre pérégrin », c'est-à-dire « étranger au milieu ». Une borne, dans laquelle avait été incrustée un morceau de bois en forme de flèche, indiquait la présence d'un arbre « pérégrin », mais celui-ci avait été placé intentionnellement pour marquer une limite. Dans le cas présent, il s'agit certainement d'un arbre servant de repère, mais antérieur au bornage. L'arpenteur, en effet, utilise un symbole emprunté au monde sauvage.

166. L'ours, qui appartient aussi à l'univers agreste, était tout indiqué pour marquer la présence d'un bois sacré, lequel échappait à la perche des géomètres (Agennius Urbicus : *op. cit.*, p. 94-101, 155-161, et Thulin 30 = La. 46-47 (Lachmann l'attribuait à Frontin) ; cf. J. Peyras : « Campagnes », p. 268-269 et Id. : « Remarques sur les centuriations et les cadastres de l'Afrique Proconsulaire », *De la terre au ciel. I. Paysages et cadastres antiques. XII^e Stage International-Besançon, 29-31 mars 1993*, M. Clavel-Lévêque, I. Jouffroy et A. Vignot édés, Paris, 1994, 238-239). La borne parallélépipédique présente, sur sa face supérieure, l'empreinte d'une patte tétradactyle. Trois doigts présentent des griffes.

167. Le sabot, situé sur la face supérieure oblique d'un hexaèdre, comprend deux ongles. Le mot *pecoris* renvoie à une bête de troupeau. Il existe un lien direct entre l'élevage et la présence d'un point d'eau.

168. Une tête de bovidé tournée à droite orne la partie supérieure d'une borne parallélépipédique. Nous donnons au membre de phrase *per quas lineae confinales descendunt* une signification qui correspond à la technique d'arpentage. Le mot *lineae*, en effet, renvoie, nous l'avons vu, à la représentation sur une *forma*. Les arpenteurs s'appuient, dans un secteur accidenté dominé par l'élevage, sur l'écoulement des eaux pour enregistrer les limites, suivant en cela les traditions séculaires du milieu pastoral.

169. La seconde phrase signifie que des objets sacrés étaient posés sur la borne quand elle se trouvait placée à la limite de trois propriétés. Des actes cultuels avaient lieu en cet endroit. Il reste à déterminer la signification du mot *paganorum*. Traduire par « paysans » ne nous semble pas satisfaisant pour désigner des personnes dont la principale activité était l'élevage. Nous aimons mieux donner au mot la signification juridique qui était la sienne, celle de membres (*pagani*) d'un groupe (*pagus*) qui, reconnu par la puissance publique, pouvait former une *respublica*, comprendre des décurions, des curies et, sur le plan religieux évoqué dans le texte, des prêtres tels que des pontifes et des augures (Plusieurs études ont examiné ces groupes. Nous renvoyons plus particulièrement à H. d'Escurac-Doisy : « Notes sur le phénomène associatif dans le monde paysan à l'époque du Haut-Empire », *Antiquités africaines*, t. I, 1967, p. 59-71 ; à L. Maurin et J. Peyras : « Romanisation et traditions africaines dans la région de Bir Mcherga », *Cahiers de Tunisie*, t. XXXXIII, n° 155-156, 1993, p. 105-148, et à l'étude majeure de L. Capogrossi-Colognesi : *Persistenza e innovazione nelle strutture territoriali dell'Italia romana. L'ambiguità di una interpretazione storiografica e dei suoi modelli*, Napoli, 2002, *passim*). L'allusion aux *sacra paganorum* doit-elle nous conduire à considérer que le texte de Latinus serait antérieur à la décision d'interdire le culte païen en

391 ? On sait, qu'en fait, elle ne put être appliquée rigoureusement et qu'elle fut reprise en 407 et 415 en Occident, en 423, 435, 451 et 472 en Orient (cf., en dernier lieu, l'excellente mise au point de R. Delmaire, dans *Les lois religieuses des empereurs romains de Constantin à Théodose II* (312-438), I. Code Théodosien livre XVI, texte latin Th. Mommsen, traduction J. Rougé, introduction et notes R. Delmaire, avec la collaboration de F. Richard et d'une équipe du GDR 2135, Paris, 2005, p. 79-94), que, de plus, le paganisme persista longtemps en dehors des villes. Le texte a été rédigé à une époque où le pouvoir impérial cherchait à supprimer les cultes païens, ceux-ci se maintenant surtout dans les campagnes. Il y avait environ un siècle que Tertullien (*De corona militis*, 11) avait utilisé le mot *paganus* pour désigner le « païen ». L'arpenteur, quant à lui, se contente d'utiliser les repères pour marquer le territoire. Les *pagani* étaient chargés de la lustration des confins. Etant établis dans les secteurs où les *limites* étaient rares, ils jouaient un rôle qu'il ne convenait pas de négliger.

170. La description correspond à une pierre parsemée de petits grains de différentes couleurs. La vignette représente un parallélépipède haut et étroit posé de chant. Les lignes parallèles verticales sont mieux mises en évidence que sur les autres bornes. « La parallèle » devait être bien visible. Son importance est soulignée par la phrase qui suit sa dénomination, phrase qui semble empruntée à une sentence juridique, comme l'indiquent l'emploi de *constat* suivi d'une proposition infinitive, et les mots *legum, initia* et *consulta*. Aussi préférons-nous considérer que tous trois sont des substantifs (plutôt que de faire de *consulta* un adjectif épithète d'*initia* : « les principes avisés des lois »), les deux derniers présentant un asyndéton, conformément, comme pour la formation de la phrase, aux formes archaïsantes de la langue du Droit.

171. Il s'agit ici de la pédature mesurable sur un plan, comme dans les deux écrits que nous évoquons ci-après, ou comme dans le Pseudo-Hygin (*Des fortifications du camp, texte établi, traduit et commenté par Maurice Lenoir*, Paris, 1979, cf. p. 36 et 146), et non de la pédature volumique dont Faustus et Valerius avaient fait état. Le fait est à noter, bien que les Anciens n'aient pas envisagé la question ainsi, puisqu'ils considéraient simplement la *pedatura* comme une « longueur exprimée en pieds » (cf. Lenoir : *op. cit.*, p. 36). Une pédature de 460 pieds est moins attestée que celle de 450 pieds ; ainsi, sous l'autorité de Vitalis et d'Arcadius, à propos des *termini quadrati* : « *Nam sine dubio finem faciunt et habet initium pedaturae, ped. CCCL et CCCCL et DCL et DCCL et DCCC, et si multum, in p. ∞L* » : « Car indubitablement la borne crée le territoire, et l'on a le point de départ de la pédature, 350, 450, 650, 750, 800 et, si celle-ci est grande, 1050 pieds » (La., p. 344-345, cf. *supra*) ; ou encore, parmi les *Litterae singulares*, les références suivantes qui concernent les pierres de meule dans l'Africa et en Mauritanie : « *Nam molares in pedes CL et CCCCL et DCCCCL et DCCCC et ∞CLV et ∞CC et in ∞CCCL et in II(∞)CCCLX* » : « Quant aux pierres de meule, elles sont distantes les unes des autres de 150 pieds, de 450, de 850, de 900, de 1155, de 1200, de 1350, et de 2360 pieds » (La., p. 353).

172. Le texte présente d'une manière inopinée - il avait été question jusqu'ici de dire ce que signifiait tel ou tel type de borne, et il en sera de même immédiatement après, dans la phrase qui clôt le texte -, un tableau de *litterae singulares* et un commentaire laconique de ce qu'il

convenait de faire en présence de ces lettres. Une telle présentation amène plusieurs remarques : le tableau donne des chiffres qui correspondent à des lettres uniques. La phrase qui suit évoque aussi la possibilité d'une couple de lettres. Est-ce à dire que les nombres s'additionnent ? Le groupe LM signifie-t-il, par exemple, 6000 pieds ? Certaines lettres ont la même signification : 1000 pieds sont ainsi désignés par I et N, 1500 par O, S et T ; alors qu'il existait une progression, de 250 à 3500, celle-ci s'interrompt pour faire place à un comptage qui varie plusieurs fois ; notons, d'autre part, que les manuscrits ne sont pas toujours en accord : A signifie 250 sur le *Palatinus*, 200 sur le *Gudianus* ; B, 350 sur le premier et 300 sur le second. Lachmann choisit les données du manuscrit du Vatican. Le fait que le texte soit mal établi rend aléatoire toute comparaison. Le système, quelle que soit la leçon que nous pourrions évoquer, est partiellement comparable à celui des *litterae singulares* que nous avons envisagées ailleurs (J. Peyras, « Écrits », *DHA* 1995, 21-2, p. 158-166). Il est probable qu'on ait voulu compiler des données diverses.

173. L'indication renforce, pensons-nous, la signification de « porte-message » que nous avons donnée à cette borne (cf. *supra*, Arcadius et Vitalis).

174. « *Auctor* » signifie ici à la fois qu'Innocentius détient par délégation l'« *auctoritas* » et qu'il a rédigé l'exposé.

175. Le manuscrit ne comporte pas de conjonction de coordination. Lachmann l'a ajoutée. Il est dans le vrai quant au sens car il ne faut pas faire de « *notis* » une épithète de « *litteris* », comme le prouve, par exemple, la proposition *ita capitulum ad notas iuris reuertatur* à la lettre B. Pour la forme, l'asyndète est normal dans un contexte juridique.

176. Le mot *casa* qualifie le centre du domaine, qu'il soit investi d'une possession ou qu'il soit situé topographiquement. On peut donc traduire par « ferme » dans un des sens courants que revêt ce terme, ou par « maison » dans l'acception un peu ancienne et désormais littéraire du mot.

177. Le mot *finis* désigne suivant le cas les limites ou les terres. Il reste que les terres nommées *finis* ont cette dénomination parce qu'elles sont comprises entre des limites (*finis*).

178. Le mot *alueum* peut désigner un cours d'eau ou un canal. L'eau y circulait (*currens*).

179. *Habet* est sous-entendu, comme dans le cas du membre de phrase précédent. L'auteur continue à décrire les caractéristiques des dépendances de la ferme.

180. Nous adoptons en la modifiant la proposition de correction de A. Roth-Congès : *per pedes GAG p. CCCC* serait une erreur du copiste pour *lapides GAG p. CCCC*.

181. *C(enturia) ag(ri)* ?

182. Vitalis et Arcadius *auctores* (La., p. 344, cf. *supra*), ont fait allusion à l'intervalle de 400 pieds à propos de la borne épitectiale.

183. *Ibid.* ; Les bornes de 450 pieds « créent l'espace limité et l'on a ainsi le point de départ de la pédature ».

184. L'extrait qui nous a été conservé ne comporte pas le passage auquel l'auteur fait allusion.

185. Nous adoptons le sens qu'a donné à « *significat* » A. Roth Congès (p. 80-81)

186. Le *sextaneus* est un *limes*, mais aussi la ligne « tirée en direction de l'ombre à la sixième heure du jour » (E. Benoist et H. Goelzer : *Dictionnaire latin-français*, 1922, 9^e éd., p. 1413). Dans le corpus grammatique, le *sextaneus riuus* est un ruisseau qui coule du nord au sud. Sur le sens du mot et le rapport avec d'autres types de *limites*, cf. *infra.*, aux *casae litterarum* en lettres grecques et de l'*Archerianus A*).

187. La borne MA est la première borne en rapport avec le *kardo maximus*. Elle est signalée dans un passage du *Gudianus* (140, La., p. 340), comme une borne du territoire de Volaterra, en Étrurie (*in terminis prouvinciae Tusciae*).

188. Les terres s'étendent vers l'Est sur les 252 pieds du *limes*, lequel se rattache à des lignes qui empruntent, près des confins, des directions diverses.

189. *Septentrio* est utilisé, dans la langue technique, pour *limes septentrionalis*. Il est perpendiculaire à la ligne précédente.

190. *Meridianus* signifie *limes meridianus*.

191. Sur le sens de *septentrio*, cf. *supra*.

192. *Normaturam suam* : système orthogonal, obtenu sur le plan avec l'équerre.

193. Le pluriel *inueniantur* s'explique par le fait que l'expression *normaturam suam* recèle un ensemble de *limites*.

194. *Orientalem* : *limitem orientalem*.

195. Le sujet de *transit* est *casa*, ce substantif étant utilisé pour désigner le domaine.

196. La *uia Flaminia* apparaît sept fois dans ce texte. Nous sommes donc dans un secteur accidenté compris entre Rome et *Ariminum*. Comme nous l'avons vu, les géomètres perfectissimes s'occupèrent particulièrement du centre de l'Italie.

197. « *Mittit* ». A. Roth Congès (*op. cit.*, p. 81-82) affirme que « *mittere* » a le sens de « faire la limite ». Il est très probable que ce soit le cas ici. Nous en sommes moins sûr pour la phrase précédente, tout en admettant cette possibilité.

198. Sur l'*arca* du *quadrifinium*, cf. *supra*. Nous rencontrons, comme pour la lettre C, la mention du *lauacrum*. S'agit-il d'un bain ? Peut-être faut-il évoquer le mot « El Hammam », utilisé dans le Sahel pour désigner les réservoirs romains situés souvent en bordure des limites ? Peut-être l'*arca* correspond-elle à une citerne, le *lauacrum* au réservoir ouvert qui en dépend, ce que nous avons observé dans les fermes romaines de la vallée de la Medjerda (*Bagrada*) ?

199. *praemit* : il faut certainement lire *premit*.

200. Les confins de la ferme forment un tout cohérent, contrairement à ceux de la dépendance qui furent placés sur le *limes* parce qu'ils avaient disparu.

201. Nous avons dit que « *casa* », la ferme, est aussi le domaine : c'est le cas ici.

202. « *Se* » renvoie à « *casa* ».

203. « *Explatus* » : il faut certainement lire « *explanatus* ». La montagne est bien distincte, ou étendue, ou encore « plane ».

204. *Paginas*. Le mot *pagina* fut employé par Pline l'Ancien (*HN*, 17, 169) pour désigner une rangée de vigne disposée en rectangle.

205. *Terminos decursorios*. Nous pensons que l'expression a le même sens que *terminos cursorios*. Sur ces bornes, cf. *supra*.

206. *Constitutionem* a un sens juridique, d'une part parce que, comme nous l'avons vu ailleurs, les arpenteurs agissaient par délégation de l'*auctoritas* de l'empereur, d'autre part parce que le texte traite des *limites*.

207. Cette énumération dépend du verbe *oportet*.

208. *Arcam constitutam habet examine* : comme l'indique la suite de la description de la ferme L, l'arpenteur est intervenu pour marquer le domaine ; cf., à la lettre I : *ad aream examinis*, où le contrôle portait sur le mesurage.

209. *Descendens, pergens* se rapportent à « *casa* », comme le montre l'intitulé initial (*Casa per L nomen habens*) qui, du fait qu'il n'est pas suivi d'un verbe au monde indicatif, introduit une énumération.

210. Les *duo genera montium* ont été marqués par un *limes*, ce qui constitue un moyen de construire une *forma* et d'établir une continuité cadastrale d'une vallée à une autre. Il s'agit souvent, comment nous l'apprend l'archéologie, de droites parallèles qui traversent un mont, sans créer de quadrillage et sans qu'elles se succèdent tous les 2400 pieds. À la lettre I, les collines avaient été alignées suivant l'art de l'arpentage, c'est-à-dire qu'un ligne droite leur avait été affectée.

211. *Arca perget* : des *arcae* se succèdent, comme dans la ferme L.

212. Les assignations qu'effectue Innocentius s'étendent à 4000 pieds de pèdature. C'était le cas aussi pour les pèdatures les plus importantes que signalaient les *auctores* Vitalis et Arcadius, cf. La., p. 345 et *supra*.

213. *Interdum* : l'adverbe marque l'opposition entre la ferme O et la précédente. Alors que la *casa* O se situait exclusivement dans la montagne, la *casa* N pouvait être en plaine (et, en fait, la description ne la situe que dans ce genre de relief).

214. *In quo campo* : il s'agit, à cause de ce qui suit, plutôt d'une surface plane d'une certaine dimension que d'un champ.

215. *Sub se cannuccias et res palustres habet*. L'expression *res palustres* désigne tout ce qui fait partie des terres palustres.

216. *Memoria in arca* : il pourrait s'agir du monument dédié au constructeur ou au donateur de l'*arca* ; mais l'emploi du mot dans la description de la *casa* Q donne à penser que la *memoria* était plutôt un tombeau ou un cénotaphe doté d'une dédicace.

217. *Alias fontanas* : l'expression prouve que l'*arca* était elle-même considérée comme une fontaine. L'*arca* était certainement un réservoir constituant un point d'eau.

218. *Et de sub riuo latus riuum limitem transit* : si l'on accepte le texte tel qu'on le lit, il faut admettre que le cours principal du ruisseau était confondu avec le *limes*, tandis qu'un côté (*latus*) correspondait à une ligne qui le traversait, ce côté se confondant avec une direction d'un des lits dérivés (*descendentes in alueo*).

219. *Aluarium EV*. Peut-être faut-il développer l'abréviation et comprendre *eu(ocatum)*, les abeilles ayant bien été « appelées » dans les ruches ? L'abréviation *EV pour euocatus est*, en tout cas, courante et connue des Romains.

220. *A sexta hora*. Il s'agit, pour nous, du sud, mais le *limes* ne se confond pas nécessairement avec les segments reliant les points cardinaux opposés.

221. Les *limites* structurent les secteurs réguliers, les *pagani* sont chargés des zones accidentées.

222. A. Roth Congès traduit « *mittere* » par « faire la limite » (*op. cit.*, 81-82). La ferme est limitée par le *trifinium*.

223. Le passage est corrompu. Nous proposons de placer un point-virgule après « *in alueo* » et de séparer les mots qui suivent les uns des autres pour les traduire.

224. Les *limites* étaient en rapport originellement avec le système duodécimal (Hygin l'Arpenteur : *op. cit.*, p. 8-9).

225. *Mutabilis locus*. Nous aimons mieux donner à *locus* le sens précis de « pièce de terre » que la signification vague de « lieu ». Cette terre s'éboule, s'érode ou reçoit des apports extérieurs.

226. La conjonction *sive* ne marque pas l'alternative, mais l'union.

227. *Horizontes definitores* (mille), *ueniet computatio limitis*. Le substantif *definitores* a été ajouté en marge dans le manuscrit. Il est de toute façon indispensable pour que la proposition ait un sens. Le *definitor* avait autorité pour fixer les limites.

228. J. Peyras : « Écrits d'arpentage et hauts fonctionnaires géomètres de l'Antiquité tardive. 3. Innocentius, *u(ir) p(er)fectissimus* et les *Casae Litterarum*. b) Le *Codex Palatinus* 57a-61a, p. 160-176.

229. Alpha. La lettre, transcrite en majuscule, est accompagnée de sa prononciation pour les lettres A, B, Γ, Δ, Z, H, Θ, I, K, Λ, M, N, Ξ, O, Φ.

230. *Sextaneus* : dans ce paragraphe, l'auteur décrit les quatre points cardinaux (*ab orientali parte, a meridiano et contra austrum, contra aquilonem, in uentum ... qui occidentaneus imputetur*). Le *sextaneus* n'est donc pas en rapport avec une direction cardinale. Le *sextaneus* fait, semble-t-il, un l'angle de 60° par rapport à l'est, la description étant faite de l'est vers le sud, c'est-à-dire le sud-sud-est. À considérer le *limes sextaneus* dans d'autres contextes (cf., en particulier, la lettre B des *codices Arcarianus A, Riipullensis 106* et *Parisinus 8812* (cf. *infra*), ce qui caractérise ce *limes*, c'est qu'il est lié angulairement à un autre.

231. Nous donnons à la locution latine *finis fortiores* la signification qui est la sienne en français : les « terres fortes » sont les terres lourdes, épaisses, argileuses, grasses, compactes.

232. L'expression *finis curtiores* s'oppose à la précédente, les deux propositions étaient mises en opposition par la conjonction de coordination *uero*.

233. La *petra aspratilis* est une borne rugueuse au toucher, probablement à cause de l'enduit granuleux qui la recouvrait. Les *Terminorum diagrammata* (La., p. 341, fig. 295) présentent un *terminus aspratilis* : il s'agit d'une borne cubique ouverte sur sa partie supérieure qui ne saurait être une borne « brute ».

234. « Bêta » : comme pour la lettre précédente, la transcription de la prononciation est celle du latin.

235. Une *arca in quadrifinio* est représentée dans les *Terminorum diagrammata* (Lachmann, p. 341, fig. 288). Il s'agit d'une enceinte rectangulaire. Les murs sont en *opus quadratum*. L'ouvrage pouvait servir de réserve d'eau.

236. Deux solutions sont possibles : la première consisterait à accorder au substantif *limes* une signification « courante », c'est-à-dire celle d'un sentier, ou d'un chemin de limite. Dans ce cas, on pourrait traduire *tortuosus* par « sinueux » ; la seconde donne à *limes* le sens qu'il revêt dans les écrits d'arpentage, c'est-à-dire d'élément structurant d'un système orthonormé. Il faut traduire alors l'adjectif par « complexe ». La seconde solution nous semble la bonne, d'une part parce que nous avons affaire à un texte technique, d'autre part parce que le gamma représenté dans ces textes est toujours le gamma majuscule constitué de segments de droite perpendiculaires les uns par rapport aux autres.

237. *Aut casa aut casale* : ce sont des ablatifs d'origine.

238. « *Casae* » : c'est la ferme en tant que domaine.

239. *Quoniam* est rendu par les dictionnaires, quand il s'agit de la langue classique, par « parce que » ou par « puisque ». Nous accordons à la conjonction le sens causal qu'il a en latin.

240. On lit le mot *casa*, qui ne saurait être qu'un nominatif ou un ablatif, entre *de latus et uineam*. Il ne convient pas en cet endroit. Plutôt que de proposer un génitif, nous replaçons le mot en tête de la phrase, *habens* se reportant de toute façon à *casa*, que le substantif soit exprimé ou non. Il est vrai qu'il n'est pas impossible que l'auteur ait pu considérer *de latus* comme une préposition suivie de l'ablatif.

241. *Vero* est prisé par l'auteur qui l'emploie pour exprimer des nuances diverses.

242. *Collis rigorem sequeris* : « tu suivras la ligne droite de la colline ». Il s'agit, croyons-nous, de la ligne de faite. Un chemin, en effet, est nécessairement sinueux s'il ne passe pas sur la crête, où il peut être assimilé à une ligne droite (*rigorem*).

243. *Labacrum* ou *lauacrum*. Sur le *lauacrum* utilisé pour borner, cf. Vitalis et Arcadius *auctores*, La., p. 343, *supra*. Le *labacrum* pouvait être un réservoir ouvert dans lequel il était possible de se baigner, et l'*arca* une citerne dont dépendait le réservoir. Mais si l'on veut accorder à la préposition *circa* une idée d'encerclement, et non celle d'une simple proximité, on imaginera qu'un bassin central (*labacrum*) ait été alimenté par un château d'eau circulaire. Cela correspondrait bien à la signification de la préposition, mais non à ce que suggère le substantif *arca*. On pourrait alors avoir affaire à un nymphée : le *labacrum* serait entouré, si certaines *arcae* pouvaient avoir une telle forme, par le demi-cercle du château d'eau (*arca*).

244. Si notre interprétation est bonne, nous sommes en présence d'un « bec de canard ».

245. La description se poursuit par la partie orientale.

246. La traduction de *casalis* par « fermette » ou par « petite ferme » doit se comprendre de la même manière que celle qui a conduit à rendre *casa* par « ferme ». Il s'agit dans ce second cas d'un domaine qui dépend d'un bâtiment ou plutôt d'un groupe de bâtiments, ce qui est couramment nommé « ferme » en français. Quant à la *casalis*, il s'agit souvent d'une tenure sur laquelle une fermette, qui peut être composée de plusieurs cabanons, est érigée. Les occupants de la *casalis* dépendaient souvent des possesseurs de la *casa*, soit directement, soit

par l'intermédiaire d'un contrat de fermage ou de métayage. Toutefois, dans un contexte différent (cf. *supra*, lettre N), il semble que la *casalis* ait été indépendante, ou bien qu'elle ait eu vocation à le devenir. C'est la raison pour laquelle nous ne traduisons pas « *casalis* » par « dépendance ».

247. Est, *sextaneus*, sud : cette succession donne à penser, comme pour la lettre A, que le *sextaneus* est le sud-sud-est.

248. *Habens* revêt un sens absolu. Le participe présent marque l'état, ce qui est courant (Ernout et Thomas : *op. cit.*, p. 274) dans un texte qui n'a rien de littéraire.

249. *Memoria* : le mot revêt généralement le sens de monument commémoratif, de « chapelle », voire de tombe, qu'on trouve en effet dans les campagnes aux limites de propriété ou pour marquer un lieu digne d'intérêt.

250. *Inspectis* : nous admettons un ablatif absolu avec *finibus* sous-entendu : « après inspection des limites ». Les géomètres étaient chargés aussi bien du contrôle des limites que de la mise en place des bornes.

251. *In cura constituimus* : nous avons ici une nouvelle intervention de l'administration.

252. *Quae* : ce pronom ne saurait renvoyer, ni au *trifinium*, ni à l'*arca*, qui sont tous deux des points fixes. Il faut donc en revenir à la *casa*, dont la présence, en l'occurrence, ne saurait être que constante et souveraine.

253. La prononciation de la lettre epsilon n'apparaît pas. Il en est de même pour upsilon.

254. *Campum* : ici comme en d'autres endroits, nous traduisons le mot par « plaine » par opposition à l'autre élément topographique que constitue le *mons*.

255. Zêta. L. Tesnière (*Pour prononcer le grec et le latin*, Paris, 1968, p. 41) écrivait que « le z » était, comme la lettre grecque zêta, « une spirante dentale sonore géminée ». La prononciation latine de la lettre grecque est, en vérité, variable, suivant la position de la lettre dans le mot et suivant les régions.

256. Il faut donc rendre compte de l'opposition entre *grandes atque compactiles*, d'une part, et *spatiosos* d'autre part. Les terres sont vastes, mais trapues, compactes (spatialement parlant), d'un seul tenant. Elles ne s'étendent pas.

257. *Quae uia obseruat omnes fines aspratiles F.D.* : le manuscrit comporte, au-dessus des lettres F.D., le substantif *fundus* écrit en petits caractères. Nous pensons que le mot constitue une interprétation des lettres F.D. Le mot serait au nominatif parce qu'il s'agirait d'une explication extérieure, non d'une correction du texte. Nous comprenons donc *fines aspratiles f(un)d(i)*. Cette opinion nous semble plus plausible que, d'une part, de conjecturer la présence de *litterae singulares*, d'autre part, de considérer que *fundus* ait constitué le premier mot du membre de phrase suivant, dont dépendrait *habens*. Notons qu'il est question d'un *fundus* plus loin pour cette même lettre et que celui-ci semble se confondre avec la *casa*.

258. *Habens* est écrit deux fois, inutilement semble-t-il.

259. L'eau vive n'est pas pérenne. Le verbe *decurrit* est bien adapté aux réalités des eaux torrentielles des Apennins.

260. Il existait donc un lien entre la forme de la lettre et le repérage géométrique des termes.

261. Lachmann (p. 321, 1) a écrit deux signes que A. Roth-Congès interprète comme signifiant cinq onces, « un *quintum* de 12, 33 cm ». Mais la lecture du savant allemand diffère totalement de celle de Van der Goes (*op. cit.*, p. 230), lequel lit « al, z, 3 » (ce dernier ressemblant à celui du *scripulum*). Nous manquons d'éléments qui permettraient de trancher. Il peut s'agir, ainsi que le pense A. Roth-Congès, de la longueur de la perpendiculaire ou de celle de l'équerre.

262. Eta. La présence du « h » et sa prononciation par des lèvres latines rappellent l'amusant poème de Catulle sur le snobisme d'Arrius (*Poésies*, 84).

263. *Quattuor limites fundum continent*. Le mot *limes* désigne un élément du système orthonormé. Il demeure ce qu'il était, c'est-à-dire un moyen de structurer la terre, de donner forme régulière, « limitée », rationnelle, à la matière brute. L'emploi du verbe *continent*, qu'on pourrait traduire aussi par « structurent », renvoie sans solution de continuité à la définition de la première « qualité de terres » qu'avait défini Frontin, « celle de la terre divisée et assignée », qui était « celle des colonies », laquelle « est généralement structurée par des *limites* » (*plerumque limitibus continentur*) (Frontin : *L'œuvre gromatique. Corpus Agrimenso-rum Romanorum IV Iulius Frontinus, texte traduit par O. Behrens, M. Clavel-Lévêque, D. Conso, Ph. Von Cranach, A. Gonzales, J.-Y. Guillaumin, M. J. Pena, St Ratti, Luxembourg, 1998, p. 3-4, 3*). À trois siècles de distance, les *limites* structurent (*continent*) les terres italiennes, qu'elles soient coloniales ou définies suivant d'autres *limites*, gracchiens, syllaniens, juliens.

264. *Sextaneum* : la forme s'explique comme un accusatif exclamatif (Ernout et Thomas : *op. cit.*, p. 22-23). L'auteur a signalé, interrompant sa description, que la gauche dont il était question ici, considérée à partir du nord, était le *sextaneus*. Il s'agirait donc, si l'on est à 60°, de l'est-nord-est.

265. *Fines curtiores* : si l'on admet que *curtiores* s'oppose à *fortiores*, c'est que la description, commencée à l'ouest, a d'abord envisagé l'aquilon sur sa gauche, puis du nord, a considéré le *sextaneus* situé à gauche. La suite montre, d'ailleurs, que les terres qui suivent sont celles de l'est.

266. *In rationem* : l'expression se comprend par rapport à la phrase « *quattuor limites fundum continent* ». Le système orthonormé est une *ratio* (cf. par exemple, Hygin l'Arpenteur : *Constitutū enim limites non sine mundi ratione ... Vnde primum haec ratio mensurae constituta ab Etruscorum haruspicum disciplina* (*op. cit.*, p. 2-3).

267. L'auteur utilise, comme il le fait souvent, le participe présent pour son exposé. *Casa* est sous-entendu.

268. Il faut mettre un point après *ostendens*. La description topographique reprend : « *super se montem* ».

269. *Inter montem et montem*.

270. Le passage doit toujours être considéré par rapport au système qui préside à l'organisation de la ferme H. *Excurrit limes* : le *limes* « envoie » : c'est son rôle, il marque le

paysage, il va du repère que constitue son origine, la source, à un puits et à un cognassier. Mais le géomètre nous avertit que le puits n'entre pas dans le système, dans la *ratio*. C'est donc que seul est en cause le cognassier. C'est ce que nous savons par ailleurs, par deux autres arpenteurs perfectissimes : le cognassier est un arbre témoin de la limite, il est en particulier celui d'un *trifinium* (La., p. 307-308, cf. J. Peyras : « Écrits », *DHA*, 1995, p. 187-188).

271. *Sed alia ratione* : il ne s'agit pas d' « une autre raison » (qu'Innocentius cacherait !). Il s'agit du fait que le *limes* envoie « par un autre système », voir note précédente. Nous avons affaire à une *ratio limitum*.

272. Il faut un point ici. Les quatre autres occurrences rencontrées montrent que le verbe *excurrit* finit la phrase ou le membre de phrase.

273. *Alienum* ne peut être un adjectif, sa désinence interdisant qu'on le rattache à quelque substantif que ce soit. Il est donc un substantif lui-même.

274. *Etiam montem, in medio, usque in iugalem corrigiam permittit*. Le joug étant la ligne de crête, le *limes* qui traverse la montagne jusqu'à la *iugalis corrigia* atteignait donc le col.

275. Thêta. La lettre grecque était, en principe, prononcée comme « un t suivi d'une aspiration avec laquelle il » était « combiné » (M. Grammont : *Phonétique du grec ancien*, Paris, 1948, p. 172). Il y a lieu, selon L. Tesnière (*op. cit.*, p. 41) d'en faire de ce fait, en latin, une occlusive aspirée.

276. *Qui habet decus et plumbum et quaternarios et calce*. Tandis que les trois premiers substantifs sont à l'accusatif, le dernier est à l'ablatif. Il faut, croyons-nous, se reporter à une phrase de Faustus et Valerius (La. p. 307, cf. *supra*) : *Trifinium quam maxime quando constituimus cum signis, id est cinis et carbones et calce ibidem construximus, et super duximus, et super toxam monticellum constituimus*. La chaux faisait partie des témoins enfouis. Nous pensons que c'est le cas ici, même si l'on peut croire que la borne ait été enduite de chaux.

277. Innocentius oppose le *terminus* du *trifinium* aux autres bornes. Le premier marque un lieu important, les autres des limites diverses ; le terme est cubique, les autres bornes reposent sur la tranche la plus petite.

278. *Autem* marque le changement de sujet.

279. *Hoc est paziis et irsis*. Les deux substantifs peuvent être conçus comme des datifs, c'est-à-dire comme en apposition au datif *itineri*, ou comme des ablatifs de moyen ou d'accompagnement. Nous pensons que cette dernière solution est celle qui convient : la description de *l'iter montium* est accompagnée de l'étude des lignes de faite qui en constitue une part notable.

280. La « ligne de faite » est la ligne qui parcourt la partie élevée de la montagne. Elle comprend les sommets, les cols et les lignes qui joignent ces points.

281. Le passage est délicat. On pourrait, certes, le considérer comme un *locus desperatus*, mais nous préférons essayer de comprendre. La première solution serait d'admettre que « *paziis et irsis* » soient des oronymes déformés ; nous n'avons rien trouvé, toutefois, dans cette direction ; la seconde consiste à chercher à résoudre la question dans le cadre de la description des montagnes. Nous proposons donc de voir, compte tenu des difficultés qui

proviennent du choix de la langue et de l'adaptation des mots aux ablatifs latins, (mais il peut s'agir de transcriptions de nominatifs en apposition si l'on supprime un « i » du premier mot), dans les mots *paziis* et *irsis* des calques latins de mots grecs : car le grec $\pi\acute{\epsilon}\zeta\alpha$ (ou $\pi\acute{\epsilon}\zeta\iota\zeta$) n'est autre qu'une ligne de faite, le grec $\alpha\lambda\pi\epsilon\sigma\iota\zeta$ (*irsis*, compte tenu de la suppression d'un « i » intervocalique provoqué par l'accentuation de la première syllabe, ainsi que du phénomène d'iotacisme, cf., ici même, pour le mot précédent, ainsi que pour le mu et le nu) renvoie, à l'étude, à la reconnaissance des éléments des lignes de faite.

282. *Generis rationibus cognoscendum exponimus*. Ce qu'il ne fait pas ! Qu'est-à-dire, sinon que les *generis rationes* sont exposées ailleurs ? Nous proposons donc de voir en Innocentius l'auteur des pages intitulées *De Casis Litterarum Montium in ped. V fac. pede uno*. Notons d'ailleurs que la description *casa per H heta nomen habens* n'est pas sans analogie avec la *casa quae per h nomen habuerit*, avec leurs quatre *limites* et le cognassier en tant qu'arbre témoin. Nous traduisons *generis* par « de cette classe ». Il s'agit, en effet, de la catégorie qui concerne les montagnes. Traduire par « de l'origine » est vague, imprécis et, finalement, peu pertinent ; par « de ce genre » est ambigu en français : dans son acception courante, c'est un faux-sens ; dans son sens logique, cela renvoie à un groupe majeur qui comprendrait plusieurs espèces, l'une d'entre elles seulement étant celle qui est évoquée dans le *Codex Gudianus* (189-196). C'est très probablement le cas, mais nous préférons adopter le mot « classe », capable de s'adapter à diverses nuances.

283. *Autem* marque le changement de sujet.

284. *Ex arte et opus factoris duo montes fundo coherentes*. Lier *ex arte* à *limes excurrere* ne résoudrait pas le problème grammatical que pose le substantif *opus*. Nous traduisons donc le membre de phrase comme s'il était écrit : *ex arte et opere factoris*.

285. L'auteur reprend le style descriptif télégraphique.

286. Nous comprenons, à la lumière du contexte, que le côté en question est celui qui se trouve dans le sens de la largeur.

287. Kappa. Le latin utilisait aussi l'occlusive gutturale sourde vélaire K, mais la transcription d'Innocentius montre que les principes de triple graphie c, k, q (L. Tesnière : *op. cit.*, p. 40) de ce phonème, suivant la vocalisation, n'étaient pas nécessairement respectés (Notons, en passant, que le latin allait loin dans ce domaine, quand on lit, pour la capitale de l'Afrique, *Carthago, Karthago, Chartago* !).

288. Les *termini asprariles* sont plausibles du fait de l'importance des bornes entre la ferme et ses dépendances. Goes (*op. cit.*, p. 213) représente le *terminus asprarilis* comme un parallélépipède rectangle ouvert à la partie supérieure. Il peut aussi s'agir de *petrae aspratiles* (cf., lettre alpha).

289. Le participe présent *habens* introduit l'explication de la proposition principale. Nous en déduisons que les bâtiments sont situés en bordure de l'est, lieu où bute le *limes* oriental (*uenientem limitem orientalem concidet*), et que ce côté correspond à ce qui est « au-dessus » (*super se*), où il n'y a « rien » (*nihil*).

290. *Terminos quam maxime requirendos oportet*. L'insistance est forte, exprimée qu'elle est par le verbe *oportet*, la locution *quam maxime*, l'adjectif verbal.

291. Le phénomène de iotacisme affecte les lettres mu et nu.

292. *Super se uallem, sub se montem*. Ce passage montre que les prépositions ne sont pas en relation avec la topographie, mais qu'elles sont en rapport avec l'orientation.

293. *In supra scripta autem ualle aquam uiuam habet, et eidem adpertinet*. Le sujet du verbe *adpertinet* est nécessairement *casa*, et le pronom démonstratif *eidem* renvoie à *aquam uiuam*. Le verbe *adpertinet* signifie, soit « être dépendant de », « appartenir à », soit « être voisin de ». Ce dernier sens ne peut convenir au mot tel qu'il a été utilisé dans la description de la ferme N. Nous comprenons donc que la ferme possède l'eau vive, mais qu'elle « en dépend » en ce sens que la situation qui est la sienne au bas de la vallée l'assujettit à la torrentialité de l'eau vive. L'expression *fontium ... stella* évoque un dispositif de fermeture et d'ouverture des eaux.

294. Le pronom *eadem*, comme plus haut *eidem*, renvoie à l'eau vive.

295. Sur le *terminus* du *trifinium*, cf. *supra*. Le *terminus* est une borne de grande importance, qui pouvait être repérée par les géomètres au moyen de lignes qui faisaient partie de leur art, et qui permettaient de retrouver la preuve, le témoignage, la *sanctio*. Sur les témoins du *trifinium*, cf. La., p. 307-308.

296. La locution *exquirendam rationem* renvoie au système des limites, comme nous l'avons expliqué plus haut.

297. Nous comprenons : *finis ampliores et casale(m)*.

298. Le *limes* a été trouvé, conformément à la recherche du système évoquée précédemment.

299. Rappelons que le *gamma* représenté dans les textes est toujours majuscule, présentant des lignes droites. Le *programma gallicus* est le *limes* qui fait un ressaut. Il est « *tortuosus* » à cause de cela, mais il ne présente que des segments de droite.

300. *De una parte limes proxim<e>*. *Casa uenit. Aquam habens*. La phrase fait difficulté, car toute autre interprétation serait une aberration grammaticale (qu'on trouve toutefois à la lettre rhô !). Nous préférons établir la ponctuation comme nous l'avons fait et remplacer *proximum* par *proxime*. Les deux dernières informations, le fait d'être près du *limes*, le fait d'avoir de l'eau, seraient indépendantes l'une de l'autre. Mais il sera impossible plus loin d'échapper au fait que *proximum* est considéré comme une préposition suivie de l'accusatif (en fait, *proximum* y est écrit pour *proxime*). Ici, en revanche, il faudrait modifier *casa* et *habens*.

301. *Vero*. Nous comprenons l'adverbe comme signifiant un changement d'information.

302. *Trea aluea* : le substantif ne saurait renvoyer qu'à un neutre *alueum*, lequel est en rapport avec une « cuvette », une « dépression ». Les particularités du vocabulaire, les difficultés de syntaxe, particulièrement marquées dans la dernière phrase de la description de cette lettre, laissent à penser que le texte a été altéré. Il est tentant de lire *tres alueos*, leçon qui permettrait de rendre la compréhension du texte, et non seulement la grammaire, plus normale. Mais *trea* se rencontre cinq fois dans le corpus grammatique, Lachmann avançant, p. 518, que l'adjectif est mis pour *tria*.

303. *Inter alueum et alueum*. Il s'agit des *aluea* (ou des *alueos* !).

304. Ce relief complexe n'est pas sans évoquer un relief plissé de types jurassien et inversé, relief qui serait composé de vaux, de combes, de cluses, d'un anticlinal évidé, d'un synclinal perché.

305. *Terminum in quadrifinium constructum*. Ce mot a été employé pour rendre compte de l'importance de la borne du *quadrifinium*.

306. *Ripa* : il vient d'être question de la voie et d'une terre montagneuse en rapport avec une des vallées. Nous pensons que nous sommes dans un secteur accidenté de la *via Flaminia*, que l'emploi du mot *ripa* vient de l'aspect de la bordure de la route, qui pouvait, comme dans la région d'Urbino, être renforcée par des murs de soutènement en traversant des coteaux.

307. *Et subter terminum in quadrifinium constructum inuenies arca super ripa (sic) de aluarium (sic) constituta in trifinio posita*. La phrase est corrompue de toute façon. Il faut, ou bien comprendre comme nous le faisons et, dans ce cas, lire « *super ripa(m) de aluari<o>* » ; ou bien, comprendre la phrase ainsi : *et subter terminum in quadrifinium constructum, inuenies arca(m) super ripa(m) de aluari<o> constituta(m) in trifinio posita(m)*, c'est-à-dire : « et, au-dessus de la borne construite au *quadrifinium*, tu trouveras une borne-réservoir établie au-dessus de la berge à partir d'une ruche, placée au *trifinium* ». À tout prendre, il nous semble que la première solution soit préférable au point de vue grammatical.

308. *Alios casales* : il n'a pas été question de *casales* dans la description de cette ferme. L'auteur pense certainement à la *casa*, lui rattachant les dépendances.

309. C'est-à-dire *omicronn*.

310. *Duas serras habet caua* : ces fossés sont aménagés ainsi pour briser la force de l'eau et retenir les pierres et les sols meubles.

311. La prononciation de la lettre est ici placée avant son symbole. C'est le cas aussi de *rhô*, *sigma*, *tau*, *khî*, *psi*, *oméga*.

312. *De latus limes orientalis proximum casa uenit*. Si l'on conçoit *proximum* comme une préposition, il faut restituer *casa(m)* et traduire : « Sur le côté, le *limes* oriental arrive près de la ferme ».

313. *Casalia* : nous comprenons le terme comme l'ensemble que formaient les *casales* et leurs terres, c'est-à-dire des « métairies », dans le sens de « morceaux d'un domaine rural ».

314. *Limitem qui post orientalem uenit proximum*. Le groupe dépend de *Casa habet*, ou de *habens*, sous-entendus.

315. *Alias fontanas sub se* : l'expression est en rapport, semble-t-il, avec *arca*, réservoir qui constituait un point d'eau dans lequel on pouvait puiser.

316. *Rhô*.

317. *Et per medium campum flumina currunt*. Nous pensons que le sujet est en rapport avec de grandes rivières, plus importantes que les *aluei* et les *riui* dont il a été question jusqu'ici. Elles sont en relation avec ces grandes terres sur lesquelles insiste l'auteur : *finis ante se habet et grandes*.

318. *Habens* : le participe présent reprend le fil de la description en la rattachant à *casa*.

319. *De latus Flaminia pomaria sunt*. Peut-être l'expression *de latus* a-t-elle été considérée comme une préposition suivie de l'ablatif ? (« Sur le côté de la *Flaminia* sont des vergers »).

320. *Et de monte descendit riuus qui uenit proximum casa.* Il y a lieu, c'est incontestable pour cette phrase, d'admettre la réalité de l'évolution linguistique que constitue la relation entre les deux derniers mots. On doit de ce fait, restituer *casa<m>*).

321. *De riuo petent aquam. Pomaria* est sous-entendu.

322. La dénomination est conforme à la prononciation classique du *sigma*.

323. Le *sigma* ainsi représenté diffère de la majuscule et des minuscules. Il est courant sur les mosaïques et les manuscrits byzantins. Pour prendre un exemple, le *Codex Rossanensis* (V^e-VI^e siècles) utilise constamment cette forme (K. Papaioannou : *La peinture byzantine et russe*, Lausanne, 1965, p. 24).

324. La., p. 316, cf. *supra*.

325. Le mot prononcé n'apparaît pas. Cet *upsilonn* correspond à la lettre V latine (La., p. 317). Mais l'auteur est gêné, car *upsilonn*, notre Y, ne correspond nullement à V, qui peut être aussi bien une consonne, avoir diverses fonctions, alors même que *upsilonn*, qui se prononçait « i » à l'époque d'Innocentius, différait phonétiquement du V. Cela explique le renvoi aux « lettres latines » (*sicut in Latinis litteris*), alors que le *sigma* renvoyait avec précision au S latin.

326. Phi. Le latin connaissait l'équivalence phonétique entre ph et f.

327. C'est-à-dire que beaucoup d'eaux vives l'alimentent.

328. Khi. « Chi » était prononcé « ki ».

329. Oméga est nommé « o » (comme omicronn, cf. *supra*). La lettre grecque est la minuscule, alors que les autres lettres étaient des majuscules. Mais cette forme est couramment utilisée sur les mosaïques byzantines comme une majuscule. Elle est ainsi utilisée dans le *Codex Rossanensis* (V^e-VI^e) (K. Papaioannou : *op. cit.*, p. 24).

330. *Qui campus est = quae in campo est.* La ferme est en montagne, en ce sens que les bâtiments y sont. La ferme, c'est-à-dire les terres du domaine, est en plaine. L'auteur a rattaché le relatif au nom, ce qui rend compte de l'emploi du masculin *qui*. La signification du passage n'est pas affectée par cette manière de s'exprimer.

331. *Iuncina* : Il s'agit d'un accusatif pluriel neutre. Compte tenu du fait que le masculin *iuncus* signifie « jonc », nous faisons de *iuncinum* un équivalent de *iuncetum*.

332. *Et furra*. Nous rattachons l'hapax au grec. Le verbe *φυρῶ*, en effet, est en rapport avec ce qui est humide. Il est employé par Hésiode (*Travaux*, 64) pour décrire la terre détremée par l'humidité. Le verbe *φυρῶν*, quant à lui, est utilisé par Platon (*Theaet.*, 147 c) pour décrire la boue, en tant qu'elle est la terre délayée par l'humidité. Nous avons affaire à un lieu humide, vaseux, qu'on trouve en compagnie de jonchées. Il faut d'ailleurs noter que le texte complète le passage par l'ablatif d'accompagnement *aquiuergitiis*, « avec des mares ». Nous soulignons les nombreux cas d'utilisation de mots transcrits du grec.

333. *Territoria*. Le mot, dans les écrits d'arpentage du Haut-Empire, renvoie aux secteurs publics ou collectifs, qui avaient été concédés ou enlevés à des communautés publiques ou à des associations, et qui se distinguaient des *agri* privatifs. Les *territoria*, qui pouvaient rester attachés aux entités pérégrines qui en avaient été propriétaires avant la conquête romaine, pouvaient être, en cas de besoin, entièrement ou partiellement mis à la disposition des

colonies et des municipes, ces communautés disposant du « privilège du territoire » (Frontin : *op. cit.*, p. 26-27, 52). L'évocation des *territoria* dans la description de la lettre oméga est un élément supplémentaire de l'opinion qui est la nôtre au sujet du contrôle, dans l'Antiquité tardive, des terres qui n'avaient pas le statut d'*agri* privés, par l'État, contrôle qui se justifiait par le fait que les communautés détentrices des *territoria* n'en étaient pas propriétaires, les *territoria* étant des éléments de l'*ager publicus populi Romani*. (Siculus Flaccus : *op. cit.*, p. 14-15, 35).

334. Ou bien : Ici commence aussi ce qui concerne les *casae litterarum* des montagnes, en « cinq pieds » à transformer en « un pied ». Sur la lisière de cinq pieds, qui relevait du *Ius uetus* et qui fut maintenue quand la terre qu'elle limitait était concernée par ce droit, sur les confins supérieurs à cinq pieds, qui relevait d'un juge et d'un tribunal dans le cadre d'une *De loco controuersia*, sur la limite inférieure à cinq pieds qui permettait une intervention administrative, cf., en dernier lieu, J. Peyras : « Recherches sur la portée des titres *Finium regundorum* dans le Code Théodosien et le *Corpus Juris Civilis* », *Sfruttamento, tutela e valorizzazione del territorio dal diritto romano alla regolamentazione europea e internazionale, Atti del Convegno organizzato nell'ambito dell'Action Cost A27, a cura di Francesca Reduzzi Merola*, Diáspora 12, Napoli, 2007, p. 15-46.

335. Nous avons proposé de voir dans le texte que nous allons examiner l'œuvre du géomètre perfectissime Innocentius. Une phrase du paragraphe qui décrit la lettre « theta » indique, en effet, que « pour ce qui est du parcours des montagnes, ..., nous exposons ce qui doit être connu des systèmes de cette classe » (*Itineri montium, ..., generis rationibus cognoscendum exponimus*) ; or, l'auteur ne l'a pas fait dans les pages utilisant ces lettres grecques, ni, d'ailleurs, auparavant, dans celles qui employaient les lettres latines. Nous croyons donc légitime de reconnaître cet exposé dans les lignes qui ont été consacrées aux montagnes. Un autre argument appuie ce point de vue : la description de la « *casa per H heta nomen habens* » est à rapprocher de celle de la « *casa quae per h nomen habuerit* », avec les quatre *limites* et le cognassier comme arbre témoin. Le fait que les folios du *Palatinus* ne se suivent pas (*Pa* 57a-61a pour les lettres grecques, *Pb* 140r-144v pour les montagnes) ne saurait constituer une difficulté réelle, d'autant plus qu'il s'agit du même manuscrit.

336. *Fines grandes habentes* : le participe présent introduit seul la description, comme c'est souvent le cas dans les *casae litterarum*.

337. *Fontanea parte requiras*. Le présent du subjonctif n'est pas employé pour marquer la potentialité, mais pour répondre à un verbe sous-entendu signifiant la nécessité.

338. Mot à mot : « laquelle envoie la borne à proximité de la rivière ». Sur le sens de « *mittit* », cf. A. Congès : *op. cit.*, p. 81-82.

339. *Arcam* : l'*arca* a la forme d'un coffre, qui peut être ou non une citerne.

340. *Arcam constitutam* : l'artefact (coffre, citerne) est une borne « de référence », « instituée » (cf. *infra*, à la lettre L).

341. Le *limes sextaneus* fait avec l'est un angle de 60°. Nous avons vu ailleurs (*DHA* 19/1, 2003, p. 161, n. 19), que l'adjectif *sextaneus* se référait à l'angle de 60° appliqué à l'est. Mais il peut être en relation avec un autre point cardinal, le nord par exemple (*Ibid.*, p. 167, 71).

L'emploi, ici, d'un *limes sextaneus* défini par rapport à l'est signifie que les axes directeurs se réfèrent au lever du soleil, mais indirectement, puisque le *limes* a été établi à 60° de cette direction cardinale, certainement pour des raisons pratiques (nous sommes en secteur montagnard).

342. Le participe présent renvoie au sujet, la *casa*.

343. Le sens n'est pas conditionnel. Les terres sont vastes en montagne, peu étendues en plaine pour ce domaine.

344. *Casa ... habens ... erit* : la ferme aura.

345. *Si autem in montibus, finis contra orientalem nihil habens*. Nous comprenons le membre de phrase dans le contexte du contraste qu'il recèle par rapport à la première partie de la description de la ferme « B ». Aussi considérons-nous *erit* comme sous-entendu ; nous traduisons *finis ... nihil habens* comme une locution familière : « elle n'a rien ... comme terre », c'est-à-dire : « elle n'a pas de terre » ; *contra orientalem*. Le substantif sous-entendu a beaucoup de chances d'avoir été *partem*. Il est attesté tout de suite après : *et de ipsa parte*.

346. *Signum termini ... extendens* : mot-à-mot : le repère d'une borne ... s'étendant. Le verbe *extendere* exprime, comme peut le faire *mittere*, que la borne permet de connaître l'ordonnement d'un ensemble.

347. Le mot *quatrifinium* des *casae litterarum montium* correspond au *quadrifinium* des autres textes que nous avons envisagés.

348. *Dinoscas* : il s'agit, tant pour la pierre que pour l'eau, de retrouver les éléments anthropiques et naturels.

349. *In fine eius* : il s'agit des confins que crée le *quadrifinium*, lieu de rencontre de quatre « propriétés ».

350. *Aquam ... quam maxime peregrimus tempore perfluente*. L'écoulement est plutôt saisonnier, sans avoir disparu, comme le suggère l'état des canaux.

351. *Rigora*. Le sens n'est pas douteux. Il s'agit de canalisations rectilignes. Chez les auteurs d'ouvrages d'arpentage (Frontin, Hygin l'arpenteur, Hygin, Siculus Flaccus), quelle que soit la signification ponctuelle que revêt le mot, il recèle toujours l'idée d'une ligne ou d'un segment de droite, non sans qu'il y ait le plus souvent une idée de largeur et/ou de volume, comme c'est le cas ici.

352. *Super uallem subrectiorem*. Deux possibilités se présentent, suivant qu'on considère *super* comme une préposition ou comme un adverbe. Nous avons choisi la première solution parce que, d'une part, il semble que le géomètre continue à situer les éléments à repérer, que, d'autre part, les indications topographiques proprement dites (montagnes, plaines) n'apparaissent pas pour cette lettre.

353. *Plantiam* : nous préférons utiliser l'expression « pays plat » que les mots « plaine » ou « plateau », trop précis. À la lettre « A », le français « plaines » est rendu, à l'ablatif, par la locution « *in (locis) campaneis* », par opposition à l'expression « *in montanioso loco* ».

354. Les terres « plus cultivées » correspondent, au moins en partie, à des sols noirs fertiles.

355. *Et super eum*. Le démonstratif renvoie, grammaticalement, à *meridianum (locum)*.

356. Un litige est intervenu à propos des limites. Il faut utiliser exclusivement la voie en question pour le résoudre.

357. *Camarsum* = *Camacium* (du grec *kamakion*). Le toponyme **Camarsum* est inconnu. Est-il possible de croire, d'ailleurs, à un nom de lieu, ce qui serait exceptionnel, puisque le seul qui apparaisse est celui de la *via Flaminia* (*Flaminea*, La. p. 334, 6) ? Il serait traité comme un accusatif de la deuxième déclinaison ou comme un indéclinable. Les nominatifs **Camarsus* ou **Camarsum* feraient penser à *Camars*, ville d'Etrurie, nommée aussi *Chusium*. Mais le nom de *Camars* disparaît après le 1^{er} siècle avant J.-C. Aussi est-il aventureux de le reconnaître ici, d'autant plus que la forme correcte serait *Camartem*. En revanche, une loi particulière aurait pu exister dans cette cité, puisqu'elle fut municipe et, selon certains, une colonie de Sylla. On ne manquera pas de rapprocher **camarsum* de **carmasis*, attesté à la lettre Q (p. 336, 1), lequel est, lui aussi, attesté dans un contexte juridique. Nous proposons, en suivant J.-Y. Guillaumin, de rattacher **camarsus* au mot grec *kamakia* (du singulier *kamakion*), en rapport avec une borne en forme de fourche, équivalente du latin *bifurcum*.

358. La leçon est *qualis dicta*, qui correspond à « comme tu trouveras dit ». Lachmann écrit : « *Legendum qualia edicta* », ce qui est acceptable dans le contexte de la référence à une loi.

359. *Per hanc legem*. La réduction de la lisière à un pied unique, qui introduit le présent texte, est certainement en cause dans cette question de limite.

360. *Sapiatur intentio*. L'expression renvoie à la locution *finalis causa*.

361. La conjonction de coordination *et* donne à penser que, malgré le participe présent *habens*, il n'y a pas de relation directe entre la recherche de la limite et le rappel de l'étendue du domaine.

362. Progressant sur la terre du milieu, on rencontre successivement une voie, une rivière (affluente du fleuve, dans le contexte), un fleuve.

363. Notons que c'est à la suite du présent texte que le *codex Gudianus* (f. 196-201) révèle l'*Expositio litterarum finalium*.

364. *Et per eadem *rigura, limes descendit*. On aurait pu penser à une faute de copiste pour *rigua* (« rigoles », « canaux d'irrigation ») ; mais, en fait, il faut lire *rigora*, qu'on trouve employé dans d'autres *casae montium* : *transit labacrum significat collis rigora sequeris* (*Gudianus* 201, *Palatinus* 62a, cf. La., p. 327, 15). Et il s'agit bien d'une modification du masculin *rigor* comme l'indique un autre passage : *collis rigorem sequeris* (La., p. 319, 19, cf. J. Peyras : « Ecrits », *DHA* 29/1, 2003, p. 163, n. 39). Le fait qu'on lise *riguram* à la lettre « F » ci-dessous conduit à penser que le mot est ici à l'ablatif. En fait, la préposition *per* pouvait utiliser ce cas pour rendre certaines nuances de sens, distinguant *ubi* et *quo* (A. Ernout et F. Thomas : *op. cit.*, p. 122). Cela peut avoir été le cas ici.

365. *Consequaris* (*Gudianus*) ; *consequeris* dans le *Palatinus*. Mais le géomètre continue à livrer une information.

366. A. Roth Congès : *op. cit.*, p. 81.

367. Sur la signification de la phrase et sa relation avec un passage de Frontin, cf. J. Peyras : « Ecrits », *DHA* 29/1, 2003, p. 166, n. 70.

368. Sur le cognassier comme arbre témoin des confins, conformément à la *ratio*, cf. *Ibid.*, p. 167, n. 78, d'après La., p. 321, 12 et *supra* ; sur le cognassier, le petit oléastre et le sureau (*sabucum*) plantés sur la limite, cf. J. Peyras : « Ecrits », *DHA* 21/2, 1995, p. 188, d'après La., p. 307-308.

369. Cf. A. Roth Congès : *op.cit.*, p. 81. Le *Gudianus* indique 400 pieds.

370. Le *limes* de la structure orthonormée se confond ici avec les confins.

371. *In ped.* *CL* peut se comprendre comme étant la longueur ou le périmètre, voire le volume (cf. *infra*, lettre « m ») du fossé, ou comme indiquant la distance entre celui-ci et la limite. Le substantif neutre *cecturium* est proche du nom féminin *cectoria*, défini à la lettre « M ».

372. *Arcam constitutam*, cf. J. Peyras : Ecrits, *DHA* 21-2, 1995, p. 203 et *DHA* 29-1, 2003, p. 161 et *supra* ; cf. *infra*, lettre « L ».

373. *Arcam constitutam ... exceptis aliis signis*. Ce marquage soigné est destiné à faire foi juridiquement.

374. Nous comprenons *ex solute*, c'est-à-dire « à partir d'une manière libre ». Le cours d'eau divague librement et constitue ainsi la limite (cf. *infra*).

375. L'accusatif *limitem* s'explique par le fait que le mot est isolé, sans relation avec un verbe alors que l'information se termine (cf. Ernout et Thomas : *op. cit.*, p. 23-24).

376. *Eius* renvoie à *casa*, comme ce fut le cas à la lettre précédente.

377. *Finis eius*. Nous pensons que le pronom renvoie à *fundus* (ou à *casa*, ce qui revient au même), bien que ce substantif soit un nominatif. L'emploi de *suus* aurait été compris comme se rapportant à *arca*.

378. *Ideo* renvoie à l'information concernant les ressources en eau du domaine.

379. *Ideo casa aquam in corte habentem*. Nous restituons « *c(h)orte* » ou « *c(oh)orte* ». La ferme a l'eau dans la cour grâce aux canaux d'irrigation et au réservoir.

380. *Sub se pratium Flaminea*. Le sens n'est pas douteux. Nous sommes, comme dans les deux cas précédents (La. p. 310-325, cf. J. Peyras : Ecrits, *DHA* 28/1, 2002, p. 138-151 et *DHA* 29/1, 2003, p. 160-176), dans une région où passe la *via Flaminia*. On rapprochera ce passage de celui où, à la lettre « zêta », Innocentius écrit : *In sinistra parte pratium, et sub prato, Flaminia...* (La. p. 320, 24-25).

381. *Et sub ipsa Flaminea arca constituta in quatrifinio posita*. Nous avons ici la preuve que les mots *arca constituta* forment un tout. C'est, en effet, cette *arca constituta* qui est *in quatrifinio posita*. Elle est placée en un lieu essentiel en tant que borne de référence, juridiquement significative.

382. Le *limes maritimus* est un segment de droite (ici, de 350 pieds) ; le *limes gallicus*, plus souple d'emploi puisqu'il admet des ressauts, est constitué de segments de droite brisés dont les directions principales sont parallèles les unes aux autres (c'est la raison pour laquelle nous traduisons *latitia* par « ampleur » plutôt que par « largeur ») : il atteint ici 1050 pieds. Sur cette question, cf. J. Peyras : « Ecrits », *DHA* 21/2, 1995, p. 194-196.

383. Pour le *Palatinus*. Le *Gudianus* fait état de 250 pieds.

384. *Insula trans fluvium* : il s'agit d'une île qui se trouve « en travers du fleuve », obligeant les eaux à se séparer.

385. *Ad fundum s(upra) s(crip)t(u)m pertinet*. L'île « revient au » domaine sus-mentionné. Nous employons ce verbe, peu précis, délibérément. Une île, en effet, du fait qu'elle est sujette à des variations de lieu et de dimensions, pose des problèmes particuliers de propriété et de possession (elle peut, par exemple, appartenir au Peuple Romain et être possédée par le *fundus*, cf., en dernier lieu, O. Behrens : « Les rapports entre la terminologie gromatique et celle de la jurisprudence classique, leurs points de contact et leur indépendance fondamentale : l'exemple de l'œuvre de Frontin : structure, méthode, vocabulaire », *Les vocabulaires techniques des arpenteurs, Actes du Colloque International* (Besançon, 19-21 septembre 2002), D. Conso, A. Gonzales et J.-P. Guillaumin éd., Besançon, 2005, p. 207).

386. La *cectoria* a la forme d'un récipient cylindrique. Nous avons relevé de tels ouvrages dans la vallée du *Bagrada*, en Afrique Proconsulaire, non loin de la colonie de *Thuburbi Minus*, en milieu rural.

387. Nous interprétons *qui* comme un adverbe qui renvoie à la locution qui précède.

388. *Qui riuus interpretatur* : l'île posait un problème, le *riuus* aussi, dont le cours devait être changeant.

389. Indication laconique qu'il convient de mettre en rapport avec la suite : *contra occidentalem partem finem habens, a meridiano ampliores excurrens*. En fait, il y a peu de terres à l'ouest, et cela tranche avec les terres amples du sud.

390. *Fines compactiles habentes et cultas* : le style est destiné à insister sur le fait qu'il s'agit de terres cultivées, comme c'était aussi le cas à l'occident.

391. *Casa in plano posita ad orientales fines extendit. Casa in monte posita fines cultas...* Deux *casae* sont décrites sous la même rubrique, qui est celle de la « Casa O ». L'unité domaniale, qui correspond à la « Casa O », correspond à une dualité de topographie et d'exploitation.

392. L'auteur revient au caractère double de la *casa* « O », qui est partagée entre deux sites.

393. *Tales fines extra Italiam legis ut subter adnecti*, cf. *infra*, à la lettre « X ».

394. Nous traduisons ainsi *campum* parce que nous sommes certainement sur un plateau sommital dans lequel s'est formé une vallée.

395. Nous utilisons le mot qu'utilise le géomètre dans la même phrase, Siculus Flaccus, à propos des arbres situés sur les angles saillants (cf. *infra*), Hygin quand il parle des « pierres naturelles considérées comme des marques » (*op. cit.*, 34) (les auteurs « classiques » employaient « *decussis* »), au lieu de « croix », généralement employé. Il s'agit, en effet, d'un X, non d'un +. Cela est ici important, car l'idée de « croix » donne à penser qu'il s'agirait de l'origine d'un *decumanus maximus* et d'un *kardo maximus*, ce qui serait erroné. En revanche, un X conduit à penser qu'il y ait pu y avoir un rapport avec le *limes sextaneus*, à 60°, que le présent texte évoque plusieurs fois. Sur les pierres marquées d'un X, cf. Siculus Flaccus (*op. cit.*, 52), mais il s'agit de pierres *in finibus*, non d'un *limes* ; pour les arbres établis sur les angles saillants, cf. *ibid.*, 90.

396. *Quī lapis est natiuus*. Hygin (*op. cit.*, 34), évoque : *ipsae petrae pro signis habentur : sed de ipsis excepta<e> aut decus habent aut linea<s>*.

397. *Limitem, fundum* : l'accusatif se justifie, en l'absence d'un verbe, dans le contexte d'une description qui a pour but de faire découvrir les repères.

398. *Ipsam finem constitutam* : les confins sont fixés par la nature.

399. Le *rius* fait donc des méandres.

400. *Villa*. Le mot nomme le chef-lieu concret, bâti, du domaine, lequel est désigné par le substantif *fundus* ; *casa*, suivi d'une lettre, indique la réalité abstraite, enregistrée par l'administration pour ses besoins propres (c'est ainsi, observons-le, que fonctionne, depuis Dioclétien, le système fiscal de la *iugatio-capitatio*).

401. *Sed infra fundum principalem suum aqua uiua esse cognoscitur*. Nous considérons *infra* comme un adverbe, *fundum ... esse* comme une proposition infinitive dépendant du passif impersonnel *cognoscitur*, l'adjectif possessif *suum* renvoyant au nominatif *casa*. L'eau vive est présente à la résidence, sur la limite, telle qu'elle a été instituée, ainsi que dans le domaine principal. La *casa* « q » détient plusieurs *fundi*.

402. 400 d'après le *Gudianus*. Il en est de même plus bas.

403. *Per ped. ∞cc limes qui currit pergens usque ad maximum decimanum qui cardo amplius patere debet pedes ∞cc*. Tout ceci est important : la direction maîtresse est le *cardo*, qui est ici synonyme de *limes* ; nous sommes bien dans un système orthonormé classique ; si les indications du *Palatinus* sont justes, nous sommes en présence d'un cadre correspondant, dans le sens des *cardines*, à un côté de 2400 pieds, c'est-à-dire à un côté de la centurie classique. Si l'on utilise les leçons du *Gudianus*, les dimensions sont nettement plus réduites.

404. *Iuris dictio coercitio*. L'asyndète trahit une formule juridique.

405. *Iuris dictio coercitio in examine *carmasis deducantur*, cf. *supra*. Dans le livre d'Hygin (cf. note suivante), le verbe *deducere* est attesté quatre fois, trois fois en rapport avec la déduction de vétérans dans une colonie, une fois dans le cadre des discussions des genres de controverses.

406. *In libro Eginī requires*. L'attribution de la référence à l'auteur du *De limitibus*, du *De condicionibus agrorum* et du *De generibus controuersiarum* (Hygin : *L'œuvre gromatique, Corpus Agrimensorum Romanorum V Hyginus, texte traduit par O. Behrends, M. Clavel-Lévêque, D. Conso, A. Gonzales, J.-Y. Guillaumin, St. Ratti, Luxembourg, 2000*), et non à Hygin l'arpenteur, ne fait pas de doute. C'est, en effet, chez le premier qu'il est question des problèmes de juridiction et de coercition. Hygin défendait l'idée suivant laquelle la juridiction et le pouvoir de police sur les terres qui n'avaient pas été données et assignées aux colons devaient revenir à la *Res Publica* des anciens détenteurs, et non aux magistrats de la colonie, ceux-ci n'ayant ces pouvoirs que sur ce « qui aura été donné et assigné » (Hygin : *op. cit.*, 72, 74-76, 78, 80-82, 85, 87), s'opposant en cela à l'opinion « colonialiste » de Siculus Flaccus (297) (cf. J. Peyras : « Colonies et écrits d'arpentage du Haut-Empire », *Histoire, Espaces et Marges de l'Antiquité*, 2, Hommages à Monique Clavel-Lévêque, Besançon, 2003, p. 137-138). Qu'un géomètre de l'État se réfère à lui pour trancher un problème de confins dans le cadre de *limites*, n'est pas sans intérêt, car cela donne à penser que ce fut le point de vue « libéral » qui

prévalut. Il n'est pas question d'un *terminum bifurtium* <k>ama[r]kia uocatur parmi les bornes dont parle Hygin, mais le livre nous est parvenu incomplet.

407. *Lapide Tiburtina* : travertin, tuf calcaire utilisé dans les constructions.

408. *Et superius ipsum signum quem finitimum constituimus aper<t>ioris locum*. Nous comprenons la phrase de la manière suivante : profitant de la présence d'un *signum* remarquable sur un *quadrifinium* bien constitué, les géomètres ont institué le « point focal des confins » (*finitimum ... locum*) d'un lieu plus découvert (*aper<t>ioris*, sous-entendu *loci*, comme dans l'expression *in aperto*, « en un lieu découvert », « en rase campagne »). Nous proposons de corriger **aperioris*, qui n'existe pas, en *aper<t>ioris*.

409. *Limes eius circumdatus ped. II(∞)CCLXX. Hoc in fundo circumdato limitibus inuenies*. (Lachmann écrit *circum datus* et *circum dato*). L'idée d'encerclement que semble receler le verbe *circumdare* ne doit pas conduire à un contre-sens. Il s'agit d'un encadrement : des camps qui « encerclent » une ville assiégée, les tours qui se dressent face à elles et « l'entourent », le chemin de ronde d'une cité « ceinte » de murs carrés ou rectangulaires, ne constituent pas, ou pas toujours, un cercle. On aurait tort d'imaginer un *limes* circulaire ou un chemin passant sur les confins d'un domaine circulaire.

410. Les deux accusatifs défient la syntaxe. Nous faisons de *qui* un adverbe : les eaux vives forment le cours d'eau.

411. Sur le *modius*, cf. *supra*, lettre M.

412. L'adjectif « *incursorius* » renvoie à « *cursorius* », qui est une borne « porte-message » (J. Peyras : « Écrits », *DHA*, 21/2, 1995, p. 152-153 et *supra*). Toutefois, la forme du mot, tel qu'il est composé, fait penser que le *modius* et l'*incursorius* ne sont confondus, du moins à l'origine, que parce qu'ils se trouvent au même endroit, du fait que le *modius* est *in cursorio*.

413. Cas de double accusatif correspondant à une proposition infinitive avec « *esse* » sous-entendu.

414. *Musileum* : nous aimons mieux faire du mot un dérivé de « *museum* » (d'autres *casae litterarum* ont d'ailleurs fait référence à des cultes ruraux païens) qu'une déformation de « *mausoleum* ». Il est difficile d'admettre qu'en phonétique latine, « *au* » devienne un « *u* », et « *o* », « *i* ».

415. Il s'agit d'un écoulement d'eau semblable à celui que produit une carafe versant de l'eau dans un verre. Une mare qui laisse écouler de l'eau donne une idée du phénomène.

416. « *Qui est* » n'a aucun sens ici ; il est impossible sur le plan grammatical dans le contexte. Il faut lire « *qui et* ».

417. *Ex solute*, cf. *supra*.

418. *Cectoriales. Lapidés* est sous-entendu.

419. L'*epiteticum* d'un *quadrifinium*, cas évoqué ici, est le lieu où l'on trouve « plus de quatre pierres » qu'« on appelle « épétécticales ». En fait, cette borne-terme est nommée « la plus grande » (La., p. 344 : *In quadrifinio uero si plus a quattuor lapidibus fuerint inuenti, epeteciales uocantur. Nam terminus iste maximus appellatur*, cf. J. Peyras : « Écrits », *DHA* 21/2, 1995, p. 153-154).

420. *Et ipsa lapide decisa est*. L'auteur vient d'expliquer l'assignation des pierres dans l'*epiteticum*. Il énumère ensuite l'effet du système ainsi conçu pour les confins méridionaux, en décrivant ce qu'on rencontre, au fur et à mesure, par des membres de phrase de forme paratactique : *et... et... et...*

421. *Lacunar* : fossé (cf. *lacunarius* : terrassier). Le mot est traité comme un nom masculin d'abord (*lacunar qui ...*), comme un neutre ensuite (*et per lacunar limes excurrrens finalis*).

422. Il n'est pas spécifié s'il s'agit de pieds ou de pas (or, la *pedatura* peut se mesurer des deux façons). Le pas n'est attesté qu'une seule fois dans le texte.

423. *Hoc est cectoria ecclesiae eius*. C'est la première fois qu'apparaît la mention d'un édifice du culte chrétien. Il s'agit ici d'une construction qui se situe en milieu rural, sur des confins, ce qui permet de penser qu'il était utilisé par des paysans de plusieurs domaines en des lieux frontaliers (comme les lieux de culte des *pagi*, qui sont attestés dans les *casae litterarum* précédentes).

424. *Templum eorum uiuos*. L'auteur est chrétien. La formule est trop engagée pour qu'il n'en soit pas ainsi. Il faudrait traduire d'une manière plus exclamative : « Leur temple à eux, les Vivants ! » (ce qui rend compte de l'accusatif, cf. A. Ernout et F. Thomas : *op. cit.*, p. 22-23). Il s'agit de la communauté chrétienne, composée, suivant l'enseignement de l'Église qui s'appuie sur les affirmations de Jésus, de « vivants », qu'ils soient présents ici-bas (ils sont vivants par le baptême), ou dans l'Au-delà (car Dieu est le dieu des vivants).

425. D'après le *Palatinus*. Le *Gudianus* propose 200 pieds.

426. Le *terminus laquenaris* ou *orcularis* est décrit par les *auctores* Vitalis et Arcadius (La., p. 344-345, cf. *supra*).

427. La distance indiquée montre l'importance du *terminus cursorius* (sur cette borne, cf. *supra*).

428. Cf. *supra*, lettre « O » (La., p. 335, 7-8).

429. « *Habuerit* » avait été utilisé pour les lettres allant de « A » à « M », laissant ensuite la place à « *habens* » (de « N » à « X ») ; la lettre « Y » utilise « *habuerit* », la dernière, « Z », « *habens* ». S'il convient de remarquer ces faits, il serait aventureux d'en déduire une hétérogénéité des sources ou des variations de sens.

430. *Mutabiles locos* : l'expression laisse plutôt entendre que ces lots de terre sont changeants, que ce soit en étendue ou en nature.

431. Le texte porte : *casa in suis *sucitariis*.

432. *Terminus cursorius*, cf. *supra*. Ce qui ressort de cela, c'est qu'on utilisait les formations naturelles, une fois aménagées, comme repères dans l'organisation anthropique du paysage. Cela suppose qu'on ait reporté ces conventions sur une *forma*.

433. *Limes eius* : il s'agit clairement de celui du *terminus cursorius*, qui est destiné à indiquer le parcours du *limes* en question. Le latin scolaire écrirait : *limes suus*, mais, en fait, le réfléchi renvoie à *casa* (cf. aussi « *se* »).

434. Cf., *supra*, à la lettre « O ».

435. *Orientalem*. Le substantif n'est pas exprimé. Il semble qu'il faille sous-entendre *partem*, comme à la lettre « B ».

436. *Cectoria* : le fossé public, cf. *supra*.

437. *Distat quod est fouea rotunda*. Il existait donc une différence de forme entre le fossé de la lettre « Z » et celui de la lettre « M », cylindrique (*certoria, hoc est rotundus est sicut modius*).

438. *Diuidit territoria*. La *certoria* étant la borne publique (cf. *supra*, lettre « M »), elle est habilitée à partager les *territoria*, qui sont les territoires publics.

439. L'auteur reprend l'ensemble des résultats obtenus dans les *casae litterarum*, voire dans d'autres textes.

440. C'est dans un but de simplification juridique que l'administration est passée d'une lisière de cinq pieds à un pied dans des domaines qui ne relevaient pas des dispositions de l'Antique Droit sur la *controuersia de fine*. Ce contrôle des confins a permis de mesurer les limites « par l'extrémité » et de calculer la surface des entités symbolisées par les lettres et correspondant à des biens-fonds réels.

441. Le système repose sur la mise en place de *limites*. Nous savions par Frontin (*op. cit.*, <Les qualités des terres>, 9, que « cette terre en beaucoup de lieux, bien qu'ils (les arpenteurs) l'aient comprise et mesurée par l'extrémité, ils l'ont consignée sur le plan cadastral comme une terre limitée » (*codices A, P: Hunc agrum multis mensores, quamuis extremum mensura comprehenderit, in formam in modum limitum condiderunt*). Le clarissime évoquait, non seulement les terres tributaires, absentes de l'Italie, mais aussi les terres privées (*ibid.*, 8).

442. Ces « noms sus-mentionnés » ne sont pas dans la liste. Ils ont disparu. Ils étaient remplacés pour des raisons administratives par des lettres.

443. Les voyelles constituent les références autour desquelles se rangent les autres lettres. Il est normal que le V soit exclu, tandis que le Y, introduit au VII^e siècle de Rome pour transcrire les mots grecs, n'eut qu'un rôle secondaire. Mais il est aussi possible que les voyelles correspondent à des caractéristiques différentes de celles qui définissent les consonnes.

444. *Campum comptum*. Dans une région où le relief engendre des difficultés particulières, il est nécessaire de réaliser un plan. Mais l'« espace-plan compté » n'est pas du seul domaine de la rationalité géométrique. Il appartient aussi à la définition du *iugum* (cf. texte suivant).

445. L'« espace-plan » de 2350 pieds s'applique aux parties « limitées » qui forment un bloc régulier.

446. L'accusatif absolu renvoie à l'espace-plan compté de 2350 pieds. C'est sur la base de cette mesure que le polygone sera construit (*iacratio*, il serait possible d'utiliser le mot « projection » car nous ne sommes pas si loin de la géométrie cotée).

447. C'est le *Palatinus* qui est dans le vrai, comme l'indique l'addition qui conduit à 3650 pieds.

448. Il faut arrêter le premier calcul ici, bien que le géomètre ait continué son exposé avant de revenir en arrière pour considérer d'abord le seul pentagone (il s'agit au départ d'une démonstration orale se référant à une figure géométrique). En effet, si l'on ajoute au nombre de l'espace-plan le segment qui va de l'*arca* au *lapillus-terminus*, puis celui qui conduit de la deuxième borne à un autre *lapillus*, nous avons bien 3650 pieds.

449. Ces indications n'interviennent pas dans le premier calcul (cf. *supra*). La mesure de 16 pieds interviendra pour jalonner la partie « retranchée » de 592 pieds. En revanche, nous considérons la phrase que nous mettons entre crochets comme inutile, qu'il s'agisse d'une glose ou d'une erreur de copiste.

450. *Arca rerum* : « la borne-coffre » qui constitue le lieu de jonction entre les *limites* de l'intérieur et les *limites finalium*. C'est un point référentiel majeur. Les *res* constituent un des deux éléments du droit. Ils désignent ici le domaine, au sens large (biens-fonds, esclaves, animaux, outils).

451. Le calcul est cohérent : nous avons affaire à un triangle ATL (*arca-terminus-lapillus*) dont les côtés correspondant aux *limites finalium* mesurent au total 1300 pieds. L'« espace-plan compté » correspond au périmètre du rectangle amputé du côté qu'il a en commun avec le triangle. Le pentagone obtenu a bien 3650 pieds et correspond au rectangle des *limites* internes et au triangle des *limites finalium*. Cf. figure dans J. Peyras : « Écrits », *DHA* 31/1, 2005, p. 169.

452. « *Latus rectagoni* ». Il ne s'agit pas, à l'évidence, d'un côté du rectangle, mais de l'« étendue » (sens originel du mot), c'est-à-dire de son périmètre, qui est celui des *limites* internes. La figure étudiée est un rectangle long de 950 pieds et large de 700.

453. Le pluriel *terminorum* renvoie, semble-t-il, à trois *lapilli* qui se situaient sur le segment. Nous pensons qu'il s'agit du *lapillus-terminus*, de l'*alius lapillus* où ont été mesurés les 16 pieds, d'un troisième *alius lapillus* (puisque l'adjectif indique qu'il y avait plus de deux bornes) qui doit être la pierre marquant la rupture de la limite à 592 pieds).

454. *Decisum, diametrum*. Si cela est coupé et manque à la mesure, c'est que l'évaluation définitive du périmètre sera moindre que la première. Il faut donc admettre la leçon du *Palatinus*, qui était déjà dans le vrai dans le cas du triangle.

455. Ce « *diametrum* » a été mesuré. Il est de 592 pieds. La mesure en a été prise grâce à 37 jalons de 16 pieds placés, pensons-nous, sur le segment allant du *lapillus* au *terminus*, la première borne servant de point de départ comme semble l'indiquer le fait qu'on ait mesuré les 16 pieds au *lapillus*. Il n'est pas fortuit, en effet, que ce qui manque, du *terminus* au *lapillus*, soit divisible par ce qui a été mesuré à partir de ce dernier. Cette interruption est plutôt due à la présence d'un cours d'eau (ils sont bien représentés sur les *limites* dans les *casae litterarum montium*) qu'à l'intrusion d'une autre propriété.

456. *Quia signa eius* : ce style elliptique de démonstration concorde bien avec l'infinif de la phrase suivante.

457. *Latus pentagoni* : il s'agit bien du périmètre, non du côté, cf. n. 141.

458. III ∞ LVIII (P) et non IIII(∞)LVIII (G), 592 pieds ont été retranchés. Résumons les résultats (cf. fig. ci-dessus) : les arpenteurs ont mis en place des *limites*, aussi bien à l'intérieur que sur les confins. Les lettres qui correspondent aux voyelles guident l'ensemble du système. Le pentagone de 3650 pieds comprend un rectangle d'un périmètre de 3300 pieds (L : 950 ; l : 700), dont trois côtés, mesurant 2350 pieds, constituent un espace-plan. Le triangle, dont un côté se confond avec un des grands côtés du rectangle, est scalène. Ses autres côtés ont 300 et 1000 pieds. Sur ce dernier, une partie, coupée, a été mesurée, sur 592 pieds, au moyen de

37 jalons placés chacun à 16 pieds d'intervalle du suivant, à partir d'une borne tumulaire. Le pentagone « utile » est donc de 3058 pieds. La « casa » ainsi évaluée a une superficie d'environ 27 jugères et demi. L'« espace-plan compté », qui constitue la donnée de base, est à peu près de 23 jugères. Il est comparable, nous le verrons, au « iugum compté » du document de l'Arcerianus. Nous manquons de données internes pour éclairer l'histoire de ces domaines, mais il est certain que l'administration a voulu les organiser et les faire entrer dans un cadre juridique pratique. Qu'elle les ait considérés comme des territoires publics, c'est ce que prouve la phrase : « *Ideo arca trifinium significat et territoria diuidet* », qui terminait les *casae litterarum* en lettres grecques (La., p. 325 ; J. Peyras, *DHA* 29/1, 2003, p. 175).

459. Ces *Casae Litterarum* sont les plus anciennes qui aient été conservées. Elles apparaissent, en effet, dans l'Arcerianus A, manuscrit du VI^e siècle, aux folios 185-190. Mais elles sont connues par d'autres manuscrits qui les ont reproduites partiellement : *fragm. Berolinense lat. f. 641 (IX ex./X), cod. Riuipullensis 106 (IX ex/X in), cod. Parisinus (B.N.) lat. 8812 (IX-X)*. Nous nous sommes trouvé confronté à une difficulté : le manuscrit le plus ancien, qui fut privilégié par Josephson, est composé de notes abrégées qui se trouvent développées dans les manuscrits plus tardifs. Nous avons cru devoir reconstituer le texte en utilisant tous les manuscrits. De ce fait, nous nous sommes contenté de reproduire dans l'apparat critique les leçons de l'Arcerianus A, base, non seulement de Josephson, mais aussi de Campbell qui suivit l'érudit suédois, et de Lachmann, qui les recopia, non sans les amender parfois (mais implicitement sous toutes réserves puisqu'il renonça à ponctuer les phrases).

460. Le géomètre considère donc l'espace de l'est vers l'ouest. Dans la *casa P*, la confrontation des manuscrits, « *sextanea parte* » et « *sinistra parte* » se confondent : la gauche désigne le sud (cf., *infra*).

461. Dans un passage remarquable sur le verbe « *significare* », A. Congès (*op. cit.*) montre que ce mot-clé, qui a été mal compris par les chercheurs, est intransitif, qu'il revêt son sens étymologique de « *signum facere* », que ce soit sciemment ou par erreur de restitution de l'abréviation *sign(um) f(acit)*. Nous considérons donc l'accusatif « *aquam uiuam* » (et, plus loin, l'accusatif *riuum*) comme des compléments de « *habet* » sous-entendu. La phrase répond à des normes classiques ; simplement, c'est un document technique, dans lequel il faut mettre en exergue l'essentiel, c'est-à-dire le marqueur du paysage. Il n'est donc pas nécessaire de recourir à l'idée d'un sujet à l'accusatif, comme l'a cru Josephson.

462. L'Arcerianus porte : « *contra sextaneum* ». On lit dans les manuscrits Z et z : « *contra partem meridianam id est ad sextaneo* ». La confrontation du premier et des seconds, les références dont nous disposons par ailleurs, permettent d'admettre que la *pars meridiana* entretient une relation topographique étroite avec le *sextaneus*. La forme « *ad sextaneo* » n'est pas classique. La partie située au sud est-elle « au *sextaneus* » ou « près du *sextaneus* » ? En fait, une part de la difficulté provient du sens qu'il convient d'accorder au nom. Les spécialistes de l'art gromatique ont été conduits à créer des termes nouveaux par le biais de suffixes (cf., pour les suffixes en *-neo* qui nous concernent présentement, F. Bader : *La formation des composés nominaux en latin*, Paris, 1962, 226, 345-347). « *Sextaneus* », inconnu des ouvrages d'arpentage du Haut-Empire, est, à notre connaissance, tardif. De même qu'il

avait fallu forger « *quintarius* », qu'on avait bien tort, avertissait Hygin l'Arpenteur, de confondre avec « *quintus* » (*op. cit.*, p. 38-39), on en vint, dans l'Antiquité tardive, à utiliser un nouveau terme, en particulier, comme dans le cas de « *quintarius* », pour qualifier un *limes*. La suite du texte met le mot en rapport avec les substantifs *limes* (E, F, L), *latus* (H), *pars* (P), ou l'atteste seul (H, R). Si les occurrences accompagnant « *latus* » et « *pars* » peuvent faire hésiter le lecteur moderne, en revanche, la proposition de la *casa R* est claire : le *sextaneus* peut être un lieu d'où provient le *limes sextaneus*. Aussi avancerons-nous que « *contra sextaneum* » signifie « vis-à-vis, en sens contraire du lieu sextan », ce qui désigne le nord, faisant du *limes sextaneus* le *limes* méridien. Le *sextaneus* est donc lié étroitement au sud. Il reste qu'il n'est pas écrit : « *contra partem meridianam id est sextaneam* ». Il n'y a donc pas confusion. Pour saisir la différence, il faut cerner le sens de « *sextaneus* ». Certes, on pourrait avancer que, de même qu'il existe un « *limes quintarius* » « qui clôt cinq centuries » (*qui quinque centurias cludit*, cf. Hygin l'Arpenteur : *op. cit.*, p. 38-39), il pourrait y avoir un « *limes sextaneus* » qui, bien qu'il ne soit pas attesté avec une telle signification, clôt six centuries. Mais on ne voit pas, dans le contexte qui nous occupe, pourquoi le « *sextaneus* » serait évoqué sept fois, d'autres ordinaux jamais. Il faut donc, en toute logique, abandonner cette hypothèse et chercher une autre solution. La seule qui nous vienne à l'esprit appartient à la géographie physique. Le « sixième » ne saurait être que le sixième de 360°, c'est-à-dire le secteur que forme un angle de 60° et l'arc qui lui correspond. La bissectrice n'est autre que le *limes sextaneus* qui divise l'arc en deux parties égales au point cardinal sud. Le *sextaneus* ne se confond donc pas avec la *pars meridiana*, laquelle correspond à la zone de 180° limitée par le *limes* est-ouest. La locution « *id est ad sextaneo* » signifie que c'est dans la partie sextane de la zone méridionale que se trouve le témoin. Il faut, d'autre part, s'interroger sur le fait que le *limes sextaneus* est le *limes* méridien. Cela signifie qu'il fait, avec un autre *limes* qui sert implicitement de référence, un angle de 60°.

463. « *Signum et riuum* » : la conjonction renvoie à la lettre précédente. La rivière constituait déjà le repère.

464. L'emploi de « *significat* » peut sembler redondant. Il n'est pourtant pas inutile dans une fiche technique.

465. Dans ce texte, le pluriel « *fines* » se rapporte aux terres, le singulier « *finis* » à la limite (nous nous référons aux manuscrits Z et z ; dans l'*Arcerianus*, une ambiguïté se fait jour en première lecture, « *finis* » étant souvent un pluriel, qu'on considère généralement comme un archaïsme, mais qui, en fait, est tout à fait courant dans l'Antiquité romaine).

466. « *Mittet* », « *habebit* ». Ce sont des futurs descriptifs, dont la valeur est intemporelle.

467. « *Mittet* » : le domaine n'a pas le droit de retenir l'eau exclusivement à son profit. Il peut toutefois l'utiliser comme une source aménagée accessible aux habitants du domaine (*fontanam*).

468. La voie *Flaminia* ; des montagnes ; un fleuve auquel on se réfère maintes fois dans notre document. Serait-ce le « *Flumen* » ou le « *Fluuius* » par excellence pour les Romains, le Tibre ? Si tel était le cas, on noterait que la *Flaminia* le côtoie (et le franchit) près de *Horta* (cf. E. Hermon : *Habiter et partager les terres avant les Gracques*, Rome, 2001, p. 200). *A contrario*,

on pourrait remarquer que le *limes gallicus* renvoie plutôt à une structuration de l'*ager gallicus*, lequel, même si on lui accorde un sens extensif, nous conduirait plutôt vers l'Adriatique. Il reste que le *limes* en question a servi ailleurs (Faustus et Valerius, *u(iri) p(er)fectissimi*) : *Per Gallias et per Africam*, l.a., p. 307-308, cf. *supra*) et qu'il peut, de ce fait, s'agir d'un type, certes lié historiquement à la colonisation de l'*ager gallicus*, mais utilisé par la suite ailleurs.

469. Le verbe a la même valeur que « *significat* ». Il faut aussi le mettre en exergue.

470. *Flaminea* (z), forme aussi correcte que *Flaminia*.

471. *Id est uia publica*. Ou bien c'est le géomètre qui, dans son rapport, a indiqué cela (dans ce cas il faut employer l'article défini), ou bien l'indication a été ajoutée plus tard (« c'est une voie publique »). L'*Arcerianus* a transmis la forme corrompue « *fluminia* », qui s'explique par la confusion avec « *flumen* », lequel a disparu. Les scribes n'ont pas compris les notes succinctes qu'ils avaient sous les yeux. Ce document est inutilisable pour cette lettre s'il est étudié seul.

472. *Terminus fluuium transit, aquas uiuas multas transit* : nous adoptons, sans certitude, la leçon : *uias multas* de l'*Arcerianus*. Les deux autres manuscrits portent : *aquas uiuas multas*. Les deux possibilités existent dans le contexte. Toutefois, *uias multas* semble mieux en phase avec le syntagme *Flaminea, id est uia publica*, dont le caractère s'opposerait à celui des autres routes, qui seraient privées.

473. L'*Arcerianus* porte un « p » coiffé d'un trait horizontal, suivi de ∞CC. Josephson (p. 3) comprend « *pedes MCC* ». Les deux autres manuscrits portent : « *passos ICC* ». 1200 pieds nous semble constituer une distance bien courte pour marquer ce qui va au-delà du fleuve et de nombreuses voies (ou eaux vives). Notons que, dans l'hypothèse où le *fluuius* serait le Tibre, il y aurait interruption de la continuité privative des biens-fonds de la *casa C*, le fleuve, de nature divine, ne pouvant être géré que par le seul Peuple romain.

474. Nous empruntons la leçon de l'*Arcerianus* : *labacrum*.

475. L'*Arcerianus* porte : *collis*. On peut comprendre « elle suit la ligne droite de la colline », mais les noms en *-is* de l'*Arcerianus* sont souvent des pluriels.

476. Le participe présent est utilisé dans le paragraphe pour marquer le lien qui l'attache à l'autre élément de la proposition : *casa-fines* ; *uallis-mons* ; *fines-finis*.

477. L'*Arcerianus* porte, d'après Josephson (p. 4) : *De super se mittit usque in balle*. Nous considérons « *Desuper* » comme un adverbe, *se mittit* comme un réfléchi, peut-être abrégé dans ce manuscrit, mais le sens reste le même, quelle que soit la voix, *in balle* comme une forme populaire, qu'on trouve sous la forme classique *in ualle* dans les deux manuscrits ultérieurs.

478. La référence topographique, *montem*, de l'*Arcerianus*, paraît préférable à la mention hydrographique *fontem* ultérieure.

479. Les manuscrits ne donnent pas des leçons entièrement satisfaisantes. Z et z apportent le plus d'informations : « *super *albarimen foueas et fontem* », c'est-à-dire : « *super albari<u>m (= aluarium) e<t> foueas et fontem* ». L'*albarium*, où l'eau stagne (cf. *infra, casa L*), est un trou d'eau qui correspond à la forme conique, étroite et profonde d'une ruche

d'abeilles renversée. C est plus correct et plus succinct : *albarium et fontem*. On lit dans l'*Arcerianus* : *albarum fluuie/*, probablement pour : *albar(i)um fluui<i>*.

480. On lit « p », surmonté d'un trait horizontal, dans l'*Arcerianus*. Josephson (p. 4) transcrit : « *pedes* ». Les trois autres manuscrits portent « *passus* ». Malgré l'affirmation initiale, qui marque simplement que la « largeur » est faible, nous sommes enclin à adopter plutôt la distance en pas, trente pieds nous paraissant incroyable. Notons que si la largeur est de cent cinquante pieds et la longueur de mille deux cents, il est toujours normal d'affirmer que les terres sont *in longo*. Les *codices* tardifs font, d'ailleurs, fort bien la distinction entre les deux mesures, cf. note suivante.

481. La largeur est donnée en pas pour le *sextaneus* et en pieds *in orientale*, dans les trois manuscrits tardifs (au moins en partie pour Z et z, qui sont ambigus). On lit dans Z : *pedes ICC p x*, (*p xl*) dans z (*p* porte un trait horizontal sur la haste, juste en-dessous de la panse). Pourquoi l'ajout de cette lettre ? Faut-il comprendre : *p(assus)* », ce qui donnerait 1250 et 1251 pieds, au lieu de 1220 et 1221 pieds ?

482. Sur l'emploi du futur, cf. *supra*.

483. *Casa quae per O nomen acciperit*, lisons-nous plus loin, *in monte posita*.

484. « Avec un angle répété cinq fois » ou « de cinq fois un angle ».

485. Nous avons remarqué l'emploi du futur dans la description. Il apparaît ici pour désigner la ferme, mais a la même signification que le présent que nous avons rencontré jusqu'à maintenant.

486. Le paragraphe est consacré aux repères signifiants.

487. Pour z, mais deux mille cinquante trois pour Z.

488. Il est écrit : *albearum*. Nous lisons : *aluarium* (l'emploi de « b » pour « u » est banal, « e » pour « i » aussi, et un déplacement de voyelle a pu se produire, le mot étant rare, ce qui explique qu'on ait été obligé de l'expliquer).

489. Nous établissons de notre mieux un texte qui varie suivant les manuscrits.

490. L'auteur utilise à nouveau le présent.

491. Aucun manuscrit n'est exempt d'erreurs. Le sens n'est pourtant pas douteux.

492. Rappelons un passage de l'« *Expositio limitum uel terminorum* » (La., p. 359-360, cf. J. Peyras, dans *DHA* 1995, 21/2, p. 194-196) : *Quoniam sanctor est, id est iustior uidetur, maritimus limes frequentius solet recte studiri, quod interpretatur non extorcet, sed est constitutus ita*. (fig. 343) : « Puisqu'il est plus sacré, c'est-à-dire qu'il est considéré comme meilleur, le *limes* maritime, d'ordinaire, est plus fréquemment prévu en ligne droite ; ce qui signifie qu'il ne subit pas de distorsion, mais c'est ainsi qu'il est établi (fig. 343) ».

493. La., *ibid.* ; J. Peyras, *ibid.* : traduction légèrement modifiée : pour : *in sua consuetudine* (la *consuetudo*, conçue comme expression de la volonté populaire, autorisait des aménagements que ne permettait pas le droit sacré ; nous donnons à *frequentius* une valeur d'intensif). *Est Gallicus in sua consuetudine, secundum quem ordinauimus, quem exposuimus frequentius corrumpet, extorcet, et saltum dat, qui est constitutus ita* : « Pour ce qui est du *limes* gaulois - à partir duquel nous avons établi l'organisation et que nous avons exposé »,

conformément à la coutume, il s'altère fréquemment, et « fait un saut », qui est établi ainsi » (cf. I.a, fig. 343).

494. *Ad occidentem* : c'est le *Parisinus* qui donne cette information. La préposition *ad* nous semble signifier la proximité : le *limes gallicus* serait proche de l'ouest. Le *limes* qui se confond avec la ligne est-ouest est, en effet, nommé *limes orientalis* et *duodecimanus* dans le présent document. Éliminons d'abord l'interprétation qui consisterait à penser que le *limes gallicus* ait pu contribuer à couper par le milieu les terres près de l'ouest : les terres, en effet, de forme carrée, sont partagées en leur milieu par les deux *limites*. Il faut maintenant combiner le fait que le *limes sextaneus* soit la ligne méridienne (cf. *supra*, *casa A*) et que le *limes gallicus* soit proche de l'ouest sans se confondre avec cette orientation. La solution nous paraît être la suivante : le *limes gallicus*, qui est à 60° du *limes sextaneus*, est *ad occidentem*, n'en étant séparé que de 30°. Le *limes gallicus* paraît être le *limes* auquel se réfère implicitement le *limes sextaneus* (cf. *supra*).

495. Il s'agit d'un vrai futur cette fois.

496. Nous conservons ce membre de phrase attesté par le *Parisinus*, qui fut ajouté après *habebit*, parce qu'il concorde avec le futur qui précède. Il s'agit d'un ordre (cf., *supra*, *colligo* à la lettre I), et nous comprenons *construct(a)e* comme un datif d'intention lapidaire.

497. *Acciperit*. Le futur revient, cette fois avec un autre verbe.

498. Le texte est peu sûr, les manuscrits présentant de multiples variantes. L'arpenteur a pris, semble-t-il, comme point de départ le milliaire routier, effectuant une division et une répartition des terres au profit des petites fermes dépendant du domaine.

499. Mot à mot « des joncs ». Nous avons déjà rencontré ce mot à l'accusatif pluriel neutre dans les *casae litterarum* en lettres grecques (J. Peyras, « Écrits », *DHA* 29/1, 2003, p. 175, n. 159 et *supra*).

500. *Forra* (A), *ex foram* (C). Nous avons rencontré le mot sous la forme « *furra* » (*incina et furra*), cf. note précédente. Nous l'avons rattaché au grec (φύρω, φύραν cf. *ibid.*, p. 175, n. 160).

501. Les corrections qui ont été proposées sont inutiles. Il faut conserver la leçon de l'*Arceerianus* car il est normal que l'eau se déverse à partir d'un lieu humide.

502. Les *casales* sont devenues autonomes par rapport à la *casa*. La dernière phrase, qui affirme que l'*arca* crée la limite entre trois possessions, confirme cette idée.

503. Les arpenteurs reprennent l'indication de la lettre précédente. L'un d'eux, prenant la borne milliaire comme point de départ, avait réparti (*dimitto* : « je disperse en tous sens ») la terre entre les *casales*. Ceci étant réalisé (*dimisimus*), une *arca* marque désormais les limites ainsi créées. Ces deux dernières lettres confirment l'action des géomètres sur le terrain, leur compétence en matière de décision, et montrent qu'on tend à scinder les domaines en plusieurs exploitations autonomes, trois dans ce dernier cas. Notons la relation qui se fait jour entre les domaines désignés par les lettres.

504. *Multa casalia* (z). La leçon est confirmée par les *casae litterarum* d'Innocentius (I.a., p. 315, 25 et 30). Il s'agit de fermettes ou de bâtiments ruraux (J. Peyras, « Écrits », *DHA* 28/1, 2002, p. 147-148, cf. *supra*). L'absence de conjonction de coordination entre les deux

substantifs les lie étroitement : il y a plusieurs petites fermes dans le domaine. La forme est paratactique, ce qui ne saurait surprendre dans cette description concise.

505. Le texte n'est sûr dans aucun manuscrit. Mais il n'est pas impossible, en ce qui concerne le sens, qu'un segment rectiligne tracé sur le côté atteigne obliquement l'arrière de la ferme.

506. L'*arca* est une borne en forme de parallépipède-rectangle. Il s'agit en cet endroit, comme, plus loin, pour celle du *trifinium*, d'une citerne qui permet la distribution de l'eau. Il est question, en effet, d'« une autre fontaine » (*aliam fontanam*), ce qui renvoie nécessairement aux deux *arcae*.

507. La *memoria* est un monument commémoratif, un cas courant étant un tombeau ou un cénotaphe.

508. Si l'on se reporte aux lettres A et B, particulièrement à Z et z, l'on se rend compte que ces manuscrits se complètent : certaines informations peuvent avoir été distribuées différemment, ou se compléter : *habet in sinistra parte, hoc est meridie* (lettre A) ; *contra partem meridianam, id est ad sextaneo* (lettre B).

509. Il y a deux possibilités : attribuer, comme le fait Josephson (p. 10), *posita* aux mots précédents ; rattacher ce participe à *multa casalia*. La première est probable, l'ordre des mots, dans la seconde, n'étant pas conforme à ce que nous lisons dans le document. Si nous nous arrêtons à la première interprétation, il faut considérer l'expression *arca constituta* comme un tout : la borne-coffre référentielle, juridiquement constituée, a été établie (*posita*) *in trifinio*.

510. Josephson écrit que ces mots ont été ajoutés (p. 10, apparat critique 8). Ils sont, de toute façon, présents dans tous les manuscrits. Ils montrent qu'il existe une continuité géographique entre O et P. D'autres indices, déjà notés, semblent indiquer que les domaines sont décrits suivant ce principe.

511. *Finem* (Z, z). Nous adoptons le singulier de ces manuscrits, lequel indique la limite (comme nous l'avons vu plus haut), ce qui paraît bien être le cas ici, ainsi que deux phrases plus loin.

512. *In longum*, précise le manuscrit C. Il est clair, même si l'on néglige cette leçon, que la surface du domaine est modeste.

513. Nous ne pouvons plus, désormais, nous appuyer sur les précieux manuscrits de Paris et de Barcelone.

514. Nous adoptons la leçon de C parce que c'est bien la voie qui est en cause. L'*Arцерianus* porte : *flumina current*. L'accusatif absolu, courant dans l'Antiquité tardive, est fréquent dans notre document.

515. Tout le passage est incertain, non seulement à cause des variations lexicales et grammaticales, mais aussi parce qu'il est directement question de personnes, ce qui est rarement le cas dans ces textes.

516. *Intra limitem*. Ces fermettes se situent à « l'intérieur du *limes* ». Le singulier *limitem* indique donc le système, non une ligne, ce qui ne saurait étonner, le mot *limitatio* devant être réservé aux *limites* des colonies ou des lois anciennes (J. Peyras : « Espaces centuriés et non centuriés des colonies sous le Haut-Empire romain d'après les écrits d'arpentage latins »,

Pallas, textes réunis par Ch. Chandezon et Ch. Hamdoume, Colloque International de Montpellier et Loupian, 21-23 mars 2002, Toulouse, 2004, p. 77-89).

517. Nous nous trouvons, comme c'est souvent le cas, dans un contexte d'assignation par des *limites*, dont la date nous échappe, mais le fait demeure. Grammaticalement, l'adjectif possessif renvoie au sujet *finis* ; mais, comme cela se produit couramment dans les *casae litterarum*, il peut se reporter à *casa*, qui constitue l'entité référentielle. Dans le cas présent, il y a analogie entre le domaine et la terre qui le constitue.

518. Cette expression signifie que le *limes* qui passe en cet endroit est en rapport étroit (proximité ou même confusion d'un segment et du lit) avec cette eau vive, cette dernière étant importante puisqu'elle établit la limite entre trois possessions.

519. Il est possible, comme le pense Josephson, que ces deux mots aient été ajoutés. Si tel est le cas, ce fut un fait ancien puisqu'ils se trouvent dans les deux manuscrits.

520. *Et de l(a)eua parte* (A). Le manuscrit C unifie le vocabulaire en employant les expressions de *sinistram partem* et *sinistram partem*.

521. *Seras* (C) convient mieux que *serras* (A). Il s'agit bien de repérer la grande pierre afin de se référer à elle (*appellatur*).

522. Une indication en rapport avec la production est exceptionnelle dans les *casae litterarum*. Nous la lisons dans C. L'*Arcerianus* écrit : *nominatur*. Josephson, pourtant, qui privilégie systématiquement A, a adopté : *seminatur* ; à juste titre, croyons-nous, car ce verbe recèle une signification précise.

523. *Pentagonum* : (c'est) un pentagone.

524. Dans le contexte, les *quattuor riuora* sont des bras entre lesquels se partagent les eaux de la rivière. Le participe présent *habentem*, qui se rattache étroitement à ce qui précède, a la valeur d'une proposition subordonnée relative, construction que connaît aussi le français.

525. *In finibus suis* : « sur ses propres terres », « dans les terres qui sont les siennes ». L'emploi de l'adjectif possessif est en rapport avec le fait qu'on veut insister sur l'appartenance, ce qui transcende la règle grammaticale qui voudrait que le réfléchi dépende d'un nominatif (cf., par exemple, dans l'inscription d'un haut fonctionnaire équestre du IV^e siècle : « ... L. Iunio Iunillo, v. p., com(iti) diuini lateris, praesidi p(rovinciae) M(auretaniae) C(aesariensis), ciui et patrono ... ordo municipi(i) sui Vruensium et populus statuam marmoream posuerunt » (J. Peyras et L. Maurin : *Vreu, municipium Vruensium. Recherches archéologiques et épigraphiques dans une cité inédite de l'Afrique Proconsulaire*, Paris-Gap, 1974, p. 49). La *gens Iunia* a insisté, pendant plusieurs générations, sur le fait qu'*Vreu* était sa patrie, malgré les brillantes carrières parcourues par ailleurs. Il faut traduire : « dans le municipio des *Vruenses*, qui est le sien ».

526. Comme nous l'avons observé, le singulier *finem* se rapporte à la limite, le pluriel *finibus* aux terres.

527. Notons la forme *a duodecimani partes* du manuscrit A, qu'on retrouve dans les deux manuscrits de l'*Arcerianus* (A et B) du livre de Hygin l'Arpenteur. La réflexion de l'auteur (*quare a decem potius a duobus?*) a conduit les récents éditeurs à préférer « la leçon *duocimanum* » du *Palatinus* (*op. cit.*, p. 9, n. 9), mais l'étymologie que propose l'arpenteur

n'offre aucune garantie. Le manuscrit C, qui plus est, porte : *de duodecimam partis*, donc une forme comparable à celle qu'on lit dans A. Ces leçons ne sauraient être écartées. Nous retrouvons la difficulté qui a été relevée pour *sextaneus*, mais la création du mot désignant le *limes* qui allait, nous dit Hygin l'Arpenteur, *ab oriente in occidentem* (op. cit., p. 8) est beaucoup plus ancienne et certaines variantes (*decumanus/decimanus, decumus/decimus*) existent en dehors de l'art gromatique. *Decimus* et *decimanus* d'un côté, *duodecimanus* de l'autre sont-ils conciliables ? Pour prendre un seul exemple, faut-il croire que *duodecimanus* signifie « partager en deux » (*duo, decidere*) ou faut-il penser qu'il s'agit d'une référence au système duodécimal originel (fonctionnel dans la géographie physique), lequel aurait été abandonné parce que la signification du mot n'avait plus été mise en rapport avec cette réalité spatiale ? Il reste que nous avons sous les yeux ce mot dans l'Antiquité tardive. Si le *duodecimanus* est le *limes* est-ouest, il est en rapport avec le *limes orientalis* dont il a été question (*casae P et T*) et perpendiculaire au *sextaneus*, qui se confond avec le *limes* nommé habituellement *cardo*.

528. *Constat*. Nous pensons que, aussi bien pour la *casalis* que pour le *limes*, le verbe signifie qu'ils constituent des points de référence, comme *significat et indicat*.

529. *Planum*. Un tel relief, s'il se situe au-dessus d'une montagne, est un plateau (encore qu'on parle parfois de « plaines » pour des reliefs plats couronnant des montagnes, par exemple, la « Plaine des Cafres » et la « Plaine des Palmistes » à La Réunion). Le document nomme la plaine *campus*.

530. L'*Arцерianus* a omis les mots suivants, qu'on lit sur le *Berolinensis* : *de ap partem sinistram*. Nous proposons de restituer : *de a(rca) p(ublica)*, abréviation attestée (R. Cagnat : *Cours d'épigraphie latine*, Paris, 1889, 2^e éd. p. 379), plausible dans le contexte d'une intervention des arpenteurs de l'État qui fait l'objet de ces textes.

531. Reprenons cette « phrase » : une information abrégée (*de ap*), suivie d'une locution à l'accusatif : *partem sinistram*. Nous avons affaire à des notes. Le scribe a simplement recopié ce qu'il avait sous les yeux. De plus, il faut se demander s'il ne faut pas considérer comme une répétition les deux phrases de C : *De latus in sinistra (s.e. parte) fontem ; de a(rca) p(ublica) partem sinistram*, c'est-à-dire : « sur un côté, à gauche, une fontaine ; à partir de la citerne publique, à gauche ». On lit, en effet, dans A : *De latus in sinistris (s.e. partibus) fontem*. Nous aurions, terme à terme, *in sinistra (sinistris) - partem sinistram ; fontem - de a(rca) p(ublica)*. *Fons* - qui aurait le sens de « source publique », c'est-à-dire de « fontaine » dans une acception particulière de ce mot -, et *arca publica*, seraient une seule et même chose (l'*arca* est souvent un édifice qui recèle de l'eau).

532. Il s'agit d'une pièce de terre dont la surface varie, probablement du fait de la présence de l'eau.

533. La phrase n'est pas claire (Josephson la croit interpolée). Si l'on se réfère au *codex* « A », comme nous le faisons, le sens semble être celui que nous proposons. On lit dans « C » : *casa subiacet *sociteri*. Faut-il comprendre : *casa subiacet soci(is ce)teri(s)* ? « la ferme est soumise à tous les autres associés » ? Mais le premier groupe ou personne, auxquels renverraient les *socii ceteri*, n'apparaît pas, à moins qu'il ne s'agisse de la personne morale que constitue la *casa*.

534. Cette proposition se rattache plutôt à *fontem*, ou à *arca publica*, ou encore à *mutabilis locus*, plutôt qu'à la phrase qui précède.

535. *Concidat* (C). Josephson écrit : *concidet*. Nous ne croyons pas que ce soit utile. Le subjonctif présent se justifie par l'état de subordination dans lequel se trouve la proposition par rapport à la locution *proximam fontanam habentem* qui constitue la proposition principale. Dans l'*Arcerianus*, le scribe, ne saisissant pas le sens d'un verbe au subjonctif, d'autant plus que la graphie était fautive (**cuccedat*), a écrit *si* à la place de *se*, de manière à donner à la phrase un sens conditionnel, lequel ne se justifie pas.

536. A : *orocite* ; C : *horocitide*. Les *casae litterarum* d'Innocentius en lettres latines lèvent toute incertitude : « *orizontes diuident ∞* » (La., p. 318). Nous sommes en présence d'abréviations qui n'ont plus été comprises : *(h)or(iz)o<n>te*, la seule erreur, dans l'*Arcerianus*, étant une mauvaise lecture de « *n* », transcrit « *ci* ». Le sens est éclairé par l'expression *campum computum* des *Casae litterarum montium* : la division est faite à partir d'un plan, « sur l'horizon ».

537. A : ∞ ; C : *mille*. Peut-être s'agit-il, dans le contexte, de *mille passuum* ?

538. La comparaison avec le texte précédent écarte le doute. L'expression *uenit computationis* s'y retrouve. Il était normal de lier le génitif à *compagina*. Mais nous aurions pu comprendre tout aussi bien : « L'assemblage des lettres en est venu au comptage ». La construction du verbe « *uenire* » avec le génitif est attestée en latin (A. Ernout et F. Thomas : *op. cit.*, p. 52).

539. A : *q* (surmonté d'une barre horizontale) ; C : *qui*.

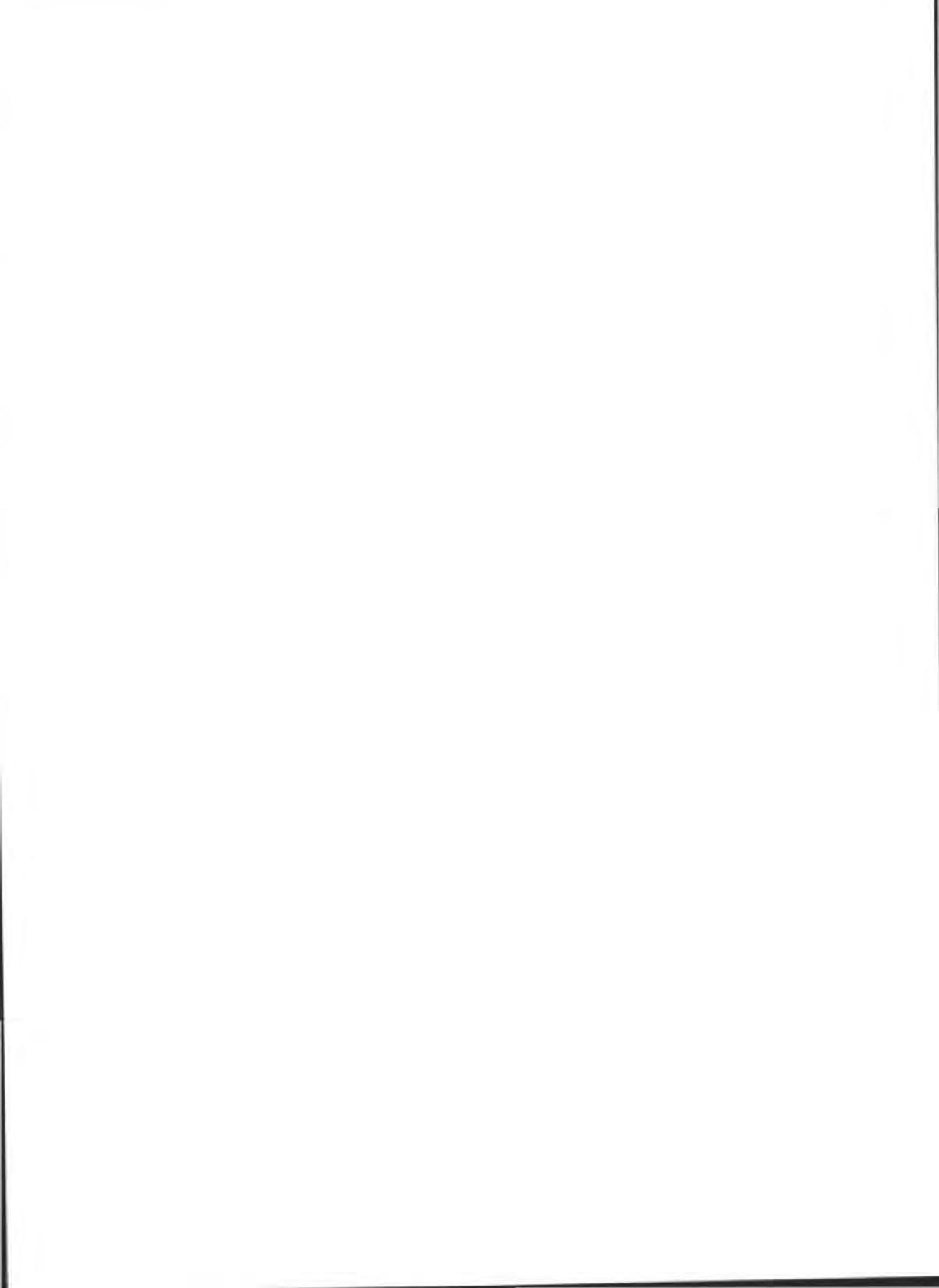
540. Le *Beroltnensis* fait état de la lettre Z : *Casa quae per Z nomen habet . D<e> iugum putare finis computum . Hoc est nominis destinata per computum designata computa p(assus) CCC et CCCL . Hoc est in litteris computum . Colligitur de omnibus finibus . Quales fines sint intellegis . Hoc ^^ uenit*. Il est probable que le document original ait décrit toutes les lettres et que le *iugum* ait été imposé à toutes les fermes.

541. Il s'agit d'une locution figée, ce qui explique l'absence de déclinaison et l'emploi d'un « accusatif autonome ».

542. La lettre « P », surmontée d'un trait rectiligne horizontal, signifie *passus*, cf. *supra*, où les deux manuscrits ultérieurs développent l'abréviation de l'*Arcerianus*. Dans le texte qui terminait les *Casae litterarum montium*, (cf. *supra*), le rectangle « compté » était de 3000 pieds. L'expression *campum computum* qu'on lisait dans le paragraphe final correspond au *iugum computum* du présent document, et les deux locutions sont en rapport avec le *iugum* fiscal que nous connaissons par ailleurs. Nous avancerons, de ce fait, que les deux nombres désignent, le premier la somme des deux petits côtés du rectangle, le second la somme des deux grands, que le quadrilatère avait un périmètre de 650 pas, c'est-à-dire de 3250 pieds, la superficie du *iugum* étant de peu inférieure à 23 jugères.

543. (*Hoc in litteris computum* : l'insistance peut être conçue grammaticalement comme un accusatif absolu.

544. A : *omnis*. Mais les abréviations abondent dans ce texte. Or, nous lisons dans C : *De omnibus finibus*. Nous transposons cette leçon à la phrase de l'*Arcerianus*.



Presses universitaires de Franche-Comté
Université de Franche-Comté
Place Saint-Jacques – 25030 Besançon Cedex

Imprimé par JOUVE
11, boulevard Sébastopol – BP 2734 – 75027 Paris Cedex
N°454932D

Dépôt légal : deuxième trimestre 2008